

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/08/2017

Dossier complet le :

17/08/2017

N° d'enregistrement :

2017-0223

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire avec 127 places de stationnements
- Rue Paul Vaillant Couturier à Marly (59 700)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RENAUD Sébastien - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 | 4 | 3 | 2 | 6 | 2 | 6 | 2 | 2 | 0 | 4 | 9 | 0 | 1

Forme juridique 521D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 41 - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. | Réalisation d'une aire de stationnement de 127 emplacements servant de parking à un magasin alimentaire LIDL. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface de vente alimentaire de 1 275 m² (1 939,4 m² de surface plancher) sous enseigne LIDL sur un espace en partie en friche et en partie occupé par une habitation et ses dépendances.

Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants et la réalisation d'un magasin accompagné de l'aménagement d'une aire de stationnement de 127 places et d'espaces verts représentant 20,33% de la surface totale du projet.

A noter qu'en plus 106 places seront perméables (pavés drainants et evergreen) dont les deux places pour les véhicules électriques.

4.2 Objectifs du projet

- Transfert du magasin LIDL situé au 30 rue Paul Vaillant Couturier pour suivre l'évolution de la gamme et proposer un bâtiment moderne en phase avec les attentes des consommateurs, mais aussi participer aux évolutions du quartier ZI Faubourg de Cambrai - La Briquette bénéficiant du dispositif ANRU. Le site futur est situé en limite du quartier prioritaire, en entrée de ville et la taille du foncier permettra d'augmenter l'attractivité et la visibilité du magasin et d'accueillir plus confortablement dans le nouveau concept de l'enseigne les clients. Des cheminements piétons sont existants et seront prolongés vers le magasin de manière sécuritaire. Un giratoire, doté de cheminements piétons/cycles, permettra une bonne accessibilité depuis la rue P. Vaillant Couturier et une nouvelle voirie permettra de désenclaver le quartier La Briquette.
 - Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales. Ex : RT 2012, toiture avec photovoltaïque...
 - Ce foncier se situe dans la continuité urbaine à proximité de l'A2.
 - Création de 127 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin dont :
 - 3 places PMR, 2 place pour recharge des véhicules électriques, 3 places famille, 15 places auto-partage/covoiturage
- Au total, 106 places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen.
- Aménagement de 20,33% d'espaces verts avec plantation de 38 arbres de haute tige.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.

Construction de l'aire de stationnement par décapage puis terrassement enlèvement des déchets, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement.

Le niveau fini sera proche du niveau existant.

Un giratoire ainsi qu'une voirie de liaison entre la rue P. Vaillant Couturier et la rue de la Martinique permettront un accès fluide et sécurisé, ainsi que le désenclavement du quartier La Briquette.

Les pourtours du foncier seront aménagés et végétalisés pour une parfaite intégration dans l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 1 939,4 m².

Situé le long de l'A2, en entrée d'agglomération, et accessible via la rue Paul Vaillant Couturier, le magasin sera facilement accessible via les aménagements existants et futurs. Il bénéficiera de 2 entrées sorties qui, au regard de l'étude trafic effectuée ne poseront pas de problème.

Les poids lourds utiliseront l'entrée Est et ressortiront par la sortie Ouest. Ils livreront en dehors des heures d'ouverture du magasin, limitant les cisaillements avec les véhicules légers.

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès aux arrêts les plus proches (bus et Tram).

Le site sera aussi accessible en modes doux, des trottoirs maillant parfaitement l'ensemble des rues avoisinantes et des aménagements sur les nouvelles voiries étant édifiés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Demande de permis de construire un E.R.P.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|-------------------------------|-------------------------|
| SURFACE TERRAIN | 11 984 m ² |
| EMPRISE AU SOL BATIMENT | 2 106,92 m ² |
| SURFACE VRD | 5 229,79 m ² |
| SURFACE ESPACES VERTS | 1 873,29 m ² |
| NOMBRE DE PLACES | 127 places |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

58 rue Paul Vaillant Couturier
59 770 Marly

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°31'24"E Lat. 50°20'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRN : PPRMT du Valenciennois approuvé le 21/01/2008 Mouvements de terrain/affaissements |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Mais 10 arbres seront replantés en plus des 38 plantés |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic généré par la création du magasin a fait l'objet d'une étude trafic du cabinet BERIM. Les axes permettant l'accès au site resteront fluides quelque soit l'heure de la journée. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Circulation routière clientèle et flux de livraison. Au regard de la circulation actuelle, la majorité des clients futurs fréquentent déjà les axes limitrophes. La fréquence des livraisons est d'une livraison par jour avec des camions certifiés PIEK Au regard de ces éléments, les sources de bruit engendrées ne sont pas de nature à modifier l'état existant. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans une continuité urbaine sur un secteur faisant partie d'un quartier prioritaire. Il participera à la valorisation de cette entrée de ville et à la mutation du secteur tout en désenclavant le quartier La Briquette. Le foncier du projet ne comporte pas d'intérêt écologique.

Le projet LIDL s'intégrera parfaitement à son environnement proche et contribuera à valoriser le site le long d'un axe de passage : Aménagement d'espaces verts, plantation d'arbres, architecture adaptée à l'environnement local. La toiture du bâtiment sera pourvue d'un dispositif photovoltaïque. Les effets de la nouvelle imperméabilisation ont été pris en compte et font l'objet d'un traitement qualitatif : Places perméables, traitement qualitatif des espaces non construits... Le site actuel sera repris par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais dans le cadre du projet ANRU (construction de logements).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Dossier informations complémentaires + précisions aménagement giratoire |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saily Les Cambrai

le, 17/08/2017

Signature



P.O.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

LIDL CAMBRAI
Parc Actipôle de l'A2
59554 SAILLY LEZ CAMBRAI
Tél. : 03 27 72 72 20
Fax : 03 27 72 72 40

Demande de dispense d'Etude d'Impact pour la création par transfert d'un magasin à l'enseigne LIDL, sur la commune de Marly-Lez-Valenciennes (59)



Juillet 2017

Rue Paul Vaillant Couturier

ANNEXES 2, 3, 4 et 5
Informations Giratoire



ANNEXE 2 : Plan de situation au 1/25 000

(Source de fond de plan : geoportail.gouv.fr)



 Site du projet

ANNEXE 3 : Reportage photographique (Août 2017)

(Source de fond de plan : geoportail.gouv.fr)



 **Site du projet**

ANNEXE 3 : Reportage photographique (Août 2017)

Environnement lointain <



1



ANNEXE 3 : Reportage photographique (Août 2017)

Environnement proche <

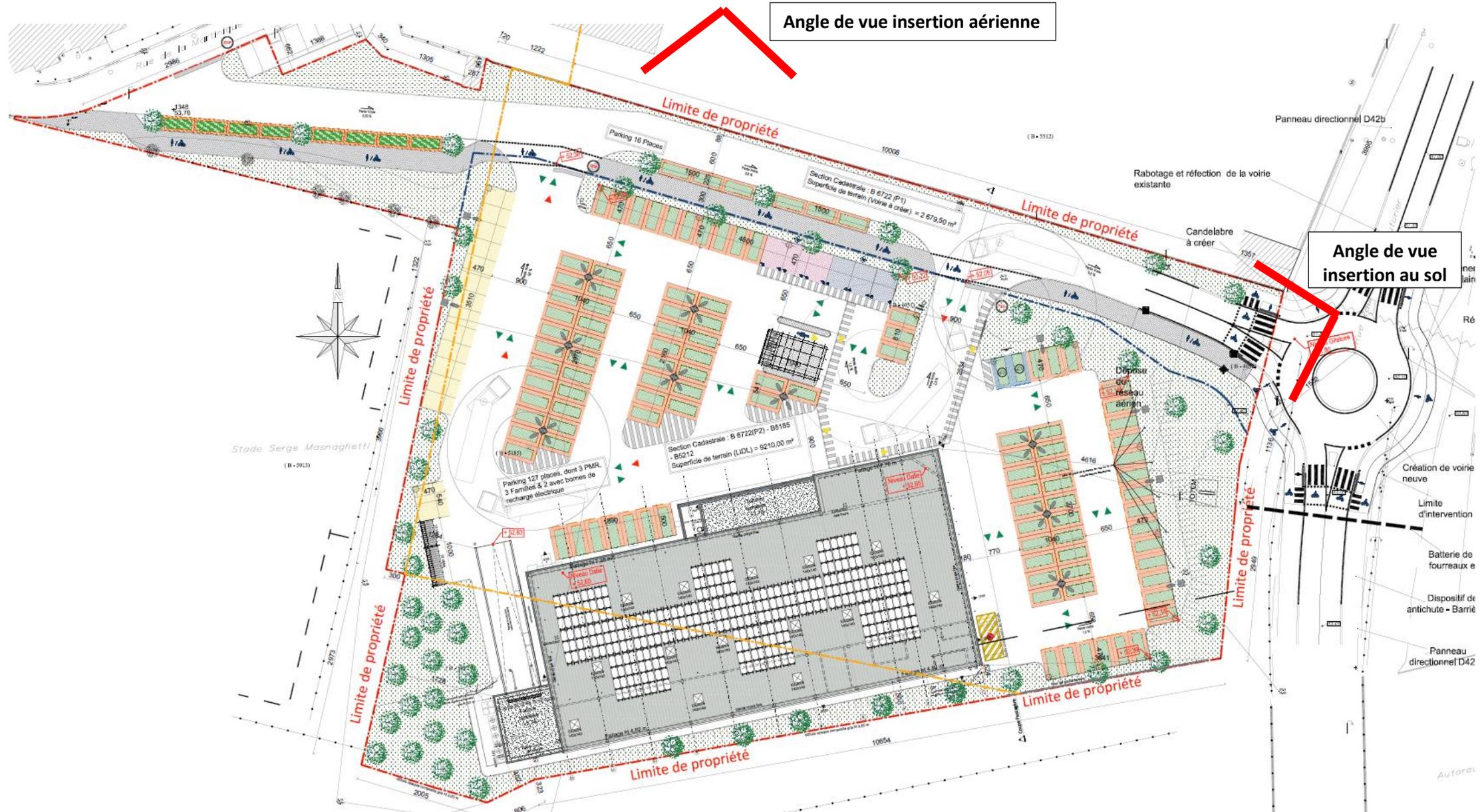




ANNEXE 4 : Plan du projet + insertions

Angle de vue insertion aérienne

Angle de vue insertion au sol



ANNEXE 4 : Plan du projet + insertion au sol



ANNEXE 4 : Plan du projet + insertion aérienne



ANNEXE 5 : Plan des abords du projet

(Source de fond de plan : geoportail.gouv.fr – date prise photo : 2015)



 **Site du projet**

Informations relatives au giratoire projeté

Le giratoire projeté sera aménagé dans le cadre du projet de magasin, en même temps que la construction du magasin et de son parking. Le but étant d'ouvrir le nouveau magasin avec la construction de ce giratoire (l'ouverture du magasin étant prévue en Novembre 2018, ce giratoire sera conçu en Septembre/Octobre 2018).

Le giratoire projeté sera aménagé sur la rue Paul Vaillant Couturier qui est une rue communale.

La commune de Marly étant favorable à l'aménagement de ce giratoire, une convention d'occupation et d'intervention sur l'espace public sera signée entre LIDL et la commune de Marly. En effet, ce giratoire sera financé et aménagé par LIDL qui sera donc Maître d'Ouvrage de la construction de cet aménagement. LIDL sera assisté dans la création de cet aménagement par un Bureau d'Etudes Techniques spécialisé en voirie (la conception et la faisabilité de ce giratoire a notamment été réalisé par le BET BERIM).

Lorsque les travaux de construction de ce nouveau magasin LIDL ainsi que ces travaux de voirie seront terminés, LIDL rétrocèdera à la commune la liaison entre ce futur giratoire et la rue de la Martinique.



République Française Département du Nord
Mairie de Marly

Fabien THIEME, Maire

à LIDL
Parc de l'actipole de l'A2
59554 Sailly Lez Cambrai

A l'attention de Mr Tristan COURBOT

Marly, le 22 Mars 2017

Objet : Projet : LIDL rue Paul Vaillant Couturier.
Aménagement d'un giratoire sur le domaine public communal, et création d'une voie entre la rue Paul Vaillant Couturier et la rue de la Martinique.

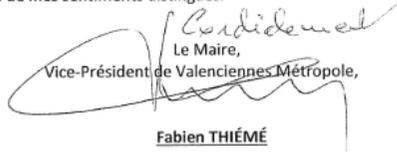
Monsieur,

Dans le cadre de votre projet de construction d'un nouveau magasin rue Paul Vaillant Couturier à Marly, et afin de vous permettre de déposer votre demande de permis de construire, je vous confirme que, sous réserve de l'accord des membres du conseil municipal, la Commune donne un avis favorable à l'aménagement d'un giratoire rue Paul Vaillant Couturier afin de sécuriser les accès au futur magasin, ainsi qu'à la création d'une nouvelle voie entre ce futur giratoire et la rue de la Martinique.

Il est bien entendu que les travaux liés à l'aménagement du giratoire sur le domaine public communal devront faire l'objet d'une convention avec la Commune afin de définir les modalités administratives, techniques, et financières de l'opération.

Restant à votre disposition pour tout renseignement,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire,
Vice-Président de Valenciennes Métropole,

Fabien THIÉMÉ

Hôtel de Ville de Marly – B.P. 39 – 59581 MARLY Cedex – Tél. 03 27 23 99 00 – Fax. 03 27 23 99 15
Site : www.marly.fr – e mail : mairie@marly.fr

(Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire)

Demande de dispense d'Etude d'Impact pour la création par transfert d'un magasin à l'enseigne LIDL, sur la commune de Marly-Lez-Valenciennes (59)



Juillet 2017

Rue Paul Vaillant Couturier



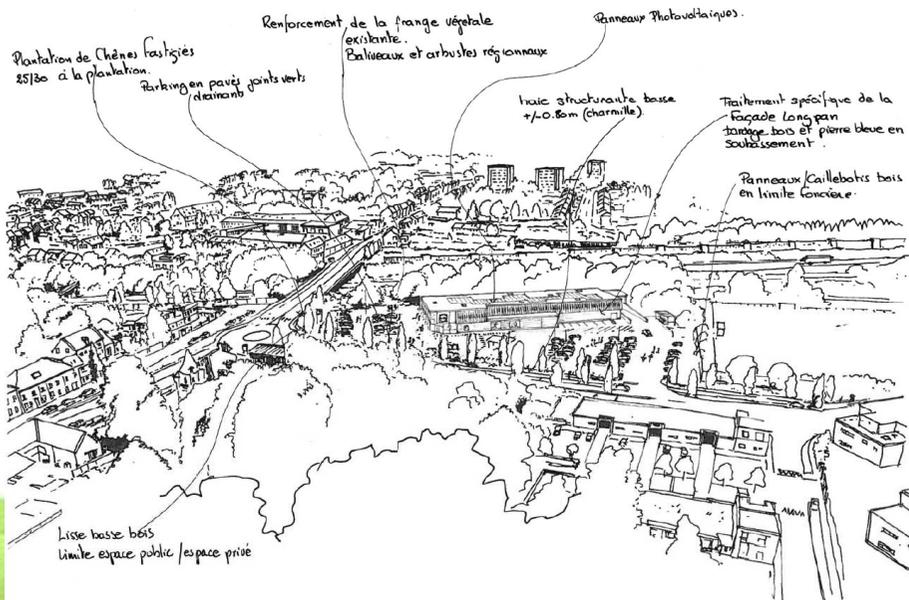
Préambule

Le projet porté à votre attention consiste en la création d'un magasin LIDL par transfert du magasin actuellement situé au 30 rue Paul Vaillant Couturier. Il s'implantera à 250 mètres au Sud du site actuel (58 rue Paul Vaillant Couturier) sur un terrain en partie en friche.

LIDL possède 2 magasins sur la commune de Marly dont celui de la rue Paul Vaillant Couturier existant depuis 2003. Ce magasin, qui a permis aux Marlysiens du secteur concerné de découvrir le concept basé sur le meilleur rapport qualité/prix et de s'y attacher, a atteint ses limites.

En effet, il faut noter que le foncier actuel du magasin LIDL est trop exigü pour permettre une extension nécessaire à l'amélioration du confort des clients et des employés, ainsi qu'à la demande d'un choix toujours plus important par le consommateur.

De plus, le repositionnement de ce point de vente répond à une attente des élus locaux d'amélioration et de désenclavement de ce secteur dans le cadre du projet ANRU « La Briquette ». Il participera à un réaménagement d'un espace peu valorisé, situé en entrée de commune, et formera une jonction qualitative entre la partie « Vaillant Couturier » et la partie « La Briquette ».



Le projet de création d'un nouveau magasin LIDL, sur un foncier très proche du magasin actuel a vocation à répondre aux problématiques constatées, en proposant le nouveau concept immobilier de l'enseigne LIDL.

Ce dernier favorise l'intégration dans son environnement par une architecture utilisant des matériaux durables et des espaces verts composés d'essences végétales locales.

Ce projet est la garantie :

- d'une **inscription durable de l'enseigne LIDL dans le tissu local**, fruit d'une politique sélective d'implantation et d'une volonté d'acquisition du foncier dans la commune,
- d'une **activité dynamique**, génératrice d'emplois pour tous, emplois directs et également indirects (prestataires de sécurité, d'entretien des espaces verts, emplois créés sur le chantier...),
- de l'apport d'une **nouvelle offre pour le consommateur**, permise par un concept de magasin dimensionné de façon optimale,
- d'une **optimisation de l'occupation des sols** de par son positionnement qui reprend un espace en partie friche, et qui permettra au magasin de bénéficier d'une surface de vente plus confortable et en phase avec les attentes des consommateurs. Il faut noter de plus, qu'au regard de son positionnement, le magasin jouera un rôle de vitrine commerciale sur un axe d'entrée d'agglomération.
- de l'**engagement de LIDL en matière d'environnement et d'éco-responsabilité**, grâce notamment aux innovations techniques déployées sur le bâtiment qui préfigurent la transition énergétique amorcée par LIDL.

Ce projet de nouveau magasin sur Marly a été réfléchi et conçu en collaboration avec les élus et le service urbanisme de la ville de Marly, le service renouvellement urbain de Valenciennes Métropole, ainsi que le cabinet "Une Fabrique de la Ville" dans le cadre du projet ANRU de requalification du quartier attenant de la Briquette. Le foncier sur lequel LIDL projette de construire ce nouveau magasin sera à l'avenir une véritable nouvelle porte d'entrée du quartier de la Briquette qui reste aujourd'hui enclavé et peu accessible depuis cet axe structurant de Marly qu'est la rue Vaillant Couturier

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 1 |
| Sommaire | 2 |
| PARTIE 1 - INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR ET AU PROJET | 4 |
| I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR..... | 5 |
| II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET | 9 |
| PARTIE 2 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET | 28 |
| I / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE | 29 |
| PARTIE 3 : CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET..... | 50 |
| I / PLAN DE MASSE | 51 |
| II / PLAN DE L'ORGANISATION DU PROJET SUR LA PARCELLE | 52 |
| III / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES | 53 |
| IV / PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMENAGEMENTS PROJETES DANS LE CADRE DU PROJET..... | 54 |

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 4 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 55 |
| I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS..... | 56 |
| II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT..... | 58 |
| III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS..... | 62 |
| IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE..... | 79 |
| V / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET | 82 |
| VI / LES MESURES PRISES POUR LE DEVENIR DU SITE EXISTANT..... | 84 |
| PARTIE 5 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 88 |
| I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL..... | 89 |
| II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE..... | 91 |
| III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS | 100 |
| IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION | 102 |
| V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS..... | 105 |
| VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE | 106 |
| VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES | 116 |
| VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE..... | 119 |
| IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE | 123 |

PARTIE 6 - EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE
.....153

I / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES
CONSO MMATEURS 154

PARTIE 7 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE160

I / L'EMPLOI 161

II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCE S DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS
LOCALES 168

PARTIE 1

**INFORMATIONS RELATIVES
AU DEMANDEUR ET AU PROJET**



I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

1) LIDL, un acteur majeur de la distribution en France

- La France, premier pays d'adoption de LIDL

Acteur incontournable de la distribution en France et en Europe, LIDL est l'enseigne principale du Groupe SCHWARZ, quatrième Groupe de distribution mondial.

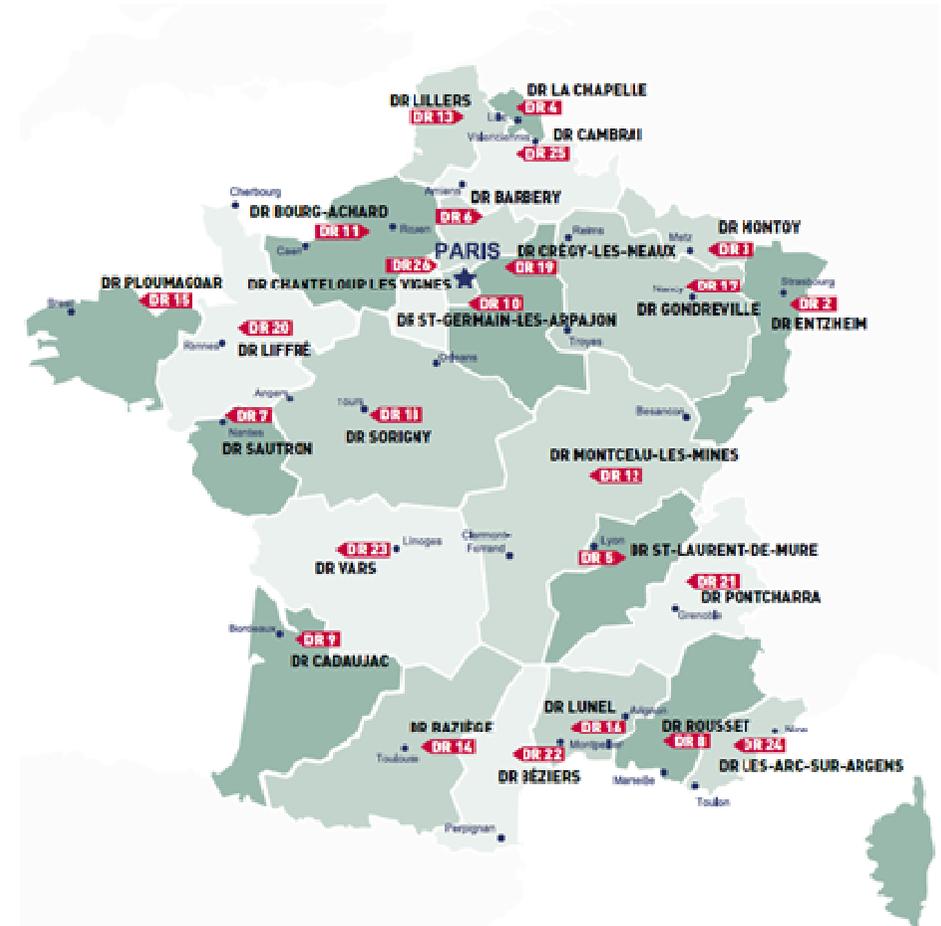


Il y a plus de 10 000 magasins LIDL dans 25 pays européens (dont 3300 en Allemagne et **près de 1500 en France**, qui est de loin le second pays le plus couvert).

LIDL est par ailleurs parti en 2016 à la conquête des Etats-Unis.



LIDL France, c'est aujourd'hui **25 Directions Régionales**, près de **1500 magasins** et **plus de 25 000 salariés**.



Localisation des 25 Directions Régionales

- LIDL en France, une histoire que nous construisons ensemble depuis plus de 25 ans.

En 2015 et 2016 LIDL France a été désignée par les consommateurs français :

- « **Meilleure chaîne de Magasins** » toutes catégories confondues,
- « Meilleure chaîne catégorie hypermarchés et supermarchés »,
- et « Meilleure chaîne catégorie produits frais ».



Cette reconnaissance est le fruit d'un travail engagé depuis 1988 pour proposer au consommateur le meilleur rapport qualité/prix dans ses courses du quotidien.

HISTORIQUE

LIDL France, épopée d'un changement d'image...

Depuis son arrivée en France en 1988, LIDL a fait du chemin. Après s'être imposée en tant que leader du hard discount, l'enseigne a annoncé son changement de stratégie en 2012 et se positionne aujourd'hui en chaîne de magasins de proximité.

1988
CRÉATION DE LIDL FRANCE

1989
1^{er} MAGASIN LIDL EN FRANCE

1995
LIDL FRANCE « ROI DU HARD DISCOUNT »

2001
CRÉATION DE L'EURO

2002
1 000 MAGASINS LIDL EN FRANCE
1^{er} FIDRE AUX VINS

2004
13 300 SALARIÉS

2008
20 ANS DE LIDL EN FRANCE

2010
DÉPLOIEMENT DES RAYONS PÂTISSERIES ET VIENNOISERIES

2012
+20 000 SALARIÉS
LANCEMENT DE POLE POSITION PROGRAMME DE FORMATION POUR LES COLLABORATEURS LIDL FRANCE

2014
LANCEMENT DES PUBS TV PARTENARIAT POUR 3 ANS AVEC LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

2015
LIDL FRANCE, AMBASSADEUR DU MADE IN FRANCE AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

En 2012, l'enseigne a pris un tournant avec une nouvelle stratégie d'entreprise fondée sur un objectif de montée en gamme : **Pôle Position**

- **Abandon du hard-discount** pour un nouveau concept de « supermarché alimentaire à assortiment sélectionné », mais toujours au meilleur rapport qualité / prix.

- **Valorisation du Made in France** dans notre approvisionnement et notre communication produits.

- **Valorisation des Ressources Humaines**, pour tous nos salariés et à tous les stades de carrière.

- **Modernisation et évolution du parc immobilier**, pour accroître le confort de nos clients et de nos équipes.

Cette stratégie a porté ses fruits et fin 2015, l'entreprise a réaffirmé lors d'une convention ses objectifs de mutation et de performance, sous le slogan : « En route vers l'Excellence ».

**EN ROUTE VERS
L'EXCELLENCE**
ENSEMBLE DEVENONS LA RÉFÉRENCE



2) Identité du demandeur

- Fiche descriptive

| | |
|-------------------------|--|
| Nom | LIDL |
| Forme Juridique | Société en Nom Collectif (SNC) |
| Capital | 358 000 000 euros |
| Immatriculation | RCS de Strasbourg N° 343 262 622 |
| Activité | Exploitation de commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire |
| Adresse du siège social | 35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG |

- Interlocuteur à contacter dans le cadre du projet :

Monsieur Sébastien RENAUD
Responsable Immobilier

LIDL – Direction Régionale de Sailly-Lez-Cambrai
Parc Actipôle de l'A2
Avenue de la Solette
59 554 SAILLY LEZ CAMBRAI

Téléphone : 03 27 72 72 41

Fax : 03 27 72 72 40

Mail : sebastien.renaud@lidl.fr

Le présent dossier est déposé par la société LIDL, en sa qualité de futur propriétaire-exploitant de la construction.

LIDL est représentée par Monsieur Sébastien RENAUD, Responsable Immobilier, en vertu d'une procuration accordée par Monsieur Arnaud MEHEUST, co-gérant de la société.

Afin d'élaborer ce présent document, LIDL a mandaté la société URBANISTICA, qui reste à disposition pour toute demande d'information complémentaire, et dont les coordonnées sont les suivantes :



URBANISTICA
16, avenue des Atrébates
62 000 ARRAS
Téléphone : 06 80 00 74 95
Contact mail : fx.frappier@bbox.fr



MANDAT

Je soussigné, Monsieur Sébastien RENAUD, agissant en sa qualité de responsable Immobilier de la SNC LIDL, dont le siège social est situé 35 rue Charles Péguy - 67200 STRASBOURG, immatriculée au registre du commerce de Strasbourg sous le numéro 343 262 622,

— donne mandat à la société

URBANISTICA 16 Avenue des Atrébates 62000 ARRAS

— pour me représenter dans toutes les démarches administratives ou autres, nécessaires à l'obtention des autorisations préalables à la création d'un magasin à l'enseigne LIDL sur la commune de MARLY (59770) 58 Rue Paul Vaillant Couturier.

Fait à SAILLY LEZ CAMBRAI
Le 8 Juin 2017

RENAUD Sébastien

Lidl SNC

Direction Régionale de SAILLY LEZ CAMBRAI - Parc de l'Europe de 182 - Avenue de la Sektta - 59554 SAILLY LEZ CAMBRAI
Tél. 03 27 72 72 20 - Fax 03 27 72 72 40

Centre des Services Administratifs et siège social - 35 rue Charles Péguy - CS 20027 - 67029 Strasbourg Cédex 2 - Tél. 03 88 30 94 00 (adresse de facturation)
SNC au capital de 306 000 000 € - RCS Strasbourg 343 262 622 - Code APE 7010 Z - N° FR 85 343 262 622



II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

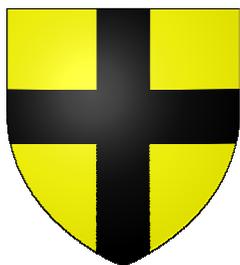
1) Localisation du projet - Présentation de la ville

Le projet présenté se situe sur la commune de Marly-Lez-Valenciennes, dans le département du Nord.

Située à proximité Sud-Est de Valenciennes, elle couvre une superficie de 8,04 km² et compte 11 472 habitants (2014). Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole qui regroupe 35 communes et comptait 191 544 habitants en 2014.

Entourée de nombreuses zones industrielles, Marly est une ville au fort potentiel économique.

Le projet fait partie de l'un des 6 quartiers de la commune, le quartier « La Briquette » qui bénéficie d'un dispositif ANRU.



Armoiries de la commune
De Marly



Logo de la commune
De Marly

- Historique :

Le premier gouverneur français de Valenciennes, sitôt 1678, Magalotti, avait créé une magnifique résidence, avec jardins superbes, à Marly. En avril 1697, un haut personnage lillois, M. d'Ailly, qui visite Marly, écrit que "c'est la plus belle promenade de Valenciennes : on y voit un bel étang avec des jets d'eau naturels, d'espace en espace dans les allées du jardin".

La Briquette est le seul hameau de Marly. Depuis le début du présent siècle, ce quartier s'est beaucoup développé, tellement que la commune de Marly y installa des écoles de garçons et de filles ainsi qu'une école maternelle. De nombreuses rues ont été tracées et de nombreuses constructions s'y sont élevées. En outre le Champ d'Aviation est encore venu ajouter de l'animation à ce coin déjà bien vivant.

La Briquette - dite Haves ou encore Havennes - n'a été rattachée à Marly qu'après sa destruction lors du siège de Valenciennes de **1677**.

Ce quartier a beaucoup changé depuis la dernière guerre. L'aérodrome a été désaffecté en **1955** ; sur ce terrain et tout autour de lui, un nouveau quartier a été édifié, commun avec Valenciennes. Des "blocs", de longs immeubles à plusieurs étages, des écoles, un centre commercial ont été construits et une population nombreuse s'y est installée.

Et puis, tout cela a très vite évolué ; le plus important des immeubles - celui de la Rue des Vosges - a été abattu, d'autres aussi, quelques-uns rénovés, des logements individuels ont été reconstruits, des équipements socio-culturels installés ainsi que la Résidence Universitaire "Arthur LELEU", en mémoire de cet habitant de La Briquette qui construisit le premier avion du valenciennois et fut un homme exemplaire.

- Patrimoine architectural :

Parmi les monuments les plus remarquables, on retrouve :



- Le Moulin Souverain :

Le Moulin Souverain, édifice datant du XIII^{ème} siècle s'offre à la population dans toute sa beauté depuis la restauration réalisée par la Ville de Marly.

Ce lieu unique qui a traversé les époques, abrite aujourd'hui en son sein l'Atelier du Moulin pour le bonheur des amateurs de peinture.



- Le Carillon :

Le Carillon Inauguré le 1er janvier 2000 est situé au grenier de la Mairie.

Il possède 18 cloches.



- L'église Saint Jacques :

Cette église sous l'invocation de Saint-Jacques a été reconstruite en 1837 par les soins de Monsieur A. Levêque, Maire de la commune qui a posé la première pierre, et de Monsieur Dutemple, Curé de la paroisse".

La rénovation complète de l'église Saint-Jacques s'est achevée le 25 juillet 2001.

- Patrimoine naturel :

Marly a reçu la mention très bien dans le cadre du concours régional des villes et des villages fleuris pour l'année 2013. Les services municipaux se sont attelés à imaginer, créer et appliquer avec savoir-faire, toutes les techniques et méthodes de fleurissement pour faire de Marly une ville fleurie et accueillante reconnue. La ville de Marly a, de plus, mis en place son premier jardin partagé situé dans le quartier des Floralties entre la rue des Bleuets et la rue des Jacinthes. Un jardin partagé, c'est un lieu de partage, un lieu de convivialité et de respect qui permet de (re)créer du lien social dans un lieu naturel. Dans ce JONC (Jardin ouvert mais néanmoins clôturé), se trouve 18 arbres fruitiers (pommiers, cerisiers, poiriers), une surface de 1 000 m² pour exercer le jardinage, créer son petit carré et consommer des légumes et des fruits frais, pratiquer des activités autour de la nature.

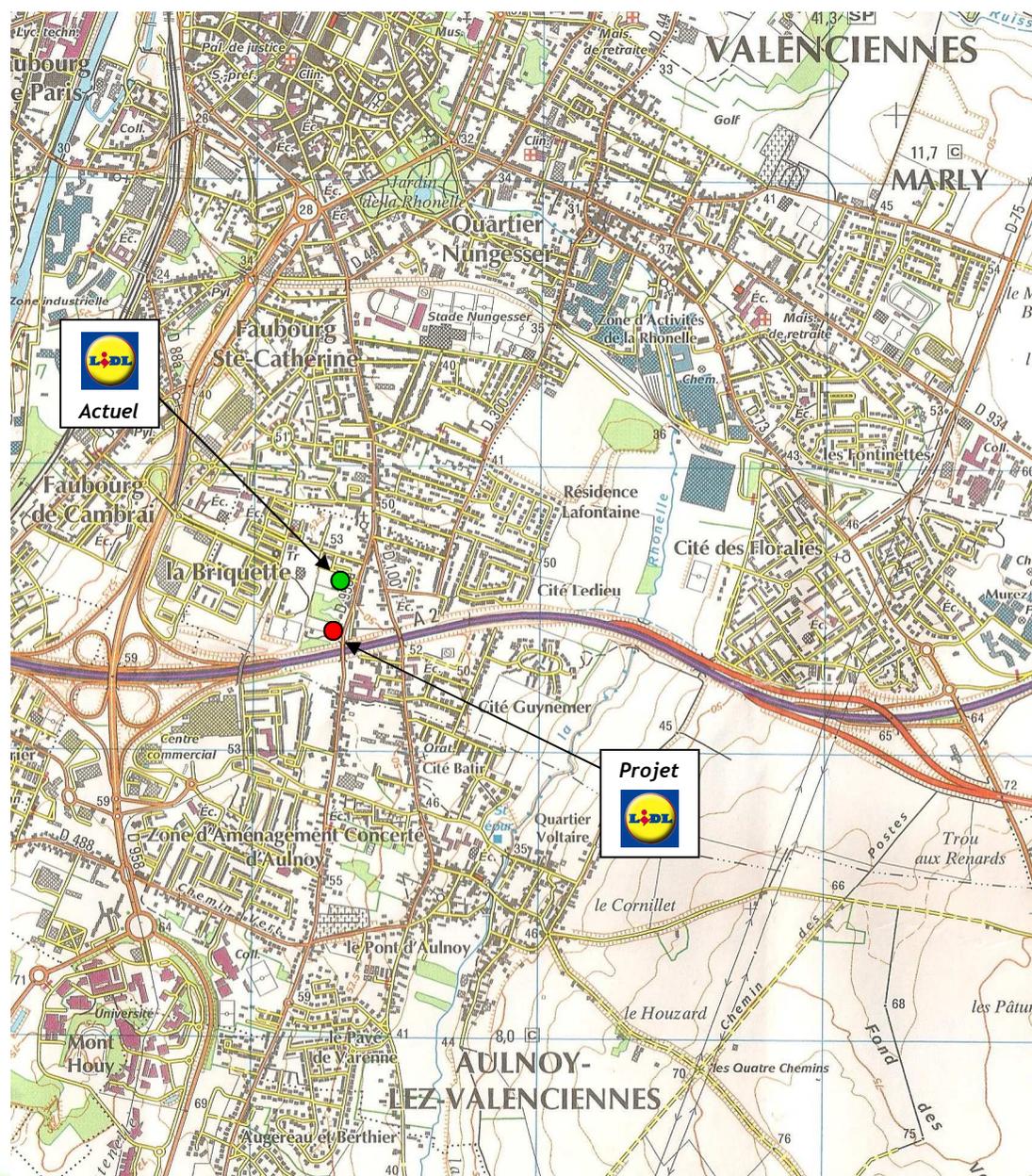
1.1) Adresse du projet

Le projet, objet de la présente demande, sera localisé 58, rue Paul Vaillant Couturier sur la commune de Marly-Lez-Valenciennes (59 770).

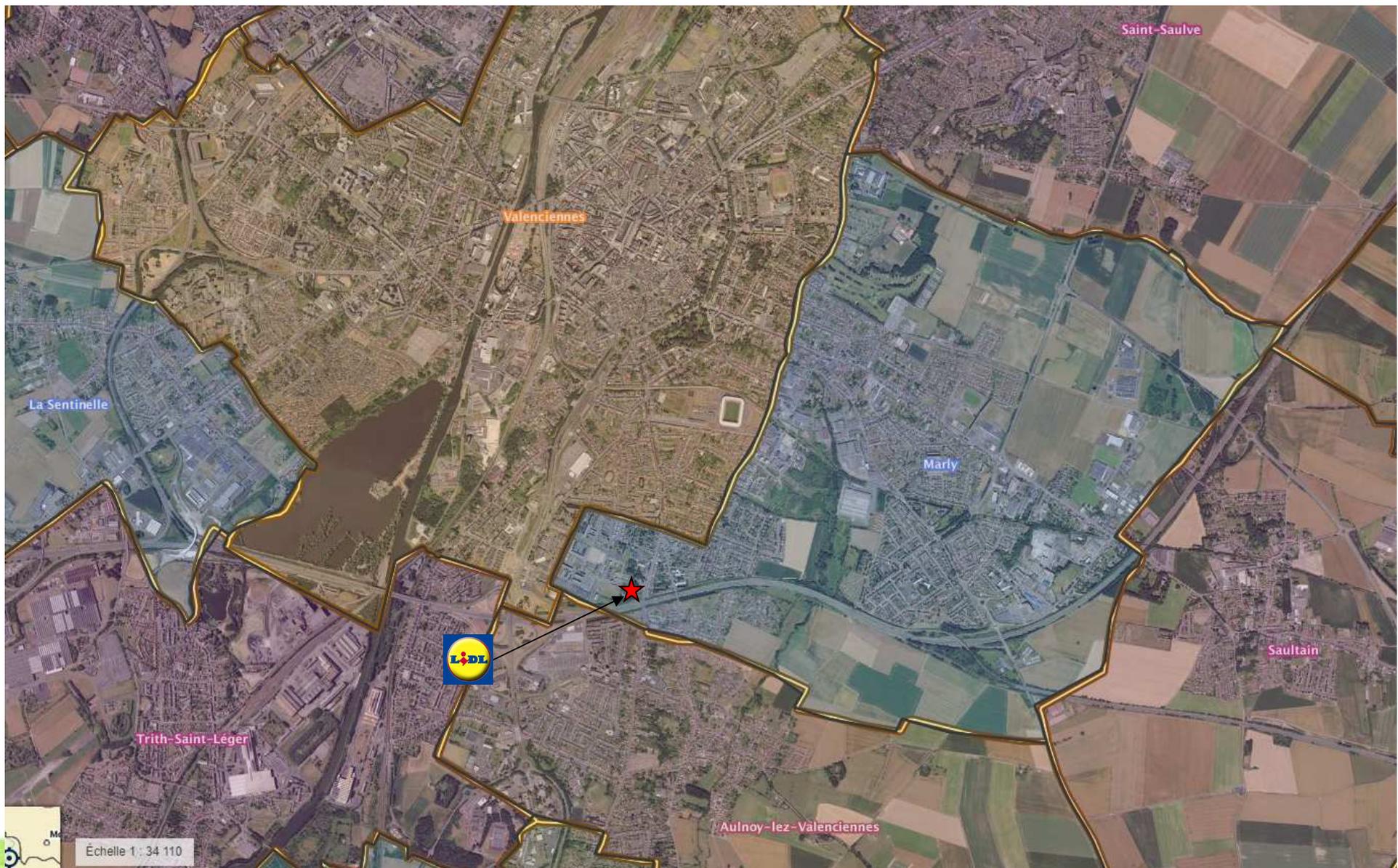
Le site sera facilement accessible depuis les infrastructures existantes et à venir (création d'un giratoire et d'une nouvelle voie de désenclavement du quartier « La Briquette »).

Le magasin bénéficiera, de plus, d'une bonne situation et d'une bonne visibilité, sur un axe d'entrée Sud de Valenciennes.

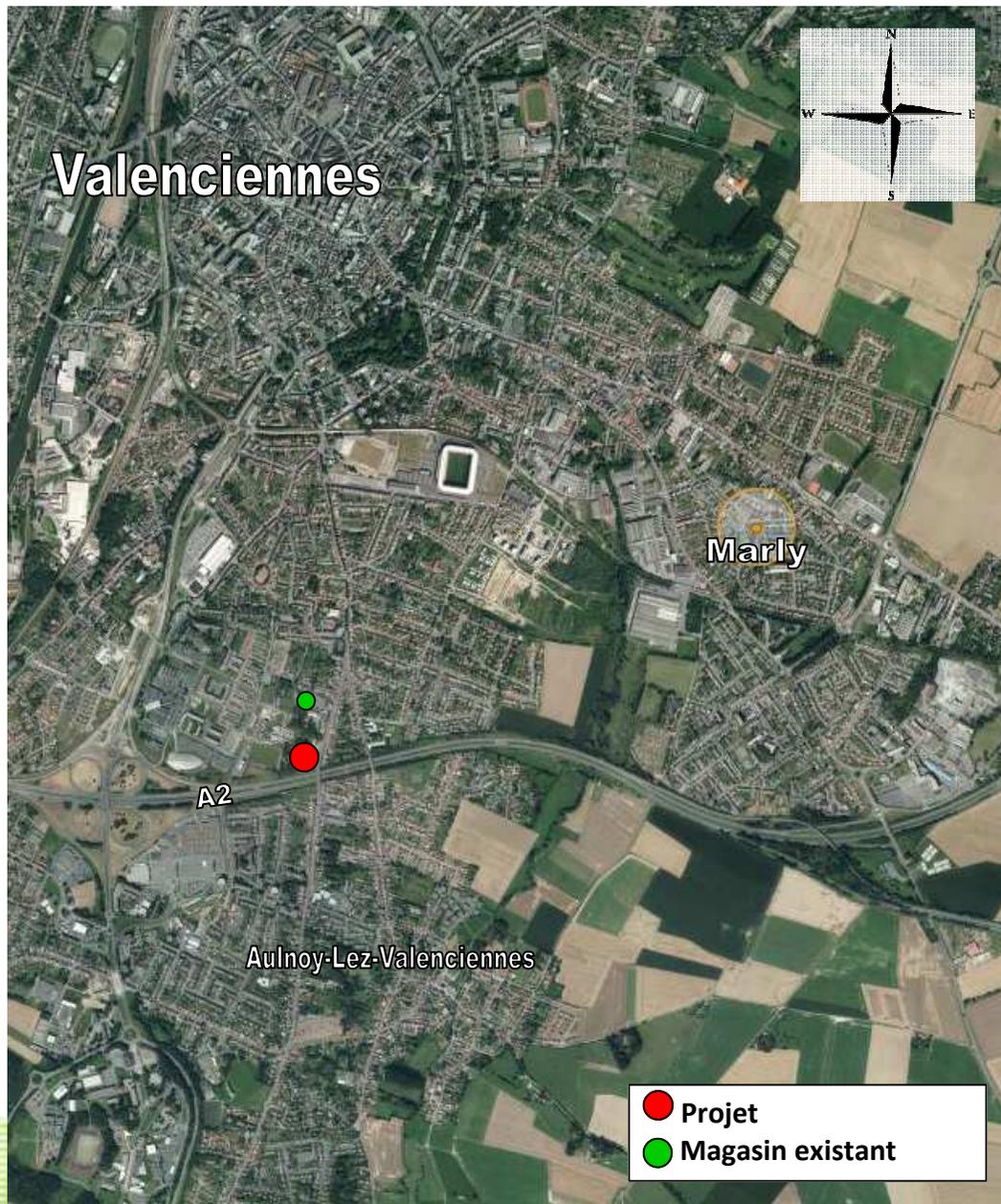
L'extrait de carte au 1/25000^{ème} ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune de Marly.



POSITIONNEMENT DU SITE SUR LA COMMUNE DE MARLY-LEZ-VALENCIENNES

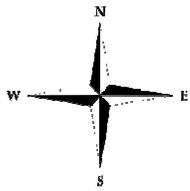


POSITIONNEMENT DU SITE



- Projet
- Magasin existant

VUE AÉRIENNE DU PROJET SUR LE SITE



2) Description du projet

- Le projet LIDL, un projet de qualité et de confort pour Marly :



C'est au travers d'un sas ouvert vers l'extérieur et conçu avec finesse que les clients découvrent l'aménagement de l'espace de vente du concept de LIDL, proposé à Marly.

Absence de faux-plafond, sobriété des couleurs et la façade vitrée toute hauteur offrent une plus grande perspective par rapport aux anciens formats de magasins, et également un grand confort visuel.

Cette idée de confort se traduit également par une surface de vente éclairée naturellement, des allées plus grandes, la mise à disposition de WC Clients munis d'espaces bébés.

Ce concept a été pensé pour l'optimisation de l'espace, la performance énergétique, l'amélioration des conditions de travail du personnel et du confort pour le client.



- Un concept architectural adapté à la tradition constructive régionale :

Partenaire des Journées du Patrimoine, LIDL met en valeur la tradition française par ses produits, mais également dans le cadre de son concept architectural.

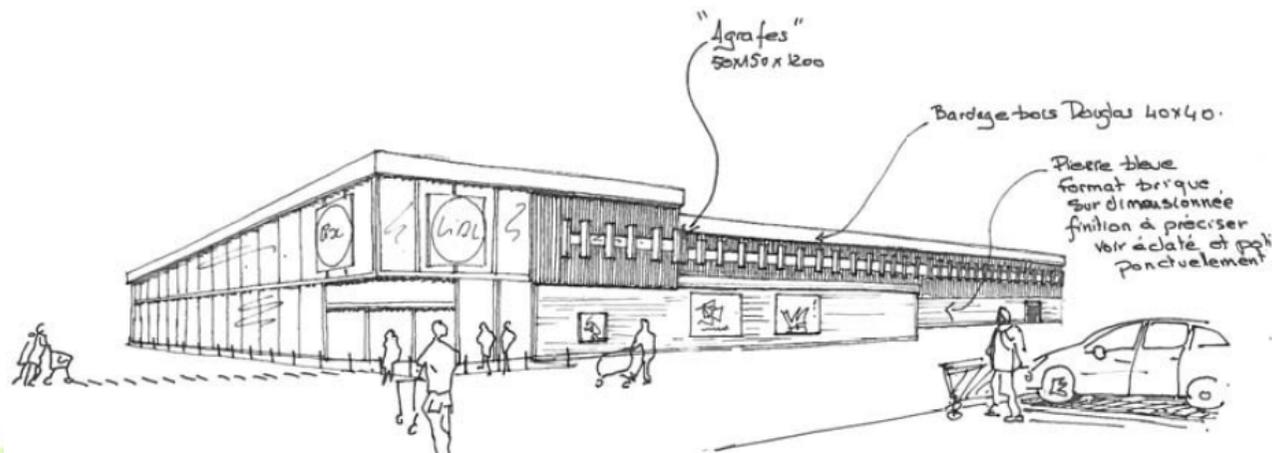
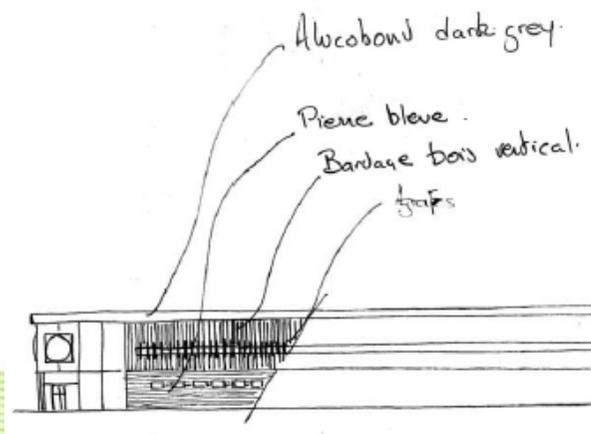
Au fil de ses projets immobiliers, l'enseigne a bien pris en compte les demandes d'une meilleure intégration à l'environnement architectural et patrimonial. Ainsi LIDL propose pour chaque projet de nouveau bâtiment une façade traitée avec un matériau traditionnel, représentatif de la zone géographique et de sa tradition constructive. Cet engagement architectural est un moyen pour LIDL de mettre en valeur le patrimoine bâti local, tout en uniformisant son parc magasin.

Pour le choix des matériaux de la façade, LIDL a suivi les conseils de La Fabrique de la Ville et de l'agence partenaire Agence UP, AMO de Valenciennes Métropole pour la requalification du quartier de la Briquette.

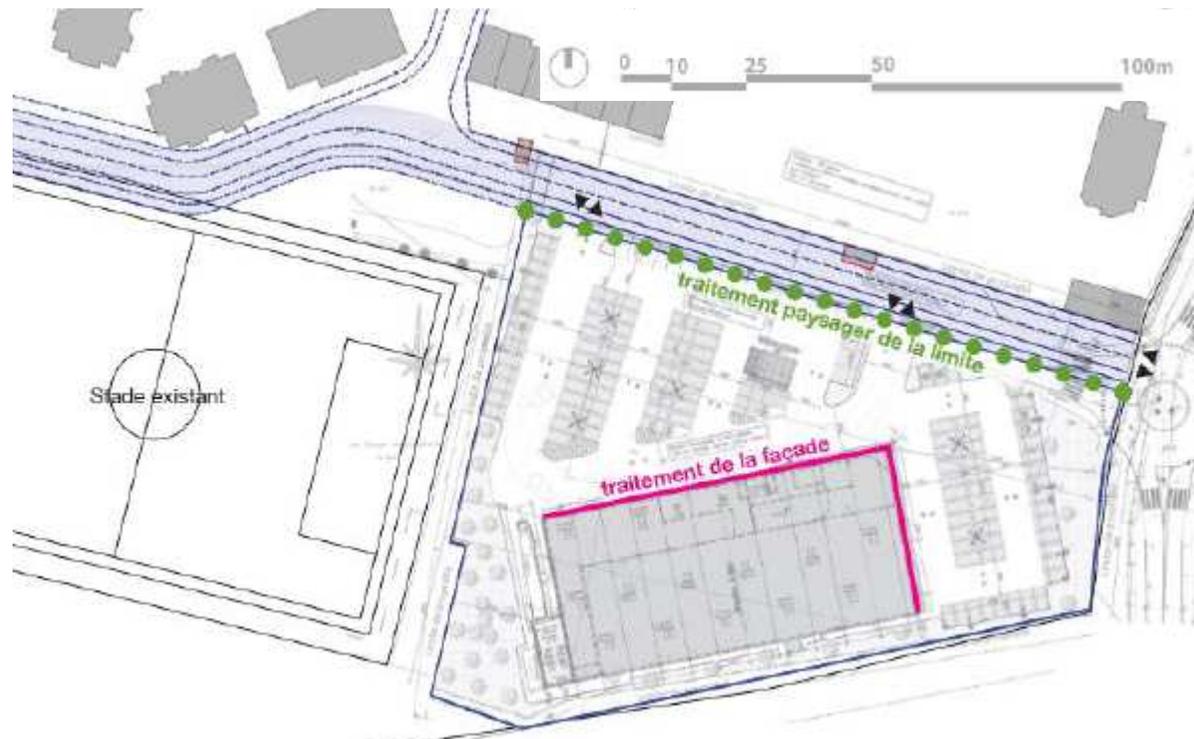
Pour le projet de Marly, les matériaux utilisés sont le bois sous forme de bardage ou posés sur des agrafes de couleur foncé ou clair pour créer du contraste tout en gardant une même matière.

Des briques d'élévation gris-bleu (en pierre bleue) viendront en parement au pied des façades.

Les agrafes apporteront de l'épaisseur à la façade tout en créant des percées lumineuses grâce aux fenêtres.



VALENCIENNES LA BRIQUETTE / MARLY - PRINCIPE D'IMPLANTATION DU LIDL - AGENCEUP



TRAITEMENT DE LA LIMITE PARCELLAIRE NORD

Un traitement paysager de qualité est souhaité en limite parcellaire, en accompagnement de la nouvelle rue.

- > traitement végétal «souple» laissant filtrer les vues (pas de mur haut, haie opaque ...)
- > pour des éléments minéraux, privilégier des matériaux pérennes à caractère urbain (pas de grillages, tôles métalliques, ...).



Exemple Lidl :
muret bas
+ alignement d'arbres
+ massifs bas

AGENCEUP

VALENCIENNES MÉTROPOLE // NPNRU - SECTEUR LA BRIQUETTE-MARLY - INTENTIONS DE PROJET - IMPLANTATION DU LIDL

TRAITEMENT DES FAÇADES BÂTIES NORD & EST

Un traitement architectural adapté à la dimension urbaine du site est souhaité, pour les façades fortement visibles de la rue.

- > transparence / surfaces vitrées importantes
- > matériaux de revêtement renvoyant à un caractère urbain et pérenne (brique, bois ...)
- > pas de matériaux à caractère «industriel» (tôle métallique ...)



Exemples Lidl :
brique
bois

- Les grandes lignes du projet proposé :

- Surface de vente globale du projet :

Le projet consiste à créer un magasin à l'enseigne LIDL, à proximité du LIDL existant. En effet, l'enseigne est présente à 250 mètres au Nord du site retenu le long de la même rue Paul Vaillant-Couturier. **Ce projet de nouveau magasin est projeté sur du foncier appartenant en grande partie à un bailleur social, SIGH, qui a abandonné un projet de construction de logements (les maisons présentes auparavant sur ce foncier aillant été détruites depuis plusieurs années).** Le projet LIDL prévoit donc d'être construit sur un terrain en grande partie en friche (85% du foncier) auquel s'ajoute une maison appartenant à un particulier.

Le site LIDL existant fait l'objet d'un intérêt par la collectivité pour un rachat, dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (acquéreur Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais). LIDL a récemment effectué une opération identique en revendant son ancien magasin d'Anzin en 2015 à Valenciennes Métropole afin d'aménager l'entrée du site de La Serre Numérique.

Il s'agit donc dans les faits d'un transfert de l'activité LIDL vers un nouveau site avec agrandissement du magasin. Le magasin développera une surface de vente de :

⇒ **Surface de vente du magasin LIDL : 1.275 m²**

Pour information, le magasin existant développe une surface de vente de 860 m².

- Secteur d'activité et nature de l'activité du magasin de plus de 300m² :

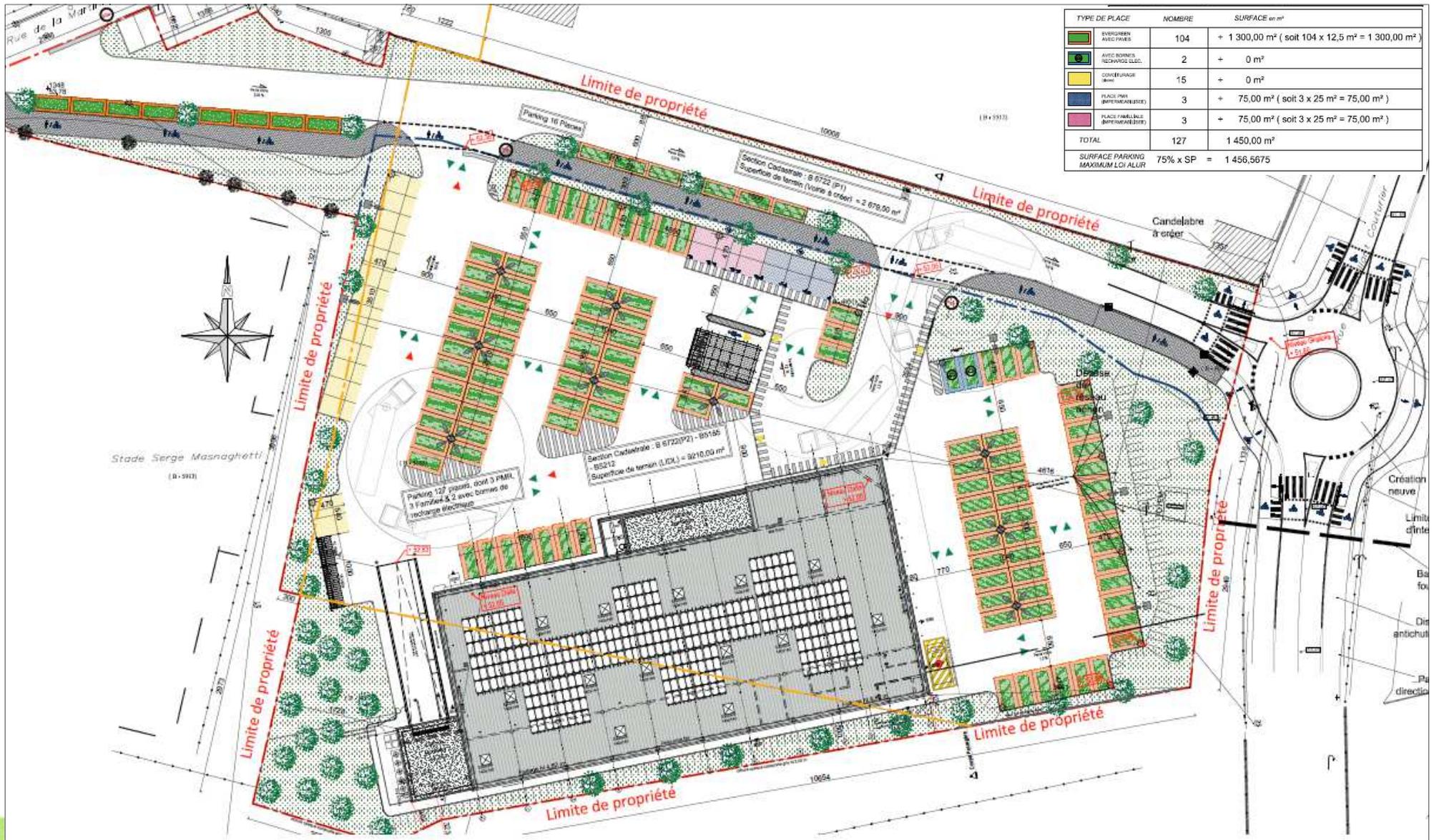
Le projet correspond à la création d'une surface à dominante alimentaire de plus de 300 m² à l'enseigne LIDL.

Le secteur d'activité du magasin LIDL est « Commerce de détail à prédominance alimentaire » et la classe, au sens de la nomenclature d'activités française (NAF) est 4711D - Supermarchés.

L'enseigne LIDL, actuellement Leader en France dans la vente de produits alimentaires sur son format, avec plus de 1 500 magasins sur le territoire, s'appuie sur un concept performant qui s'articule autour de :

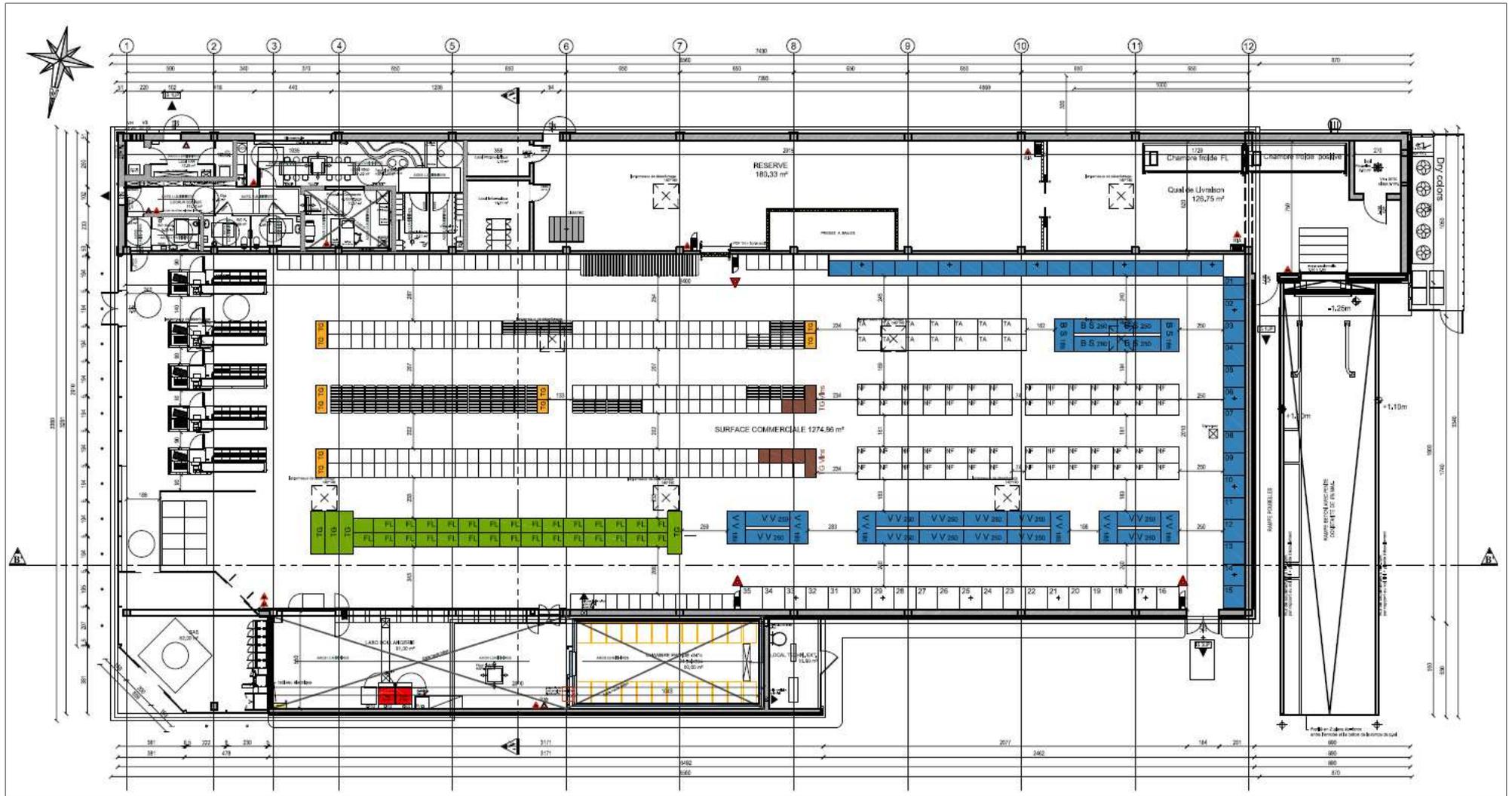
- ♦ De gros volumes basés sur un nombre réduit de références de marque propre et de marques nationales,
- ♦ Une maîtrise rigoureuse des coûts, grâce à un fonctionnement simple, une présentation sobre des produits et une organisation centralisée,
- ♦ Des engagements forts envers nos clients : la garantie fraîcheur et la garantie « satisfait ou remboursé »,
- ♦ Des magasins de proximité permettant un stationnement facile et des achats rapides.

PLAN DE MASSE GLOBAL FUTUR



| TYPE DE PLACE | NOMBRE | SURFACE en m ² |
|-----------------------------------|------------|--|
| EVERGREEN AVEC PAVES | 104 | + 1 300,00 m ² (soit 104 x 12,5 m ² = 1 300,00 m ²) |
| AVEC BORNES RECHARGE ELEC. | 2 | + 0 m ² |
| COUVERTURE BORN | 15 | + 0 m ² |
| PLACE PMR (BEPERMANENTE) | 3 | + 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²) |
| PLACE FAMILIALE (BEPERMANENTE) | 3 | + 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²) |
| TOTAL | 127 | 1 450,00 m² |
| SURFACE PARKING MAXIMUM LOI ALLUR | | 75% x SP = 1 456,5675 |

PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR FUTUR LIDL - RDC



3) Intégration du projet à son environnement

- Un projet non compris dans un ensemble commercial :

Le projet ne se situe pas dans un ensemble commercial. Il sera inséré dans un environnement composé de logements, d'équipements publics et de quelques activités le long de l'autoroute A2. Notons la proximité Nord Ouest du magasin LIDL objet du transfert et de quelques activités et commerces de proximité le long de la rue Paul Vaillant-Couturier. Ces activités seront détaillées dans la partie « environnement proche ».

- Le parc de stationnement :

Le magasin disposera de 127 places de parking dont 3 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 3 places « Famille », 15 places « Co-voiturage-Auto partage » et 2 places équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques. A noter que sur ces 127 places, 106 seront en evergreen avec pavés drainants (perméables).

Deux espaces couverts pour les 2 roues seront créés, l'un à côté du parc à chariot LIDL et l'autre sur le côté du magasin (environ 38 vélos)

L'ensemble de ces aménagements permettra largement d'absorber les flux automobiles générés, prendra en compte les modes alternatifs de déplacement, offrira un confort de stationnement et une fluidité interne optimale.

- Les aménagements paysagers en pleine terre :

Ce projet a été conçu avec l'aménagement d'une liaison routière associée à du cheminement mixte doux entre la rue Vaillant Couturier, dont l'accès se fera de manière sécurisé grâce à l'aménagement d'un giratoire, et le quartier de la Briquette. Cette liaison, largement plantée, a été pensée et souhaitée par les décideurs locaux de l'aménagement du territoire (commune de Marly et Valenciennes Métropole) et sera donc un nouveau point d'entrée valorisant du quartier de la Briquette, tout en desservant le futur magasin LIDL.

Le projet prendra place sur un espace en partie en partie friche et en partie occupé par une habitation et ses dépendances. Le projet prévoit de planter 38 arbres (dans le respect du PLU) sur 3 169,57 m² d'espaces verts (1 883,63 m² pour la partie magasin et 1 285,94 pour la voirie à créer), soit 26,65% du foncier global (ou 20,45% pour la partie magasin uniquement).

> Les limites séparatives sont plantées :

- ↳ D'arbres tige et d'une haie arbustive composée d'essences régionales en alignement de la nouvelle voirie de liaison entre la rue Paul Vaillant Couturier et la rue de la Martinique,
- ↳ De graminées en couvre sol sur l'entrée du Parking
- ↳ De végétaux spécifiques permettant de faire un point d'appel vers le rond point (le long de la rue Paul Vaillant Couturier)
- ↳ D'arbres tige le long de la limite de propriété au Sud
- ↳ De bosquets d'arbres régionaux adaptés aux milieux humides en fond de parcelle.

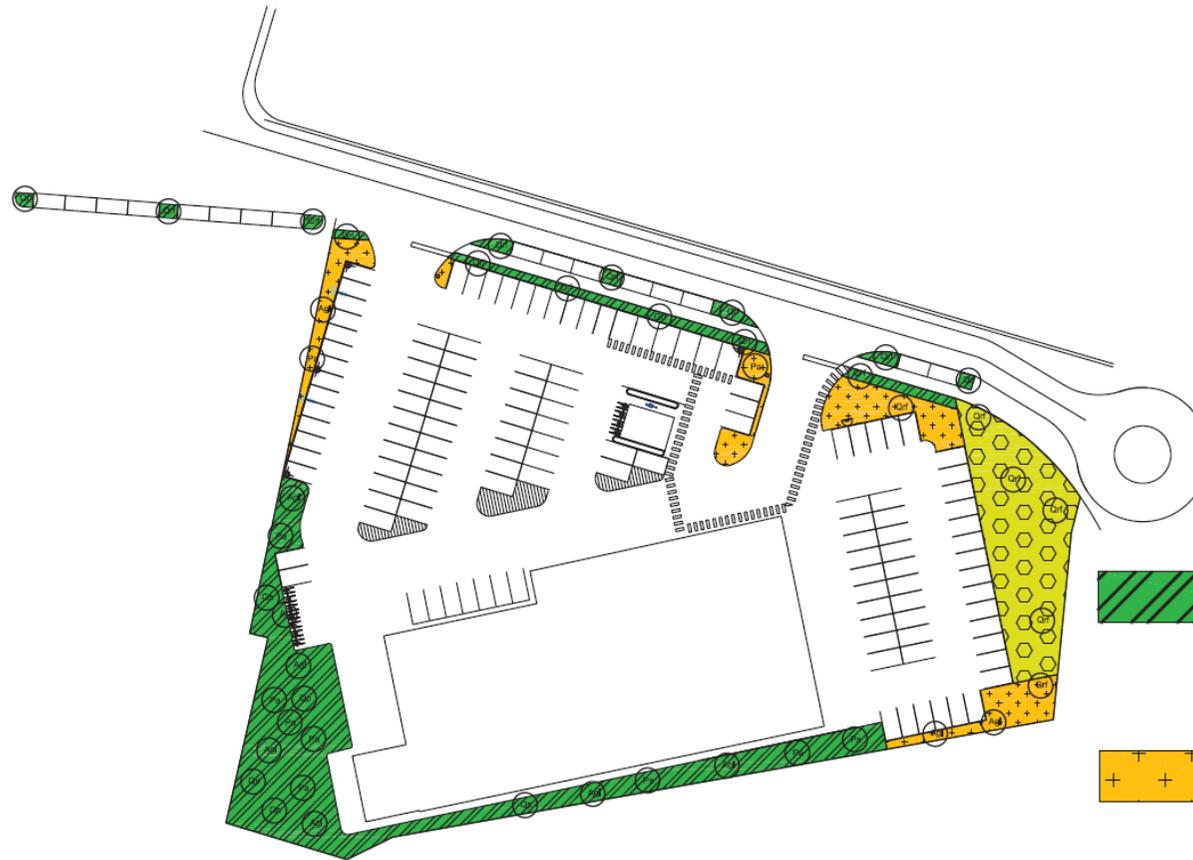
- Les activités annexes :

Aucune autre activité annexe n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n'est envisagée dans le cadre du présent dossier.

LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE



LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE



-  **Agl** *Alnus glutinosa* 'Imperialis' - motte 20/25 - tuteurage
-  **Pa** *Prunus avium* - cépée multitronc - 250/300 ancrage
-  **Qp** *Quercus palustris* - motte 20/25 - tuteurage
-  **Qrf** *Quercus robur fastigiata*' - motte 20/25 - tuteurage

Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
Viburnum opulus - RN 60/80 - 6u/m²
 paillage e nchanvre naturel épaisseur 7 cm

Graminées
Stipa gigantea - 3/m²
Imperata cylindra 'Red Baron' - 6/m²
Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²
Pennisetum alopecuriodes - 4/m²
 paillage en chanvre naturel

couvres-sol
Bistorta amplexicaule - 4u/m²
Hedera helix "white Knight" - 3u/m²

4) Conditions de réalisation du projet

- Historique du projet :

Il s'agit de la première demande du pétitionnaire sur ce foncier.

- Calendrier de réalisation :

En cas d'obtention des autorisations administratives , le projet pourra voir le jour au

| | |
|---|--------------------|
| Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale | Juillet 2017 |
| Date prévue d'obtention du permis de construire | Février 2018 |
| Durée des travaux | Environ 5 à 6 mois |
| Ouverture prévisionnelle | Novembre 2018 |

- Maîtrise du foncier :

Le projet est situé sur la parcelle cadastrée :

- ↳ Section B
- ↳ n°6722 partie
- ↳ n°5185
- ↳ n°5212

Soit une contenance totale de 11 889 m².

PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
NORD

Commune :
MARLY

Section : B
Feuille : 000 B 08

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

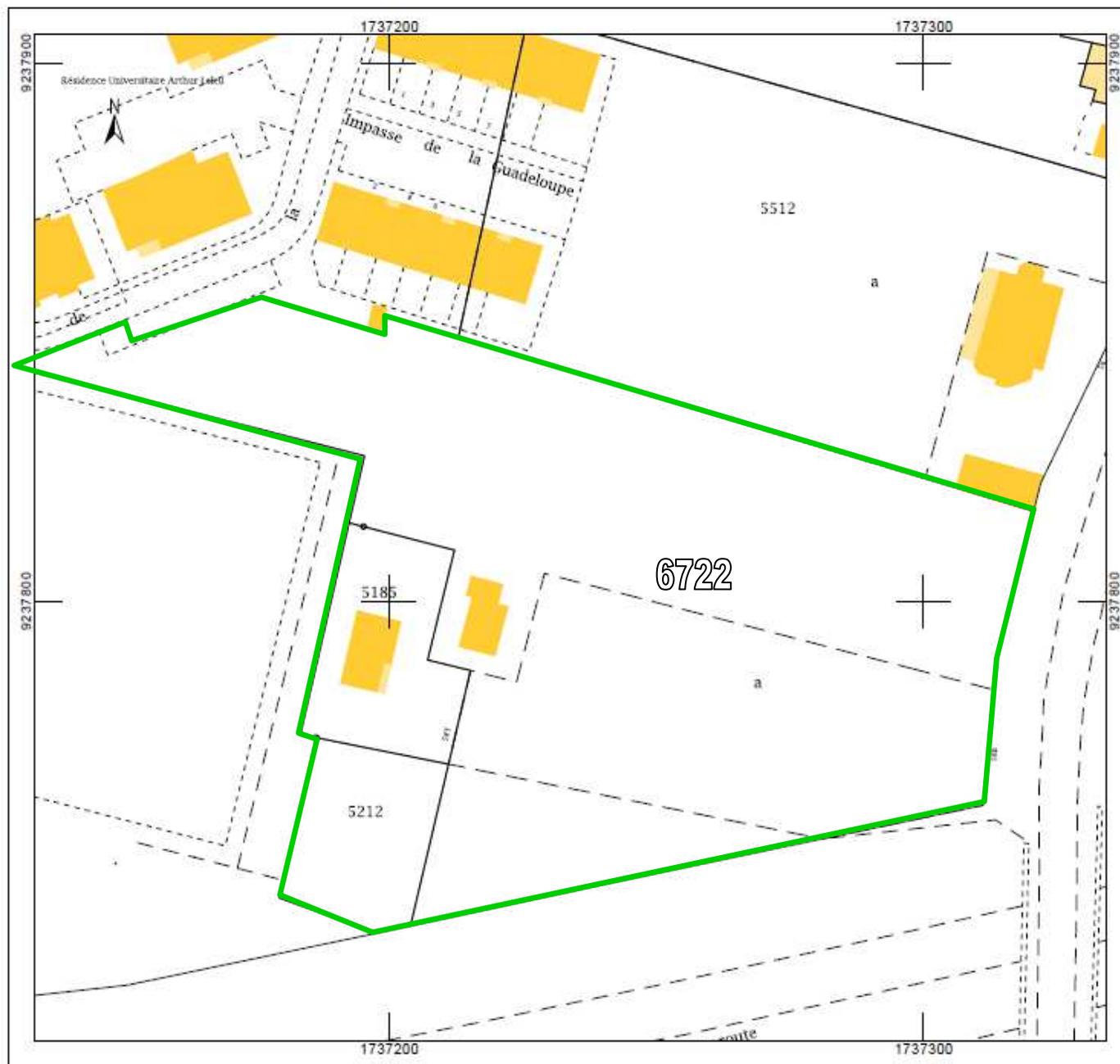
Date d'édition : 23/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques Rue Raoul Follereau
59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 - fax 0327146880
ptgc.nord-valenciennes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances



PROJET SUR PLAN PARCELLAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
NORD

Commune :
MARLY

Section : B
Feuille : 000 B 08

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

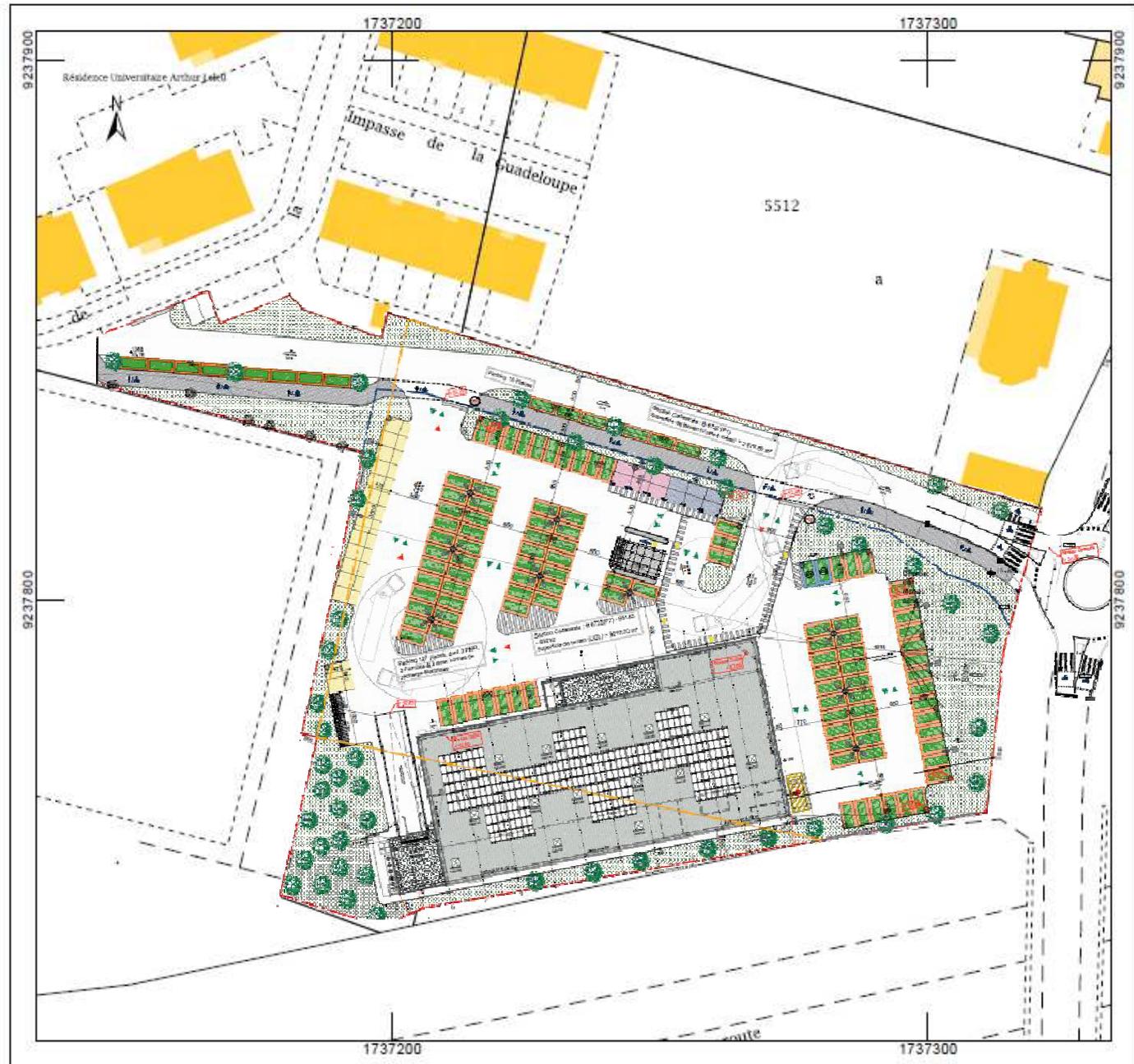
Date d'édition : 23/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques Rue Raoul Follereau
59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 - fax 0327146680
ptgc.nord-valenciennes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances



AUTORISATION PROPRIÉTAIRE

Service Immobilier LIDL
Direction Régionale de Cambrai
Parc Actipôle de l'A2
59554 Sailly Lez Cambrai

A l'attention de Tristan COURBOT,

Objet : Autorisation dépôt CDAC LIDL Marly (59770)

Nous soussignons Monsieur et Madame Nahass propriétaires des parcelles B5185 et B5212 à Marly (59770) autorise la société SNC LIDL domiciliée au 35 rue Charles Péguy BP-32 67039 Strasbourg CEDEX, à déposer un dossier de CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) dans le cadre d'un Permis de Construire valant AEC (Autorisation d'Exploitation Commerciale) auprès de la préfecture du Nord pour le terrain référencé au cadastre B5185 et B5212 situé sur la commune de Marly (59770) ayant une superficie totale de 1705 m².

Fait le 06/03/17

AUTORISATION PROPRIÉTAIRE



Service Immobilier LIDL
Direction Régionale de Cambrai
A l'attention de Tristan Courbot,
Parc Actipôle de l'A2
59554 Sailly Lez Cambrai

Affaire suivie par Mr T.LECLUZE
Tél : 06.20.27.72.79

Vos/REF. : Marly

Valenciennes, le 18 mai 2017

Monsieur,

Nous vous adressons ci-joint notre autorisation pour pouvoir déposer une demande d'autorisation d'exploitation commerciale auprès de la Préfecture du Nord ; sur une partie de terrain sis à MARLY (59770) cadastré Section B numéro 6722 P pour une contenance de 7 505 m² et Section B numéro 6722 P pour une contenance de 2 774 m², et propriété de la S.I.G.H.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

T.LECLUZE

Responsable Patrimoine Foncier

Société Immobilière Grand Hainaut
SIGH
Siège Social : 40, Boulevard Saly
B.P 3 - 59312 VALENCIENNES CEDEX 09
S.A. au capital de 1.486.200 Euros - R.C.S. Vals : 548 800 382

BP 3 - 09112 VALENCIENNES Cedex 9
Tél. 03 27 14 83 00 / Fax 03 27 14 83 01

Siège social : 40 Boulevard Saly - 59312 VALENCIENNES
Société soumise à Contrôle de la Direction de l'Économie Industrielle au capital de 1.486.200 €
Société agréée par le Préfet du Nord pour l'achat et la vente de biens immobiliers
SIC Interne n° 048 362 - 2007 - 048 000 362 000
S.A. au capital de 1.486.200 Euros - R.C.S. Vals : 548 800 382

sigh-habitat.fr

PARTIE 2

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET

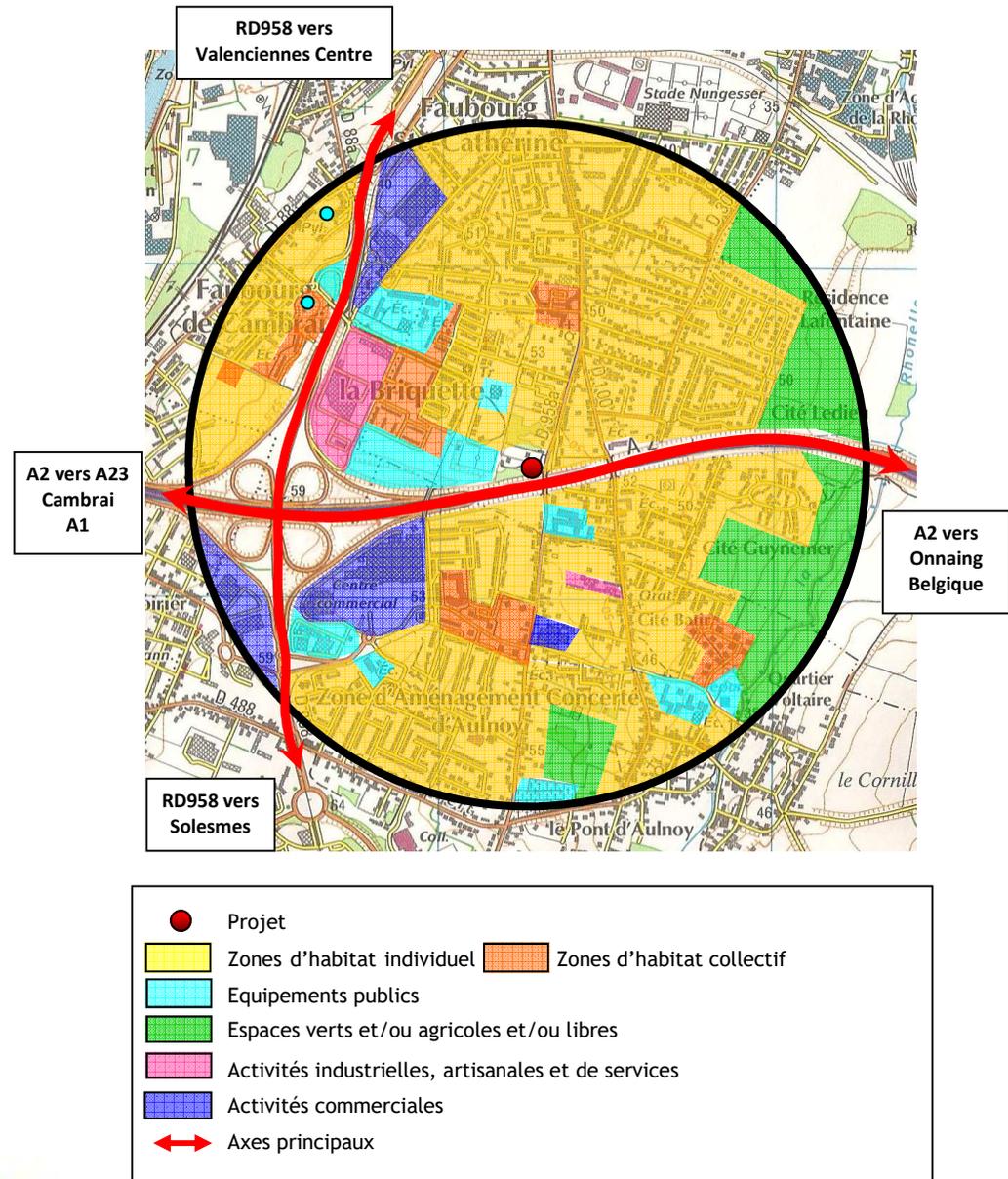
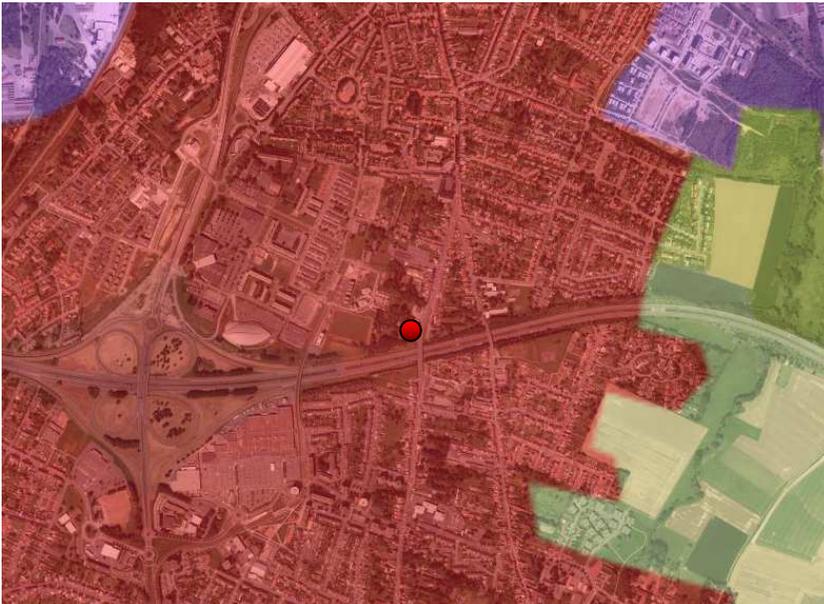


II / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE

- Cartographie générale de l'environnement proche

Le site du projet est situé sur le territoire de la commune de Marly.
Son environnement sur environ un kilomètre est très urbanisé avec une mixité d'affectation des sols :

- ↗ Une majorité de logements,
- ↗ Quelques équipements publics,
- ↗ Des espaces commerciaux et d'activités,
- ↗ quelques espaces verts à l'Est.



1) Les activités commerciales

- L'environnement commercial du projet

Le projet ne se situe pas dans une zone à vocation d'activités. En effet, il est situé dans un linéaire urbain constitué en majorité de logements le long de la rue Paul Vaillant Couturier.

Nous pouvons noter la présence de commerces de proximité dans cette rue ainsi que dans l'avenue de la Libération du 4 Septembre 1944 :

⇒ **Avenue de la Libération du 4 Septembre 1944** : Orphée Fleurs, Café David, Boulangerie Pâtisserie Zago, Pharmacie Plessiet, Tabac Presse Le Chiquito.

⇒ **Rue Paul Vaillant Couturier, avenue de Reims** : Reg'Art Décors (Poêles et cheminées), Souss Marly (Boucherie Traiteur - Point Chaud), LIDL (objet du transfert), magasin de Fruits et Légumes, Peugeot, Pharmacie de la Briquette, EB Coiffure, Citroën, alimentation générale, O Bon Pain, Au Bon Chic Bon Chien, Boulangerie De Cubber, Coiffeur.

Dans le reste de la zone proche, il existe 2 pôles commerciaux importants, le centre commercial CARREFOUR Aulnoy les Valenciennes et le centre commercial VAL SUD - AUCHAN Valenciennes.

⇒ **CARREFOUR Aulnoy Lez Valenciennes - GLA 20 546 m²** : Carrefour (10 000 m²), galerie marchande de l'hypermarché (Mim, Optic 2000, Claire's, Krys, Camaïeu, Nocibé, Jules, Okaïdi, Orange, Flunch, Pharmacie, Actu'Or, Franck Provost, Vision Plus, Top Cordo...), Drive Carrefour, Géméo (1 874 m²), Brico Dépôt (4 900 m²), Décathlon (4 000 m²), O'Tera (800 m²), Feu Vert, Norauto, Mc Donald's, Léon de Bruxelles.

⇒ **AUCHAN Valenciennes - GLA 7 930 m²** : Auchan (7 000 m²), Galerie de l'hypermarché (Presse, Shampoo Expert, Oney, Manavap, Atol, Photomaton, pharmacie), Auchan Drive.

- Les halles et marchés

Nous recensons pas de marchés hebdomadaires sur la commune de Marly.

Le marché le plus proche se situe à :

➤ Aulnoy lez Valenciennes :

- Place Roger Salengro : Mardi Matin, Alimentaire - 6 minutes en voiture.

Temps de trajet source Mappy.fr

Liste Marchés source Marchedefrance.fr

2) Les autres activités économiques

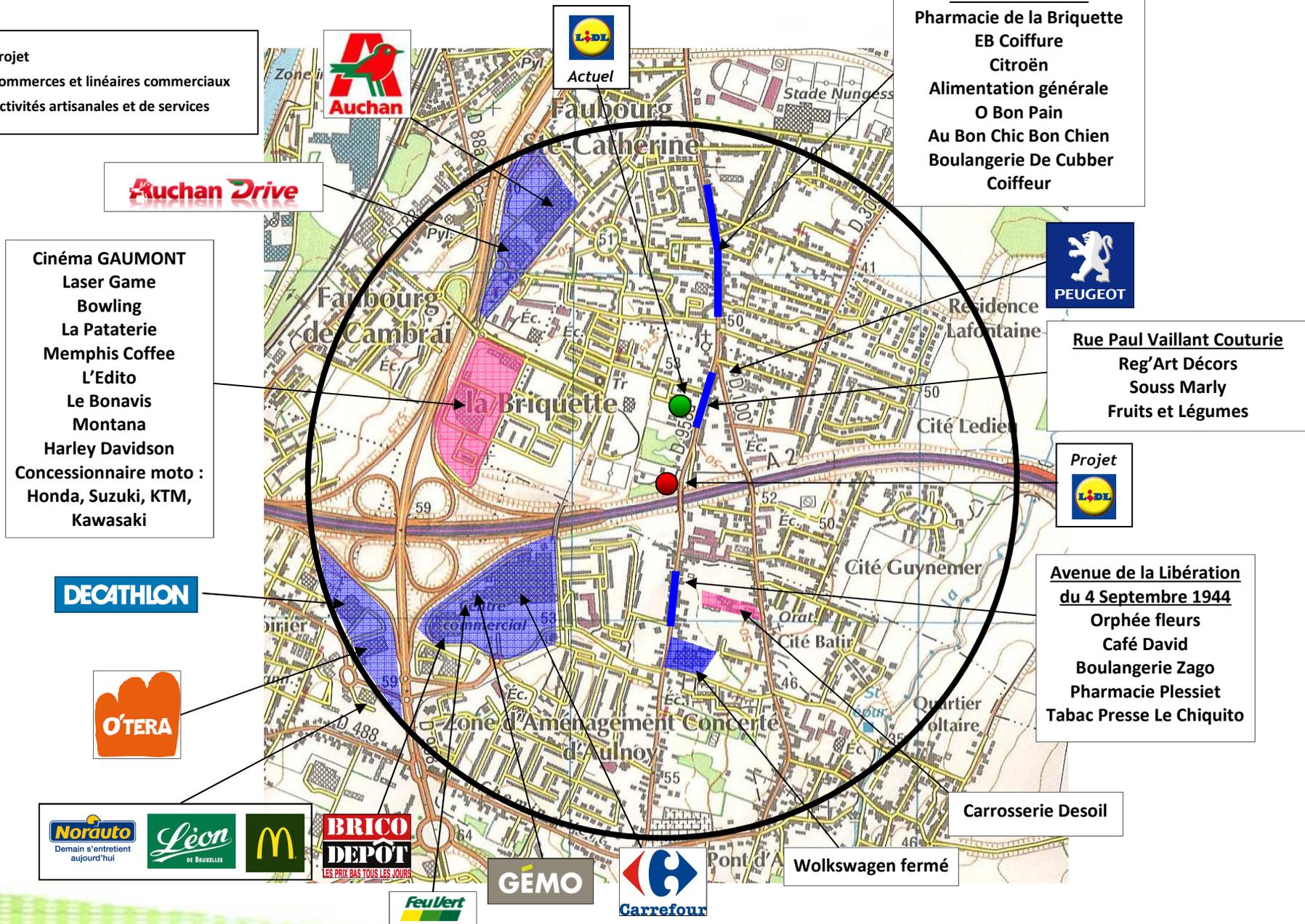
Elles sont très peu représentées, du fait de la position du projet au sein d'un environnement urbain composé en majorité de logements et d'activités commerciales.

Nous pouvons noter la présence d'un pôle de loisirs avenue Georges Pompidou : Cinéma Gaumont, Laser Game, Bowling, La Pataterie, Memphis Coffee, L'Edito, Le Bonavis, Harley Davidson, S-Passmoto, Montana Ristorante....

Et quelques activités disséminées sur la zone proche : professions médicales, auto école, carrosserie Desoil, artisans du bâtiment...

ACTIVITÉS À PROXIMITÉ DU PROJET

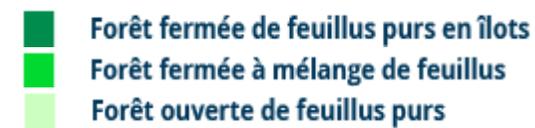
 **Projet**
 **Commerces et linéaires commerciaux**
 **Activités artisanales et de services**



- Les activités agricoles

Les espaces verts sont peu présents du fait de la position du projet dans un environnement très urbanisé.

Nous pouvons noter que ces espaces verts sont composés d'espaces agricoles et forestiers à l'Est du projet ainsi que des poches forestières disséminées.



3) Les équipements publics

- Des bâtiments scolaires et éducatifs :

- Ecoles maternelles et primaires (Jules Ferry, Georges Brassens...),
- Groupe Formation CCI Nord de France,
- Groupe scolaire (A. de St Exupéry, Zola...),
- BTP CFA Marly,
- Ecole Saint Jean,

- Des bâtiments administratifs et édifices publics divers :

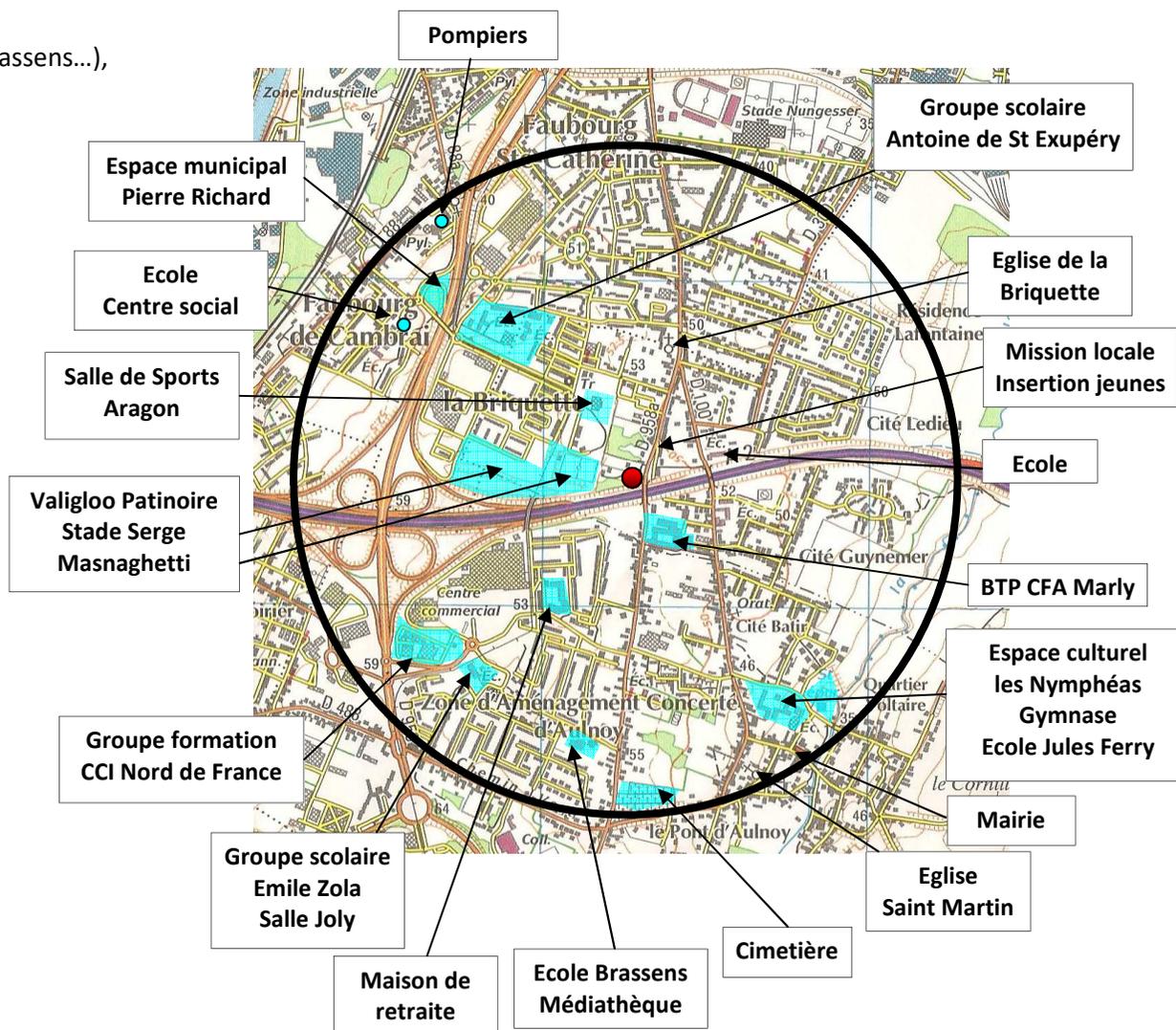
- Bureaux de poste,
- Pompiers,
- Espace Pierre Richard,
- Centre social,
- Salle Joly,
- Médiathèque,
- Mission Locale Insertion Jeunes,
- Mairie,
- Espace culturel Les Nymphéas,

- Des équipements sportifs :

- Salle Aragon,
- Patinoire Valigloo,
- Stade Serge Masnaghetti,
- Gymnase,

- Autres équipements :

- Eglises,
- Cimetière,
- Maison de retraite.



4) Les zones d'habitat

- Le quartier d'habitation

Le quartier d'habitat où se situe le projet est « La Briquette » : Positionné au Sud-Ouest de Marly, ce quartier est limitrophe des communes de Valenciennes et Aulnoy-Lez-Valenciennes. Il est séparé du centre de Marly par La Rhonelle. Ce secteur a beaucoup évolué : Le quartier a fait l'objet d'une convention ANRU (périmètre ci-contre) permettant la démolition et la création de nouveaux logements sociaux, la résidentialisation d'un immeuble, des aménagements des espaces publics et des interventions sur les équipements publics.

- Le type d'habitat

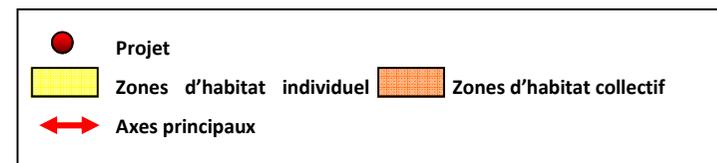
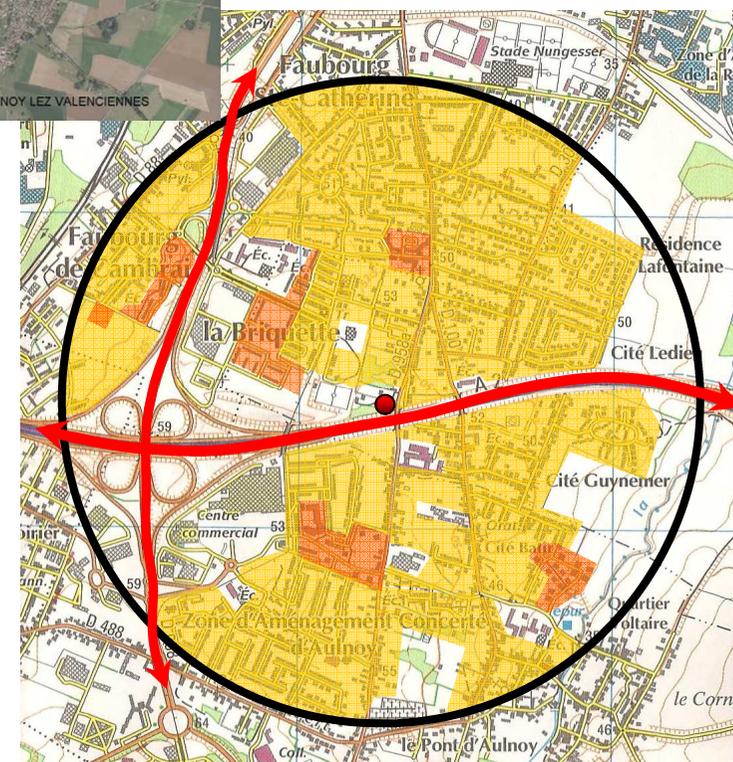
L'habitat de la zone proche du magasin est mixte avec des logements individuels à proximité immédiate et des logements collectifs issus des aménagements effectués dans le cadre de l'ANRU à l'Ouest et au Nord.

Le reste de la zone proche est aussi à dominante individuelle avec des poches de logements collectifs à proximité du pôle Carrefour et cité Baur.

La commune de Marly dans sa globalité présente un parc de logement majoritairement individuel (73% du parc des logements). Les logements collectifs représentent eux, environ 25,3% du parc. *Source INSEE*

- L'habitat social

L'habitat social sur la commune de Marly représente 24,1 %. *Source INSEE*



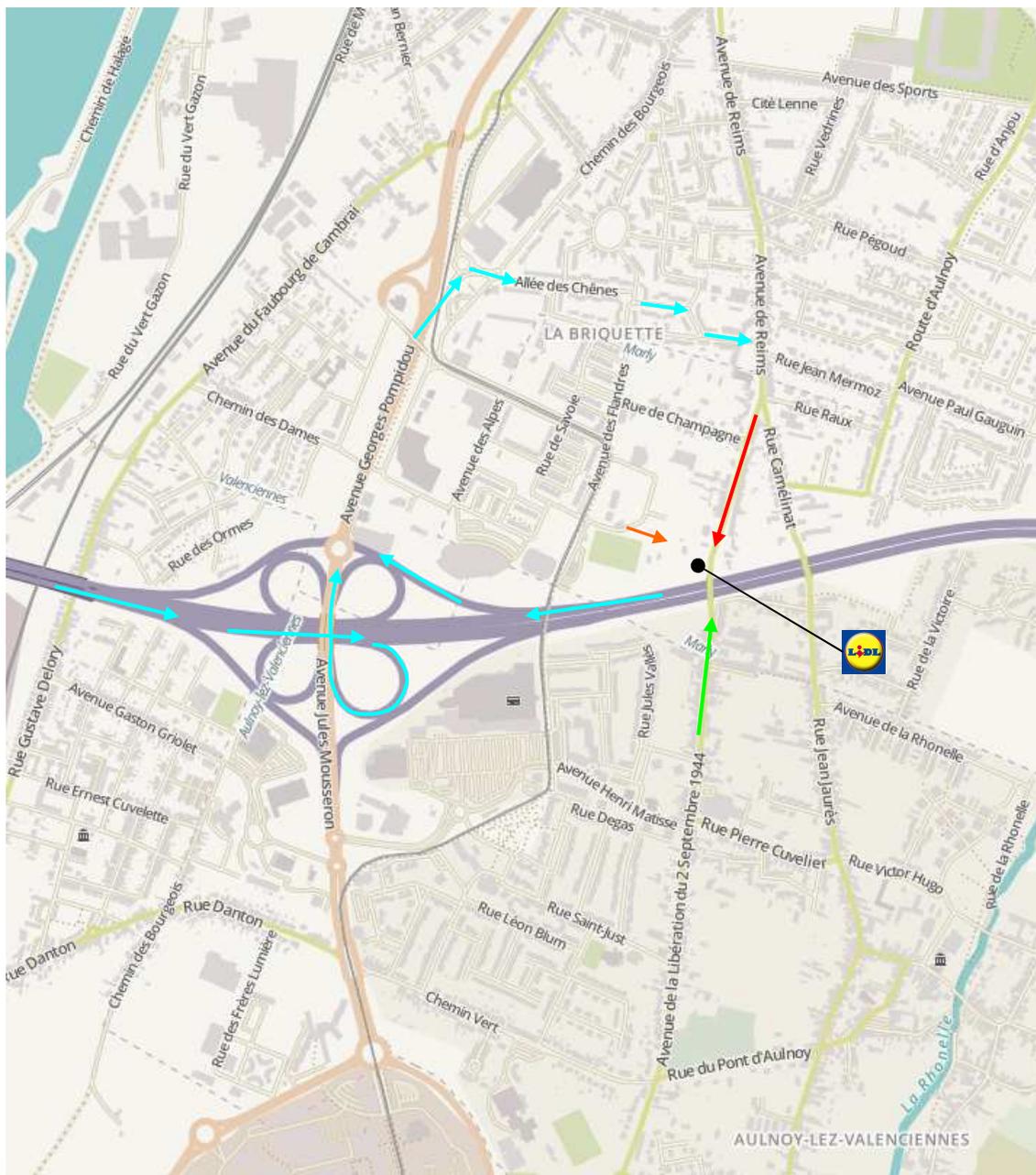
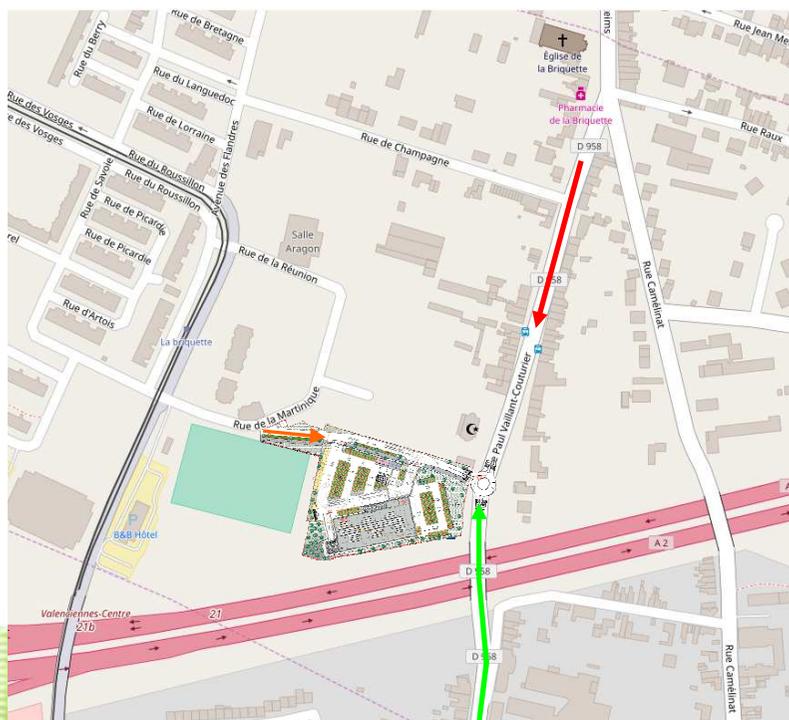
5) La desserte

- La desserte routière actuelle et future

Le site sera accessible depuis la rue Paul Vaillant Couturier en provenance de Valenciennes au Nord, ➔ d'Aulnoy lez Valenciennes au Sud, ➔ et de la rue de la Martinique (quartier Briquette) à l'Ouest ➔.

Il se situe à proximité immédiate de l'A2 mais ne bénéficie pas d'une accessibilité directe depuis cet axe. ➔

Les accès au site, depuis ces axes, devront faire l'objet d'aménagements. En effet, un giratoire sera édifié sur la rue Paul Vaillant Couturier, en accord avec la Mairie de Marly. Cet ouvrage sera pris en charge par la société LIDL. L'accès au magasin depuis cet axe de communication et la gestion des flux, grâce aux infrastructures existantes et futures, permettront une bonne accessibilité au site.

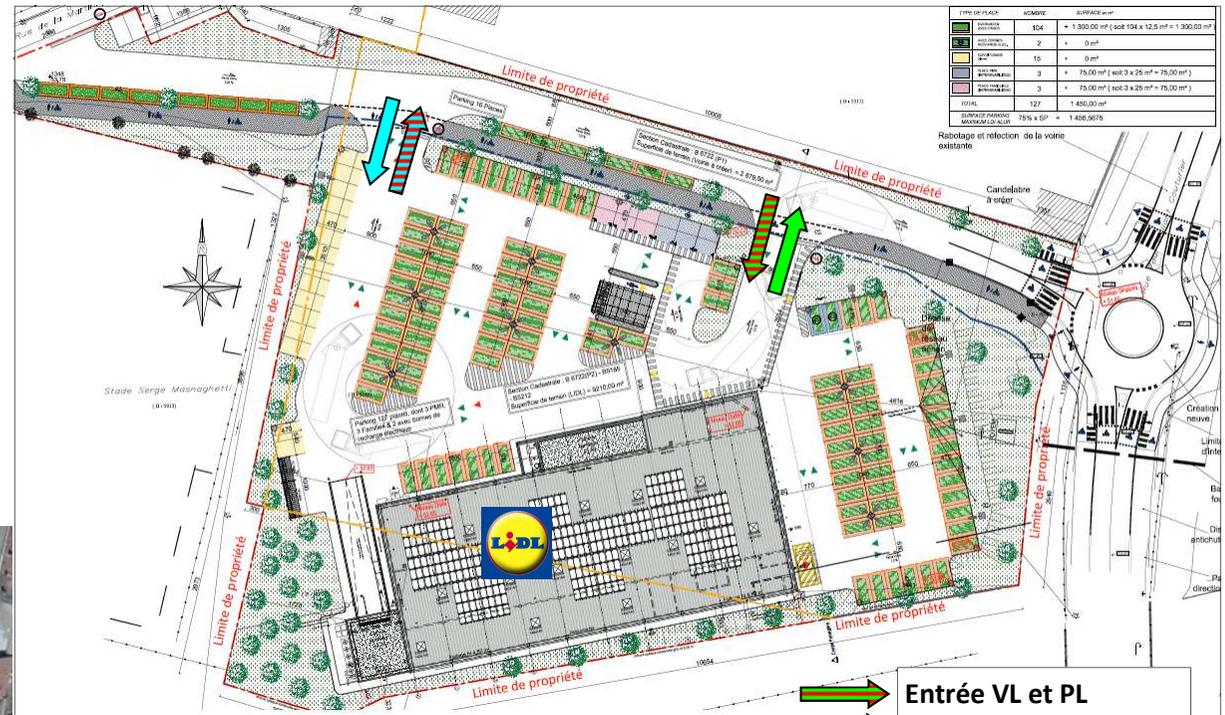


- L'accessibilité directe au foncier

La desserte du magasin s'effectuera directement depuis un nouveau giratoire positionné sur la rue Paul Vaillant Couturier. La rue Paul Vaillant Couturier est un des axes pénétrant de Valenciennes Sud depuis Aulnoy les Valenciennes.

Le parking sera accessible depuis cet aménagement via une entrée/sortie.

Le site sera accessible depuis le quartier de la Briquette via la rue de la Martinique grâce à une liaison projetée entre cette rue et la rue Vaillant Couturier. Cette liaison et son emprise foncière seront rétrocédées à la commune par la suite.



- Entrée VL et PL
- Sortie VL
- Entrée VL
- Sortie VL et PL



Vue du site actuel



Vue du site futur

- La desserte actuelle et projetée en transports en commun

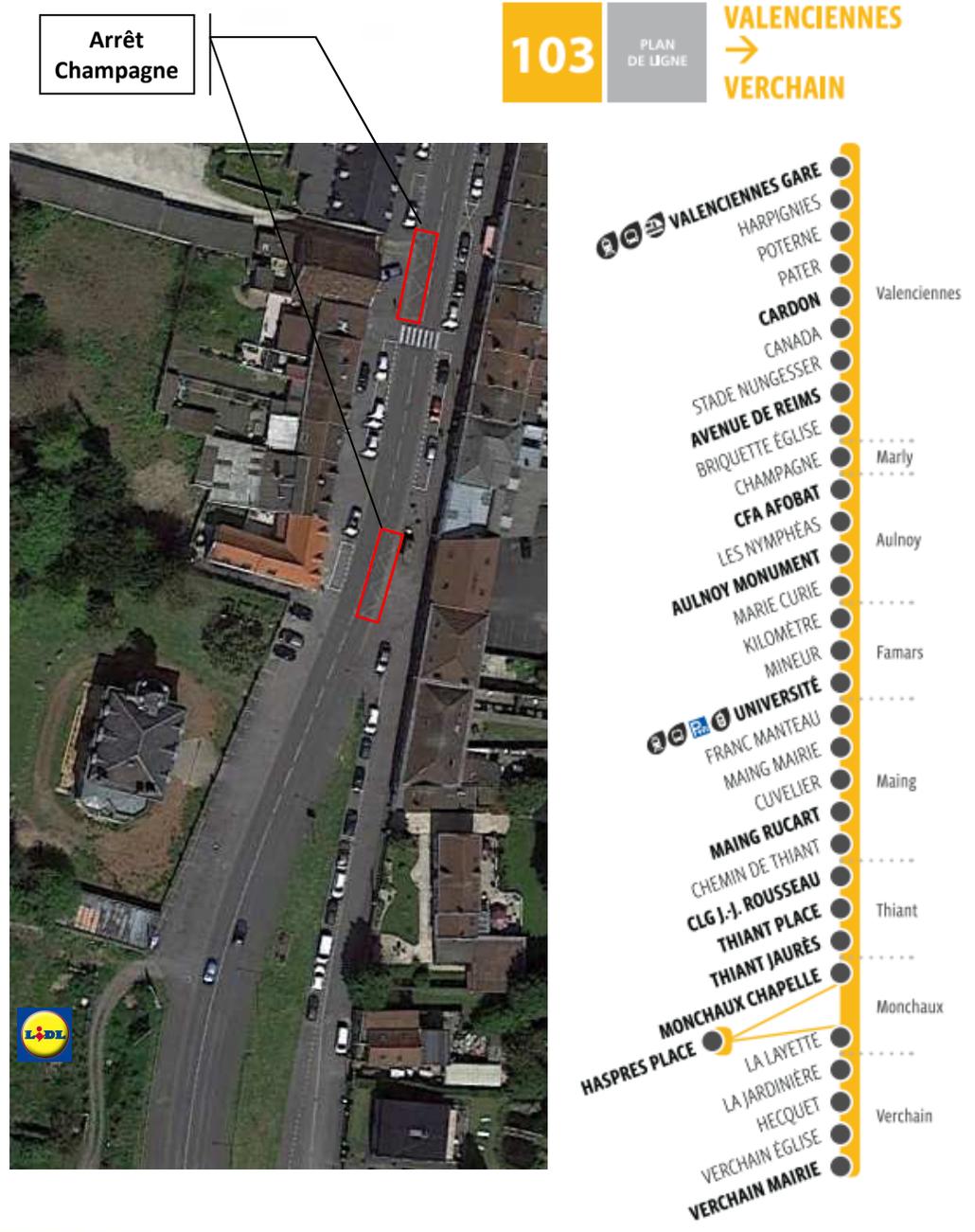
Le site est desservi par le réseau de transports « Transville ».

L'arrêt le plus proche est l'arrêt « Champagne » situé à 70 à 100 mètres au Nord du projet. Cet arrêt est desservi par la ligne 103 : « Verchain ⇌ Valenciennes » : 15 bus par sens du Lundi au Vendredi, 13 bus le Samedi.

Nous pouvons noter la présence de l'arrêt TRAM « La Briquette » situé à 200 mètres au Nord du projet. Cet arrêt est desservi par les lignes T1 et T2 (Cf. page suivante).

Le magasin sera accessible depuis ces arrêt via les trottoirs et aménagements existants et à venir : liaisonnement de la rue Paul Vaillant Couturier et de la rue de la Martinique.

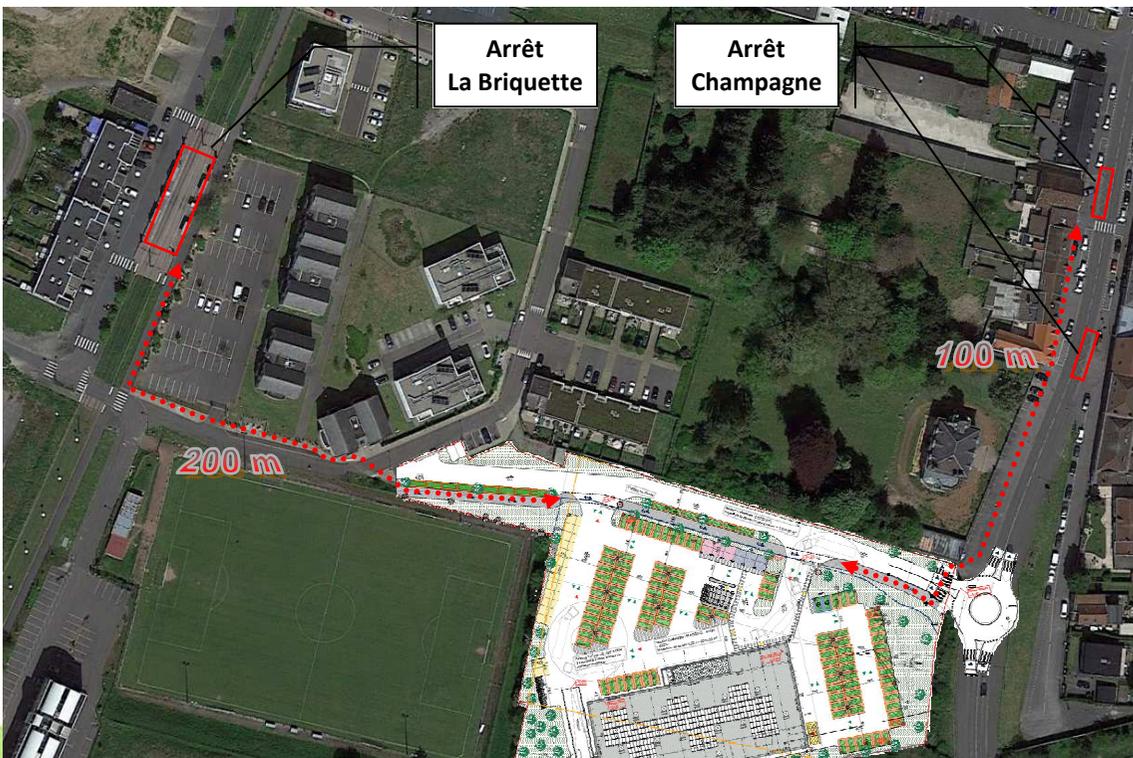
Il n'y aura pas de modification dans la desserte de transport en commun suite au projet.



L'arrêt TRAM « La Briquette » situé à 200 mètres au Nord du projet est desservi par les lignes :

☑ T1 « Famars ⇌ Denain » (62 Tram dans le sens Denain Espace Villars ⇌ Famars Université et 66 Tram dans l'autre sens du lundi au vendredi, 49 Tram dans le sens Denain Espace Villars ⇌ Famars Université et 51 Tram dans l'autre sens le samedi, 14 Tram dans le sens Denain Espace Villars ⇌ Famars Université et 15 Tram dans l'autre sens).

☑ T2 « Famars ⇌ Vieux Condé » (48 Tram dans le sens Vieux Condé Le Boulon ⇌ Famars Université et 49 Tram dans l'autre sens du lundi au vendredi, 35 Tram dans le sens Vieux Condé Le Boulon ⇌ Famars Université et 34 Tram dans l'autre sens le samedi, 9 Tram dans le sens Vieux Condé Le Boulon ⇌ Famars Université et 9 Tram dans l'autre sens).



- La desserte cycliste et piétonne

Il existe quelques aménagements cyclables à proximité du projet. Les principaux sont situés sur l'avenue Georges Pompidou et le long du Tram (axe en partage avec les piétons) qui débute rue du Roussillon et se prolonge au Sud jusqu'au pôle Universitaire. Hormis ces aménagements, les usagers cyclistes emprunteront, pour ce rendre au magasin, les axes en partage avec les véhicules légers.

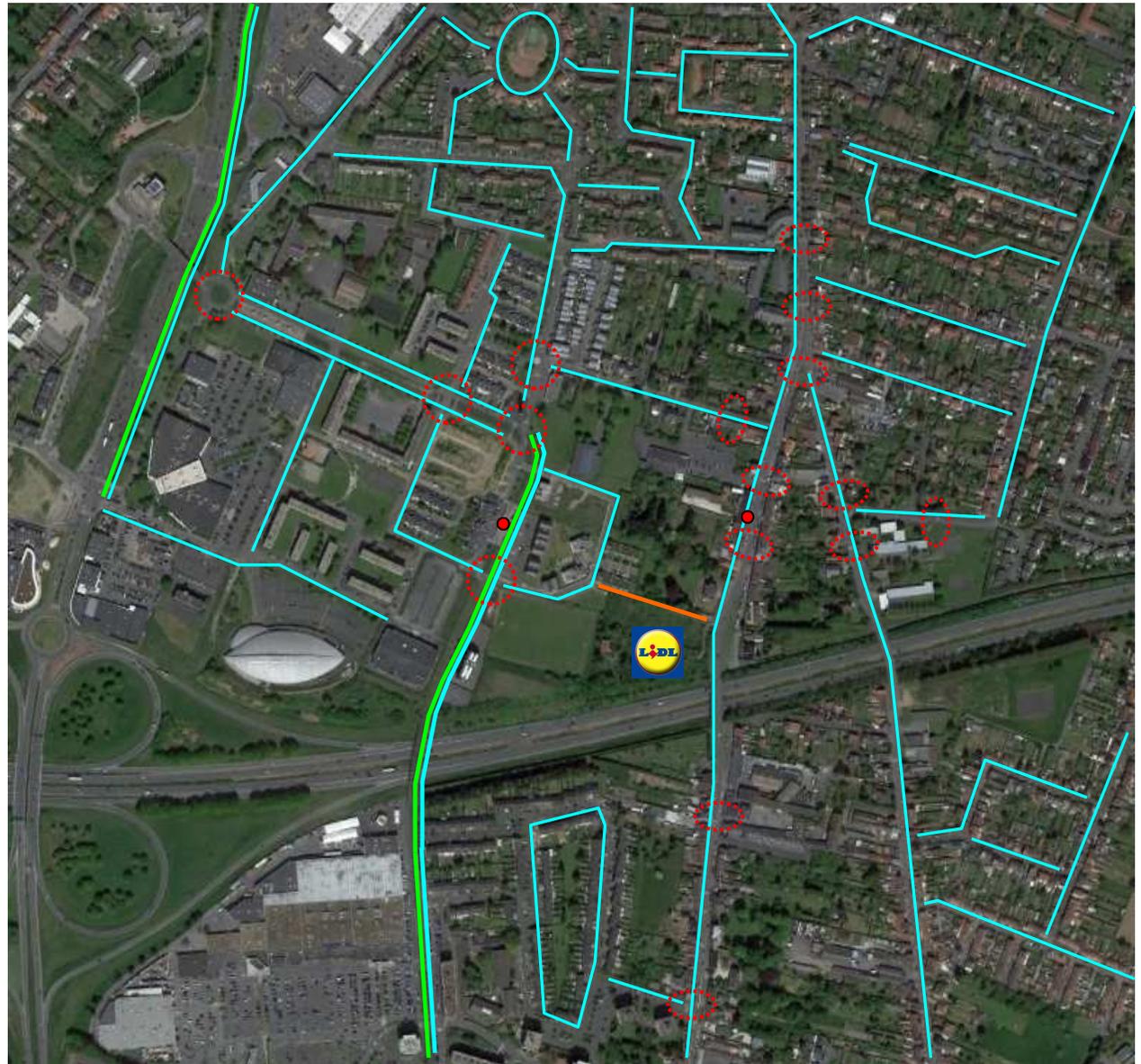
Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet. Ils permettent d'accéder au magasin de manière sécurisée depuis les zones de logements ainsi que depuis les équipements commerciaux, sportifs, de loisirs...

Il n'y aura pas de modification dans la desserte des modes doux suite au projet.



Aménagements cyclistes
Avenue Georges Pompidou

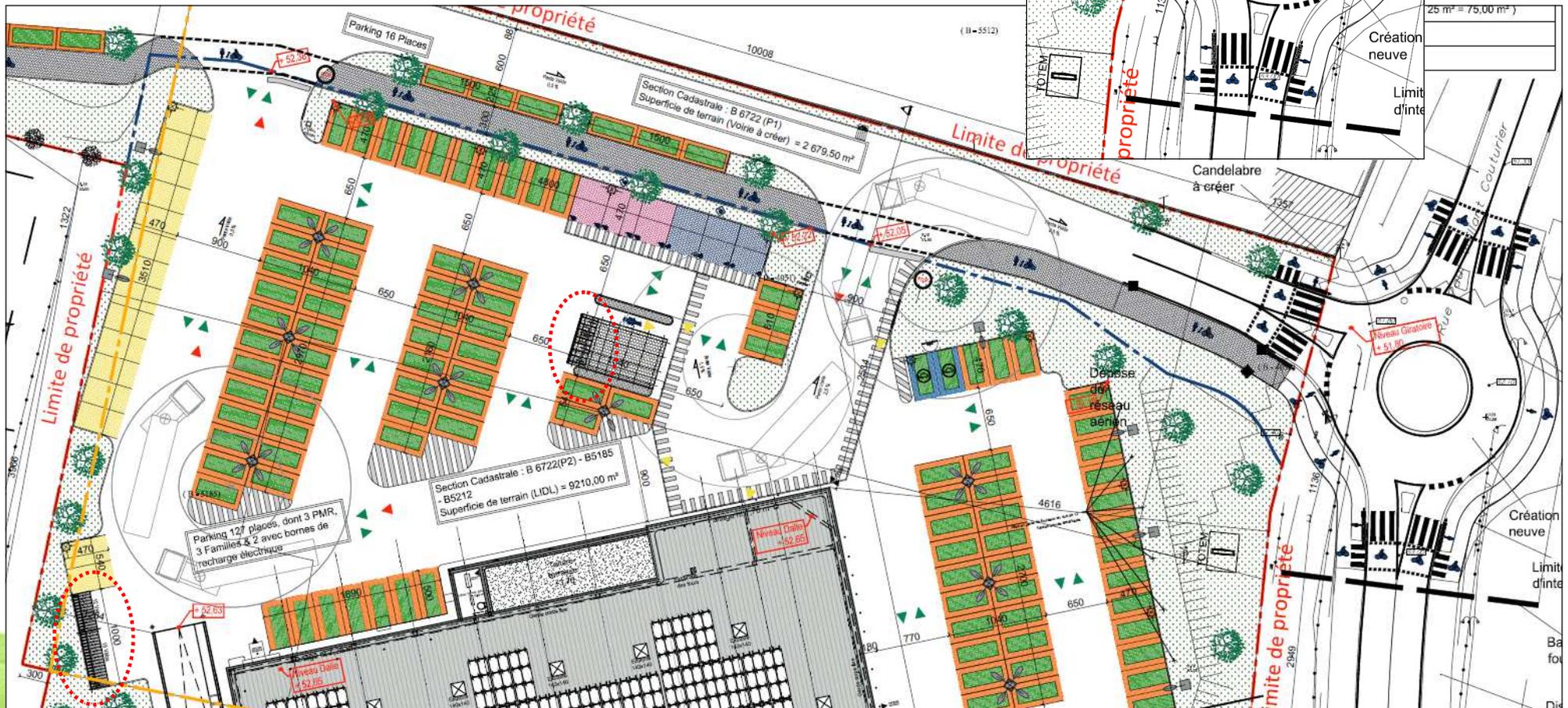
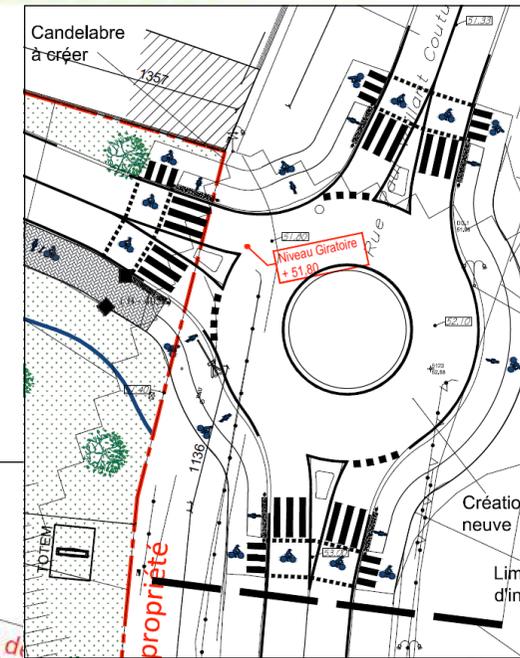
- Arrêts de bus et Tram
- Cheminements piétons (trottoirs)
- Aménagements cycles
- Passages piétons sécurisés
- Nouvelle voie créée



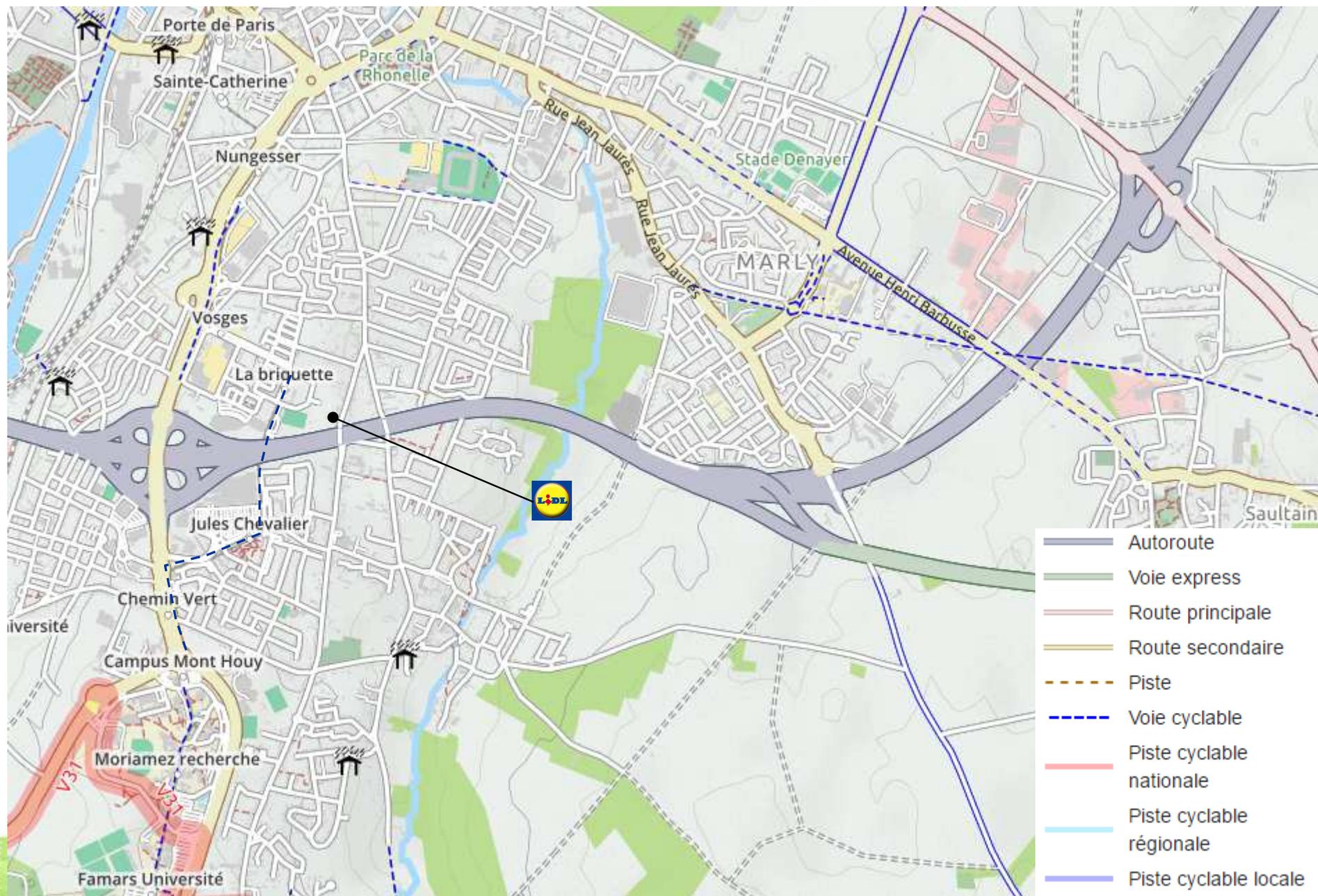
Afin de sécuriser les modes doux, il est projeté de créer avec la voie qui sera aménagée entre les rues Vaillant Couturier et la rue de la Martinique un cheminement mixte piéton/cycle de 3 mètres de large indépendant de la voirie Véhicules légers/Poids Lourds.

Le giratoire projeté est aussi pensé pour sécuriser ces 2 modes de déplacements avec une bande cycle indépendante, et une bande piétonne qui seront aménagées autour de ce giratoire."

 **Parcs à vélos couverts**



ACCÈS CYCLABLE DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE



- Les accès aux personnes à mobilité réduite

Le magasin respectera la réglementation et les normes en vigueur concernant les Personnes à Mobilité Réduite, avec notamment 3 places de stationnement PMR. Des aménagements spécifiques assureront également l'accès et le déplacement des personnes à mobilité réduite depuis les places de stationnement, mais également depuis la voirie publique.

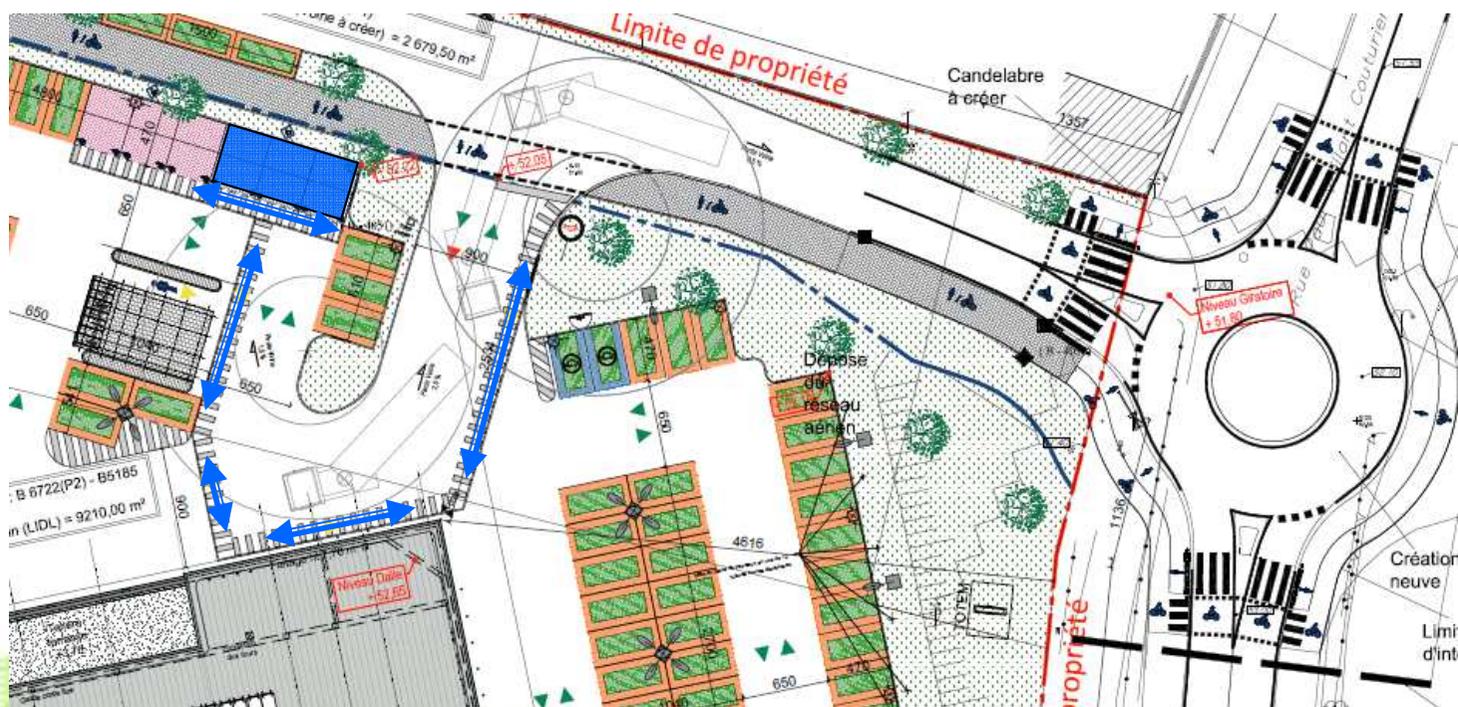
En ce qui concerne les cheminements extérieurs, les devers sont inférieurs à 2%, les pentes inférieures à 4%, les seuils et les ressauts sont aussi inférieurs à 2% et sont arrondis ou chanfreinés. L'espace de manœuvre devant l'entrée sera respecté.

Les portes d'entrée sont de type coulissant (espace de manœuvre respecté), le guidage au sol pour les mal voyants sera différencié par une couleur contrastée, le repérage des parois vitrées est réalisé par pose d'autocollants contrastés (visibles en position assise).

L'éclairage des cheminements respectera les normes en vigueur (200 lux au poste d'accueil, 150 lux pour les circulations horizontales, 150 lux pour les équipements mobiles).

A l'intérieur du magasin est prévu une caisse adaptée, avec signalétique et affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Les largeurs de circulation seront supérieures à 1,4m sans rétrécissement ni devers, l'espace des manœuvres est et sera respecté au droit des portes et le long de la caisse adaptée. Le sol est et sera non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.



6) Les opérations d'urbanisme et les programmes de logement

Comme évoqué précédemment, le quartier attenant au projet de la Briquette a été retenu pour le NPNRU.

- Programme de rénovation urbaine de La Briquette :

Lundi 26 septembre 2016 avait lieu, dans les salons d'honneur de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM), la signature du protocole de préfiguration NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

Remarquable par le nombre de partenaires qu'il implique, ce Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain permettra, à l'horizon 2025-2027, la rénovation de 200 quartiers sur le territoire national.

Au niveau local, outre le quartier de la Chasse Royale à Valenciennes, reconnu d'intérêt national, le quartier de la Briquette a quant à lui été retenu au titre de la programmation d'intérêt régional, avec la Bleuse Borne à Anzin et Chanteclerc Le Coq à Condé-sur-l'Escaut.

Le NPNRU se distingue par divers aspects du premier programme ANRU (2003-2015) :

- Transversalité du portage des projets, qui devront notamment s'intégrer dans les politiques mises en place à l'échelle des agglomérations ;
- Implication des habitants des quartiers concernés par le NPNRU dans toutes les phases du programme ;
- Développement de la mixité sociale dans ces mêmes quartiers, où l'accent sera mis, outre sur l'habitat, sur l'activité économique à travers l'accompagnement des investisseurs.

Il s'agit d'une nouvelle étape importante dans la transformation urbaine du quartier de la Briquette, au bénéfice de ses habitants et de l'ensemble des Marlysiennes et des Marlysiens.

À la Briquette, côté Marly soixante six logements dégradés reste à démolir ainsi que la place des Vosges à reconfigurer.

L'implantation du magasin LIDL, intégré dans le périmètre définit, participera à la dynamique locale et apportera une offre alimentaire de qualité au sein du quartier. Il sera aussi source de désenclavement via l'édification d'une voirie de liaison entre la rue de la Martinique et la rue Paul Vaillant Couturier.

La présentation du dispositif ANRU 1 est présentée page suivante.

QUARTIER DE LA BRIQUETTE À MARLY

ANRU

SITE RENOVATION URBAINE
LA BRIQUETTE - MARLY



Quartier de la Briquette (2010)

Projet

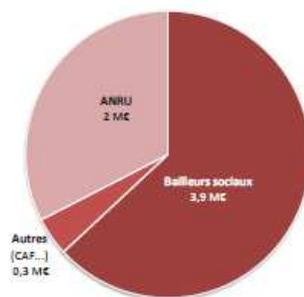


LE PROJET

• Convention financière ANRU / Ville de Marly 2009-2014

• 6,2 millions d'euros
Coût total du projet de rénovation urbaine du quartier de la Briquette à Marly (voir répartition ci-contre)

Répartition des financements



LOGEMENTS V2H



LOGEMENTS V2H



LE PERIMETRE D'INTERVENTION



LA PROGRAMMATION

| | | |
|--|----------------------|--|
| Demolitions de 33 logements sociaux | Partenord Habitat | • Logements individuels des rues Roussillon-Picardie-Flandres |
| Création de 93 logements sociaux | Partenord Habitat | • 33 logements PLUS CD, terrain DDE • 15 logements collectifs PLUS CD |
| | Val' Hainaut Habitat | • Collectif de 20 logements collectifs PLUS (hors ANRU) • 14 logements individuels PLUS en bégainage (hors ANRU) • Collectif de 11 logements PLS (hors ANRU) |
| Résidentialisation d'un immeuble | Val' Hainaut Habitat | • Résidence Leleu, 35 logements |
| Aménagements des espaces publics | Ville de Marly | • Travaux de voiries et d'espaces publics, travaux d'assainissement (hors ANRU) |
| Intervention sur les équipements publics | Ville de Marly | • Salle des sports Aragon (hors ANRU) • Centre social (hors ANRU) • Ecole Nelson Mandela (hors ANRU) |

PATINOIRE VALIGLOO



LOGEMENTS PARTENORD



RESIDENCE LELEU



Plus d'infos
www.renovationurbaine-valenciennois.fr



7) Les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones franches urbaines

Le projet est situé en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Il bénéficie du dispositif ANRU 2 (Cf. page précédente). L'implantation du magasin LIDL sous son nouveau format, ainsi que la restructuration du site actuel entreront dans les objectifs d'aménagements de ce quartier en apportant une plus grande cohérence et une modernisation de l'offre.



8) Les documents d'urbanisme existants

- Le Scot et les documents associés

La commune de Marly-lez-Valenciennes fait partie du SCoT du Valenciennois, territoire de 347 000 habitants. Celui-ci a été approuvé le 17 février 2014.

⇒ Le Document d'Orientation et d'objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Le DOO reprend les objectifs du SCOT en matière d'aménagement commercial..

D'une manière générale, il faut rappeler qu'afin d'améliorer le fonctionnement et l'attractivité du Valenciennois, le PADD définit une armature urbaine hiérarchisée s'appuyant sur le réseau de transport en commun existant et en projet, le niveau d'équipements et de services des communes, la préservation et la mise en valeur des paysages et des milieux naturels. En corolaire, la maîtrise stricte de la consommation d'espace naturel et agricole entraîne des orientations en matière d'organisation urbaine.

Le projet respect l'ensemble de ces attentes : Il est proche des infrastructures de transport (bus et Tram), il met en valeur un espace d'entrée de ville aujourd'hui peu valorisé, il ne consomme pas d'espace agricole ou naturel.

Les enjeux en matière d'aménagement commercial se déclinent en 4 volets. Ceux qui intéressent notre projet sont les suivants :

Renforcer l'attractivité commerciale du Valenciennois en favorisant la diversité de l'offre commerciale

☑ Le projet d'implantation d'un magasin LIDL sous son nouveau concept va permettre une modernisation et une dynamisation du secteur La Briquette. De ce fait, il renforcera l'attractivité de cette partie de commune et d'agglomération.

Structurer l'armature commerciale du territoire du SCoT en cohérence avec l'armature urbaine

☑ Le déplacement du magasin se fait dans l'environnement immédiat de l'existant. Il est situé dans le périmètre d'intervention du projet de rénovation urbaine. L'implantation du magasin LIDL sur ce nouvel espace aura pour avantage :

↳ De permettre un désenclavement du quartier en l'ouvrant sur la rue Paul Vaillant Couturier (création d'un voirie de liaison),

↳ D'accompagner le réaménagement du quartier La Briquette en cédant le magasin actuel à Valenciennes Métropole pour une opération portée par l'Etablissement Public Foncier du Nord Pas de Calais.

Répondre aux besoins des habitants par la mise en place d'une structure commerciale cohérente

☑ Ce magasin joue, sur sa zone d'influence, un rôle de proximité et d'équilibre et permet aux populations du secteur de bénéficier d'une offre alimentaire différenciée. Ce rôle sera renforcé dans le cadre du transfert sans pour autant impacter le fonctionnement commercial local (Déplacement à 150 mètres au Sud). En effet, il existe un petit tissu commercial le long de la rue Paul Vaillant Couturier et de l'avenue de la Libération du 4 septembre 1944 qui bénéficiera des nouveaux flux créés et continuera de fonctionner en harmonie avec le magasin LIDL.

☑ L'extension permet de mettre en place le nouveau concept de l'enseigne sans multiplier les nouvelles références, mais en apportant un confort largement supérieur aux usagers (parking plus adapté, magasin plus confortable - largeur des allées, espaces caisses plus nombreux, meilleure présentation des produits...).

☑ Le repositionnement dans l'environnement immédiat de l'existant renforce la cohérence de l'aménagement local (dans le cadre du programme de Rénovation Urbaine) et n'impacte pas le fonctionnement du tissu local tout en répondant de manière plus efficace aux attentes des consommateurs.

Faire émerger des projets commerciaux et des zones commerciales durables

☑ Le projet s'implante sur une zone peu valorisée et en partie en friche. Dans ce cadre il répond à la maîtrise de la consommation foncière.

☑ De plus, il participera à la qualité urbaine, architecturale de cette entrée de ville en proposant des volets architecturaux et paysagers de grande qualité, tout en préservant les espaces plantés existants (arbres « remarquables » le long de l'autoroute A2).

☑ Enfin, il sera accessible aisément via les transports en commun, dont le Tram, et via les modes doux (trottoirs maillant l'ensemble de la zone, aménagements pour les deux roues prévus dans le cadre du projet...).

De plus, le SCOT du Valenciennois autorise ce type de transfert. Les orientations du DOO précise :

« Afin de permettre le bon fonctionnement des activités existantes, les commerces supérieurs à 1500m² de surface utile [...] ou susceptibles de dépasser ce seuil par extension, situés en dehors des ZACOM, pourront s'étendre mais de façon limitée et raisonnée en fonction des objectifs du SCOT. Ces commerces peuvent se déplacer dans le cadre d'un projet de restructuration/modernisation, prioritairement dans les secteurs de renouvellement urbain, en améliorant leur accessibilité en transports en commun et en modes doux et sous réserve de requalification des friches générées ».

Le présent projet est donc concerné car il s'agit là d'un projet de déplacement d'un commerce afin de restructurer et moderniser le magasin LIDL dans un secteur de renouvellement urbain (projet ANRU de La Briquette - voir emprise suivante). De plus, le projet de nouveau magasin se situe à 200 m de l'arrêt de tramway La Briquette, alors que le magasin actuel est situé à 350 m de cet arrêt. Le projet améliore donc l'accessibilité en transports en commun par rapport à l'actuel, ainsi que l'accessibilité en modes doux, puisque le projet sera bordé par des cheminements cycles et piétons, ce qui n'est pas le cas du magasin actuel.

En ce qui concerne la requalification du magasin actuel, l'EPF a confirmé qu'il souhaitait reprendre l'emprise foncière de l'actuel magasin LIDL.

Sachant que le magasin actuel LIDL possède une surface utile de 1 150 m², et que le projet a lui une surface utile de 1 930 m², il apparaît que ce projet est bien conforme au SCOT puisque celui-ci respecte les éléments précédemment cités, et reste une sur extension limitée et raisonnée de la surface utile.

Au regard de ces éléments, le projet respecte totalement les attentes du SCOT :

☞ Développement d'un espace commercial par transfert de l'existant dans son environnement immédiat dans le but de renforcer l'attractivité et le dynamisme de ce secteur,

☞ Participation aux modifications urbaines enclenchées dans le cadre du projet ANRU : désenclavement d'une partie du quartier La Briquette, transformation du site existant dans une recherche d'optimisation du foncier et d'un renforcement d'une cohérence d'aménagement global,

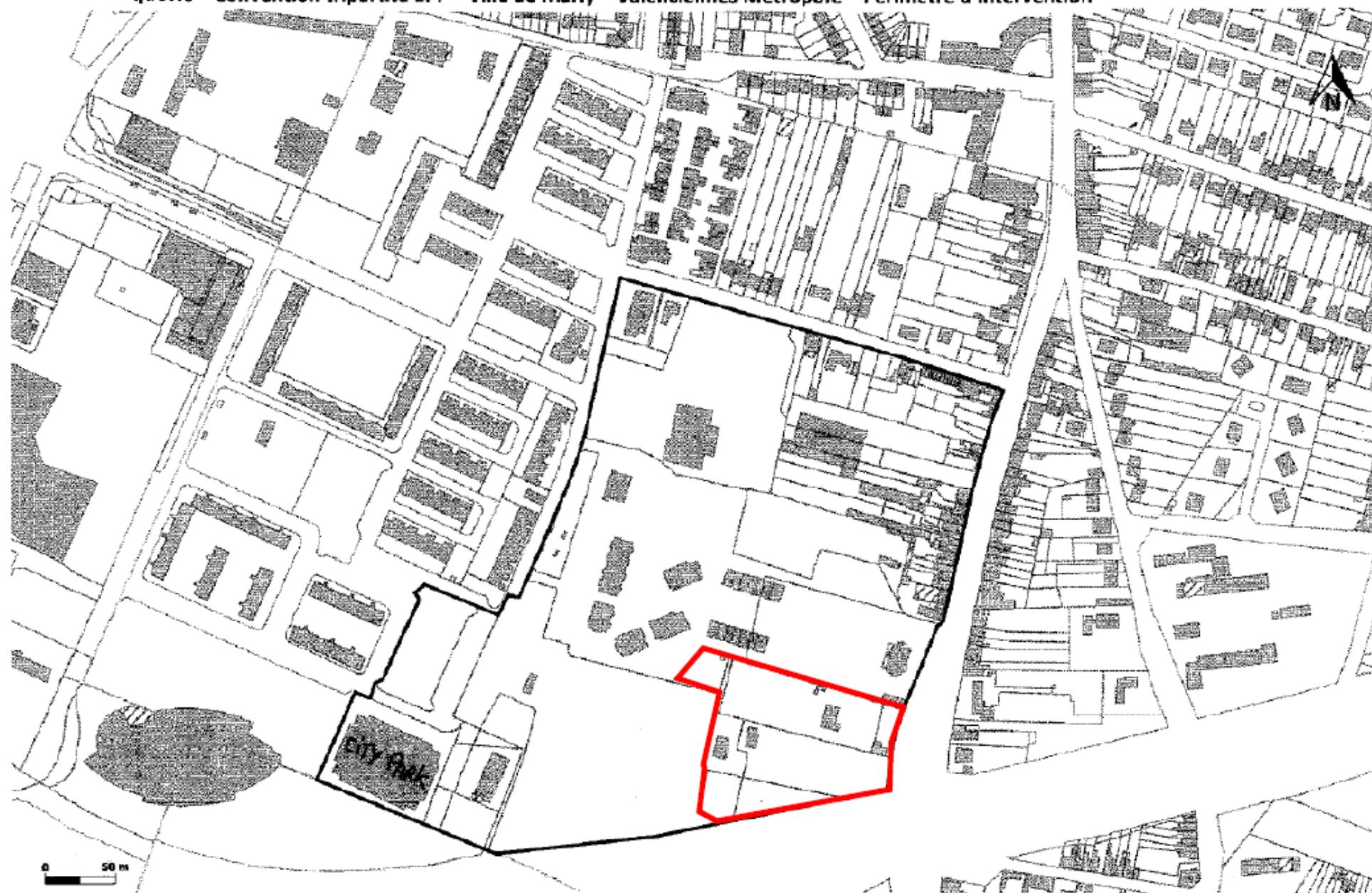
☞ Réponse aux besoins des populations locales en modernisant et renforçant de manière mesurée l'offre du magasin et donc en fixant la clientèle,

☞ Conservation d'une accessibilité en modes doux et TC,

☞ Maîtrise de la consommation foncière assurée par l'utilisation d'un terrain d'entrée de ville en grande partie en friche et peu valorisé,

☞ Le projet se fera dans un esprit de recherche de qualité urbaine d'entrée de ville et d'amélioration notable des aménagements extérieurs grâce à une végétalisation réfléchie et de qualité.

NPNRU La Briquette – Convention tripartite EPF – Ville de Marly – Valenciennes Métropole – Périmètre d'intervention



- Le PLU

Le PLU de Marly-lez-Valenciennes a été approuvé le 29 septembre 2005, et modifié les 03 janvier 2008, 04 mars 2010, 10 mars 2011, 09 février 2012 et 21 novembre 2013.

Le projet se situe en en partie en :

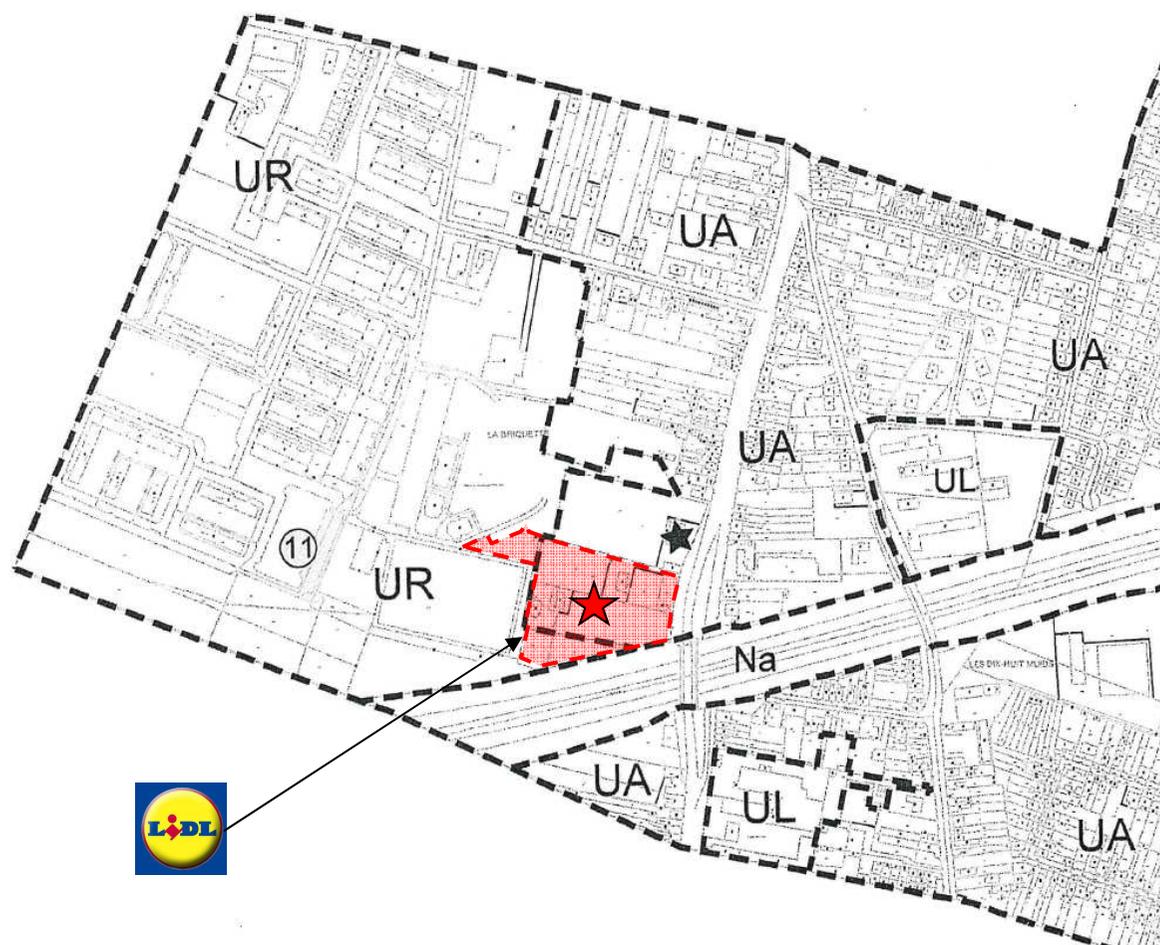
↳ zone UA = Zone urbaine : « Cette zone correspond à toute la partie habitée de Marly, à l'exception des grands ensembles de logements collectifs. Il s'agit du Marly historique et des zones urbanisées depuis l'après-guerre par opérations de lotissements. A dominante résidentielle, cette zone comprend un tissu mixte, composé de bâtiments à usage industriel, commercial, artisanal ou de bureaux. Le caractère urbain mixte se distingue également par la présence de sièges d'exploitation agricole et de bâtiments à usage agricole dans le tissu du centre-ville. »

↳ zone UR = « Situé en limite de Valenciennes, cette zone correspond au quartier de La Briquette regroupant les principaux logements à caractère sociaux. Ce quartier fait l'objet d'un projet ANRU, l'opération de renouvellement urbain associée au passage du tramway permettra d'articuler le quartier avec la ville et les quartiers proches de La Briquette. »

Les constructions à usage d'activités commerciales, de services et de bureaux sont admises dans cette zone.

Le projet sera donc en phase avec les documents d'urbanisme existant. Il respectera les orientations du PLU et le règlement des zones UA et UR.

PLAN DE ZONAGE PLU DE MARLY

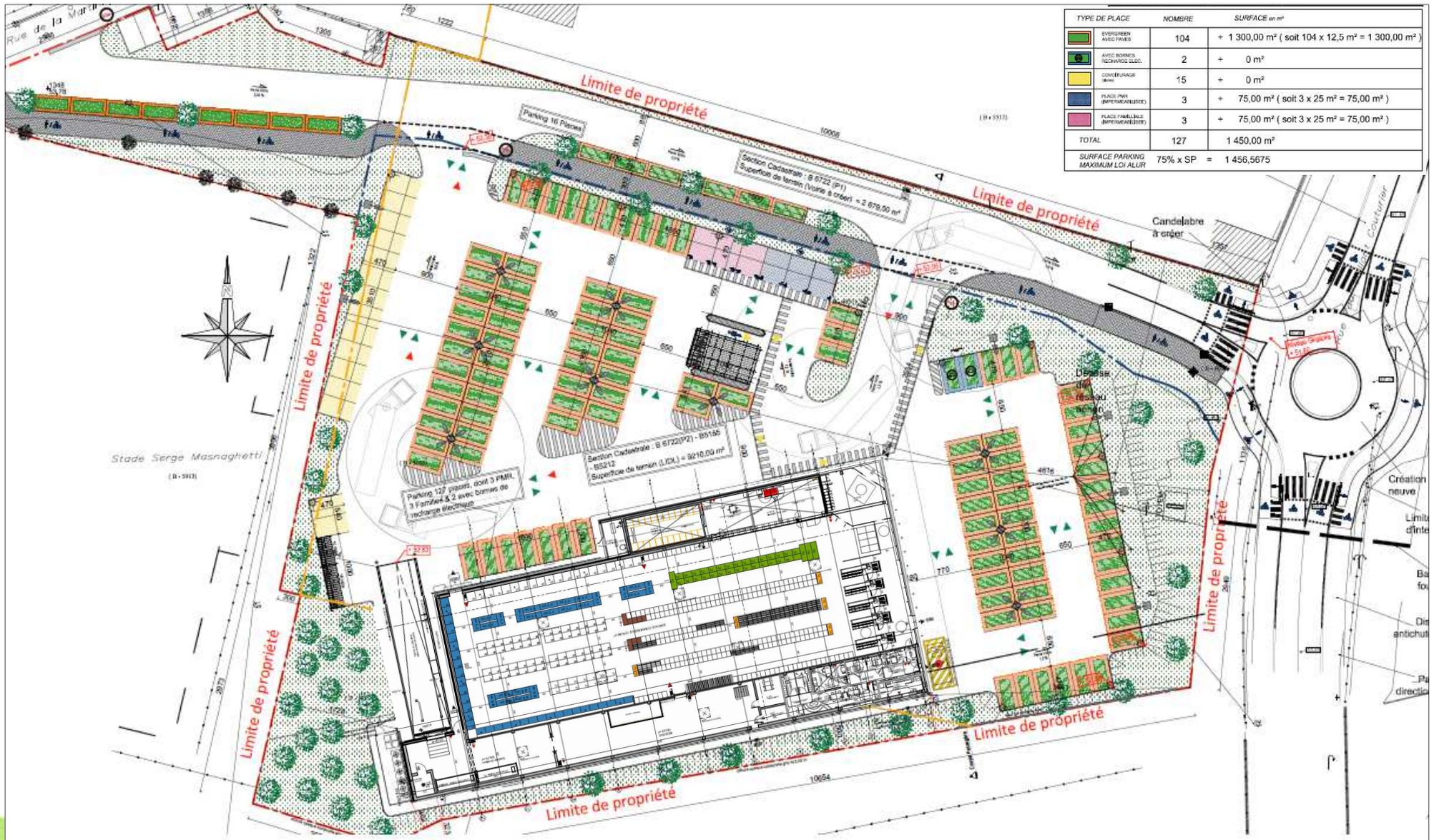


PARTIE 3

CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET



I / PLAN DE MASSE



II / PLAN DE L'ORGANISATION DU PROJET SUR LA PARCELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Surface terrain global : 11 889 m²
Surface terrain LIDL : 9 210 m²
Surface VRD globale : 6 609,89 m²
Surface VRD LIDL : 5 216,33 m²
Surface globale Espaces Verts :
3 169,57m²
Surface Espaces Verts LIDL :
1 883,63m²
Surface de plancher : 1 942,09 m²

Département :
NORD

Commune :
MARLY

Section : B
Feuille : 000 B 08

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

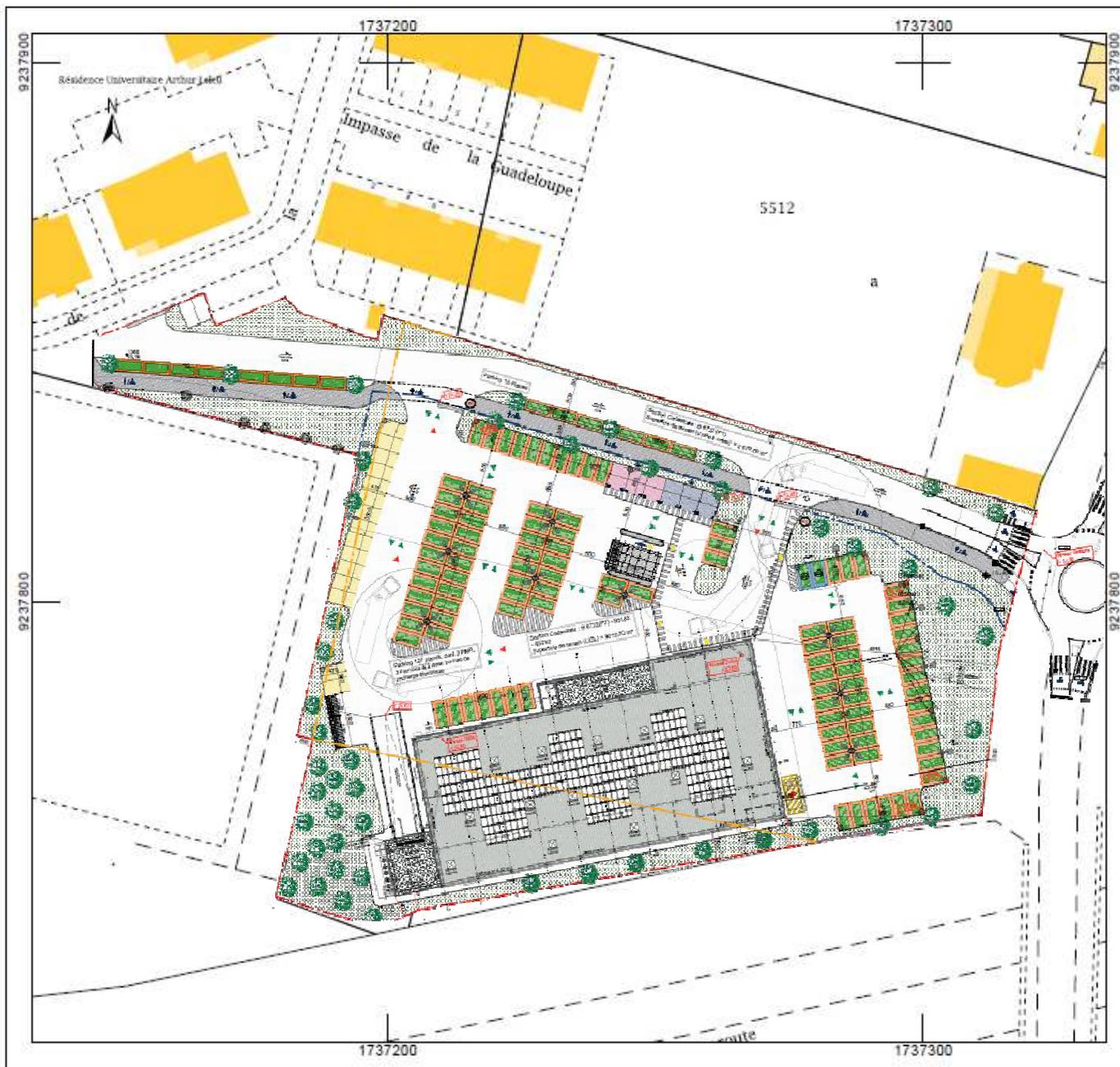
Date d'édition : 23/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques Rue Raoul Follereau
59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 -fax 0327146680
ptgc.nord-valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

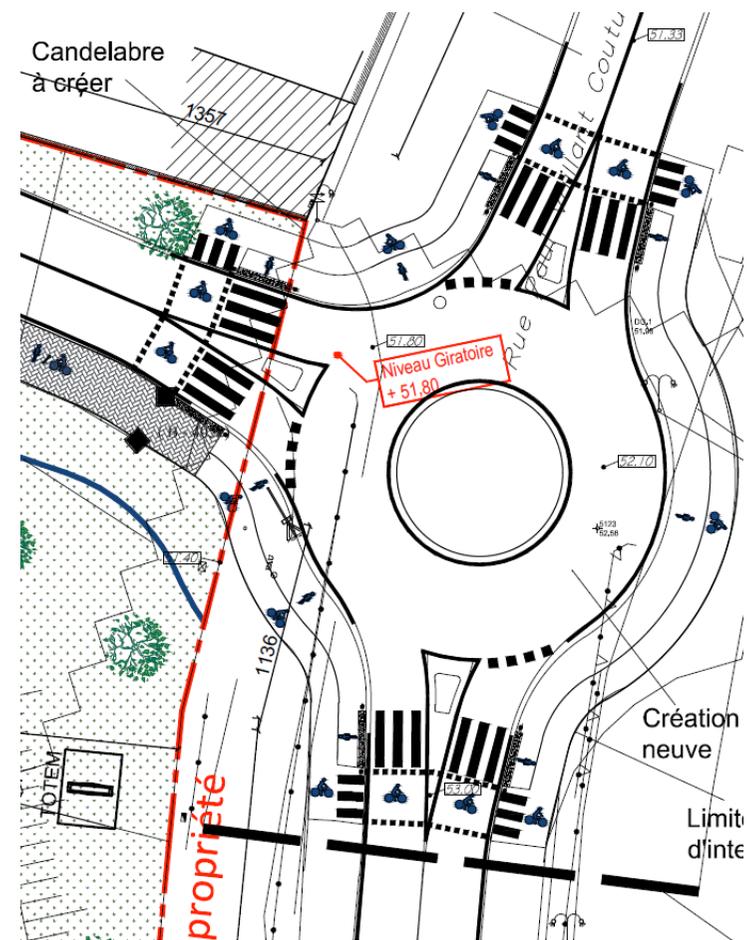
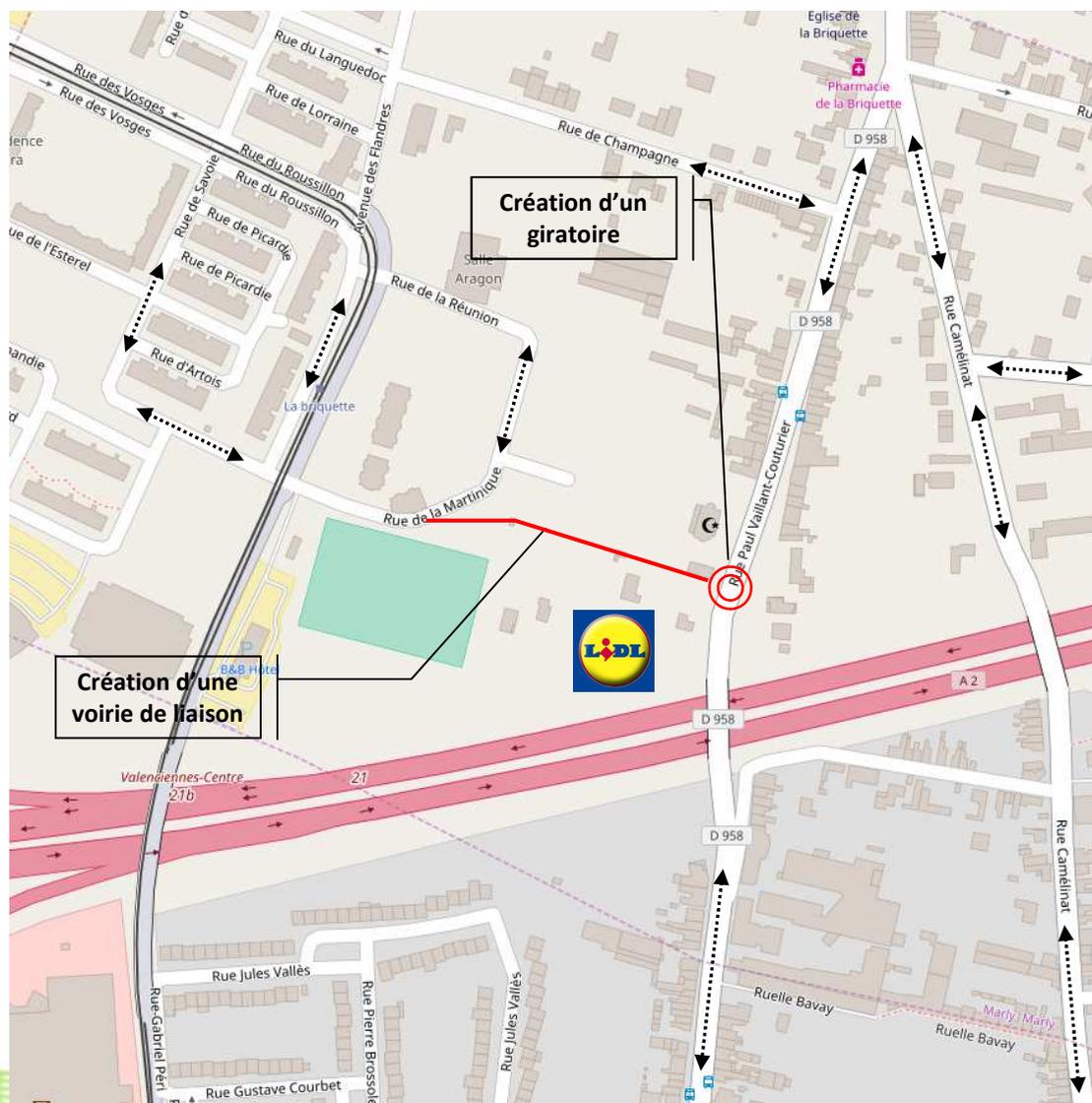


III / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES



- Arrêts de bus et Tram
- Cheminements piétons (trottoirs)
- Aménagements cycles
- Passages piétons sécurisés
- Nouvelle voie créée

IV/ PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMENAGEMENTS PROJETES DANS LE CADRE DU PROJET



PARTIE 4

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS

1) Dynamisme commercial

- L'animation du secteur urbain

Le projet concerne le déplacement du magasin LIDL déjà existant sur le même axe (rue Paul Vaillant Couturier) à 150 mètres au Sud. Aujourd'hui, l'enseigne LIDL met en place un nouveau concept de magasin développant une surface de vente supérieure et proposant des **aménagements intérieurs et extérieurs d'une grande qualité**. Le projet offrira l'opportunité d'aménager un espace actuellement peu valorisé, dans un environnement d'habitat et dans un contexte de rénovation urbaine, ce qui répondra aux attentes des documents d'urbanisme locaux.

Il faut noter que l'enseigne LIDL est intégrée sur ce secteur depuis de nombreuses années (2003) et dispose d'une clientèle connaissant l'enseigne. Toutefois, **l'emplacement actuel n'offre pas les meilleures conditions d'exploitation**. Le déplacement de l'activité permettra à la future surface de vente de bénéficier d'une visibilité accrue donnant au secteur un nouveau dynamisme, de capacités d'accueil en stationnement améliorées quantitativement et qualitativement, d'une surface de vente agrandie et réorganisée afin de satisfaire les clients, d'une meilleure accessibilité au site (et meilleure prise en compte des modes doux), de locaux sociaux et surface de vente plus confortables....

Ces améliorations des conditions d'accès et d'achat pour la clientèle permettront d'une part de fidéliser la clientèle actuelle, mais également d'attirer une clientèle supplémentaire qui ne trouvait pas d'intérêt suffisant à l'ancien site (clientèle de passage). La nature du projet et les modifications apportées entraîneront un accroissement du dynamisme commercial de ce secteur ce qui influera positivement sur l'animation urbaine du quartier. En effet, **le projet a pour objectif de conforter la position de l'enseigne sur le territoire, tout en participant au désenclavement d'une partie du quartier et à sa modernisation**. Il jouera de ce fait un rôle moteur dans le renouveau et la recomposition générale du secteur.

En terme d'aménagement du territoire, il sera l'un des rouages important de la stratégie d'aménagement mise en place sur le quartier La Briquette. En devenant une véritable vitrine d'entrée de ville, il valorisera un espace actuellement délaissé... En participant aux améliorations de voiries, il permettra une très bonne accessibilité et un désenclavement du quartier La Briquette... En suivant les préconisations et attentes architecturales et paysagères locales, il s'insérera parfaitement dans son environnement et apportera une modernisation nécessaire à la transformation de l'image du quartier.

- L'animation du secteur rural

Le projet n'aura pas de conséquences sur les activités existantes en zone rurale. En effet, les rares activités implantées dans les communes plus rurales de la zone s'inscrivent dans une offre de proximité.

De plus, ces commerces travaillent avec une clientèle locale et fidélisée, qui recherche la plupart du temps un service de dépannage.

Or, le magasin LIDL restera inséré dans un environnement urbain et sa chalandise restera de proximité.

En conclusion, le projet de déplacement du magasin LIDL actuel, ainsi que le développement du dernier concept de l'enseigne dans le cadre des évolutions locales et d'un dispositif ANRU, apporteront une nouvelle dynamique au territoire, fixeront les populations locales et donneront une image positive dans un environnement proche.

L'opération envisagée permettra de donner un nouveau souffle au secteur et accompagnera les évolutions sociétales et socio-économiques locales.

De ce fait, l'animation des principaux secteurs existants sera renforcée.

2) Une offre complémentaire du petit commerce

- **Préservation des commerces environnants et de proximité**

L'enseigne LIDL est déjà parfaitement connue et intégrée dans son environnement économique, le magasin actuel, positionné à 150 mètres du projet, étant existant depuis de nombreuses années (2003).

Ce projet de création répond avant tout à **une volonté locale d'aménager ce secteur afin de désenclaver le quartier La Briquette** et lui **donner une dynamique positive dans la continuité des objectifs du projet ANRU**. Cela sera possible grâce à l'implantation d'un nouveau magasin développant un concept respectueux de son environnement, moderne et dont l'architecture a été réfléchi localement. **Le magasin, dans ce cadre va devenir un espace de transition, partie intégrante du tissu urbain de Marly, entre les différentes composantes du secteur.**

Le format développé par LIDL permettra de renforcer l'attractivité du site et répondra d'une manière plus satisfaisante aux attentes des consommateurs.

Etant déjà existant à proximité immédiate mais ne répondant plus dans de bonnes conditions attentes des consommateurs, LIDL confortera sa position reconnue sans modifier la « carte économique » locale. En effet, quelques commerces et services de proximité sont présentes le long de la rue Paul Vaillant Couturier et l'avenue de la Libération du 2 Septembre 1944. Il profiteront de la nouvelle attractivité ainsi que de la transformation du site actuel pour asseoir leur activité.

Dans ce contexte, le projet développé dans un nouveau bâtiment renforçant l'attractivité locale n'impactera pas les équilibres en place et ne déstabilisera pas les structures existantes.

Il faut noter que LIDL s'inscrit en complément du petit commerce grâce à une synergie créée par le type et les gammes de produits proposés.

- **En résumé, le nouveau magasin LIDL permettra de :**

- **Conforter le rôle de l'enseigne** sur son environnement : magasin de proximité et complémentaire des ensembles commerciaux existants dans l'environnement proche,

- **Renforcer la dynamique commerciale sur le secteur** en adaptant le magasin au nouveau concept de l'enseigne, afin que celui-ci propose à la clientèle l'ensemble des services et des produits LIDL et que les aspects « confort » qu'elle propose dans ses nouveaux magasins puissent être développés (largeur des allées, largeur des places extérieures sur le parking, meilleure présentation des produits...),

- **Permettre l'aménagement d'un espace aujourd'hui peu valorisé en entrée de ville** et donc participer à l'amélioration notable du site, le long d'un axe majeur (A2) (amélioration de l'image). **Le volet paysager et architectural du projet respecte les ambitions locales de faire de cet espace une vitrine de l'entrée de la commune, et permet une valorisation importante du site en comparaison à l'existant.**

- **Participer au programme de rénovation urbaine** en proposant un magasin de dernière génération aux habitants du quartier, en permettant le désenclavement du secteur concerné, en transformant le site actuel en logements...

Le projet présenté est une opportunité pour le quartier La Briquette.

Il va venir renforcer l'armature commerciale de ce quartier tout en répondant à des objectifs précis : amélioration de l'accessibilité, limitation des impacts du projet par un déplacement limité, ouverture du quartier La Briquette sur le reste de la commune...

En ce sens et de part son repositionnement, le projet participera à un maillage du territoire cohérent, en totale harmonie avec les attentes locales, sans influencer négativement sur le rééquilibrage de l'offre.

II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACTITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT

1) Compacité du bâtiment

Les études sur la compacité des bâtiments résultent de la recherche d'économie d'énergie à long terme et de la limitation de l'étalement du bâtiment grâce à la diminution du rapport des surfaces des parois d'échange extérieures (SP) et de la surface plancher (SPL). Plus ce facteur de compacité (SP/SPL) est faible, plus la compacité du bâtiment est meilleure.

Pour le magasin de Marly, qui développera une surface de vente de 1 275m², il faut noter qu'il sera **plus compact qu'une maison individuelle** avec un étage.

Le bâtiment est optimisé et les locaux sociaux ont été réfléchis pour un confort maximum du personnel du magasin, aménagés avec du mobilier de la plus grande qualité possible. Comprenant une salle de repos avec cuisine équipée, c'est un vrai espace de vie pour les salariés, **fonctionnel et confortable**.



2) Optimisation des aires de stationnement

- 106 places perméables pour limiter l'artificialisation des sols

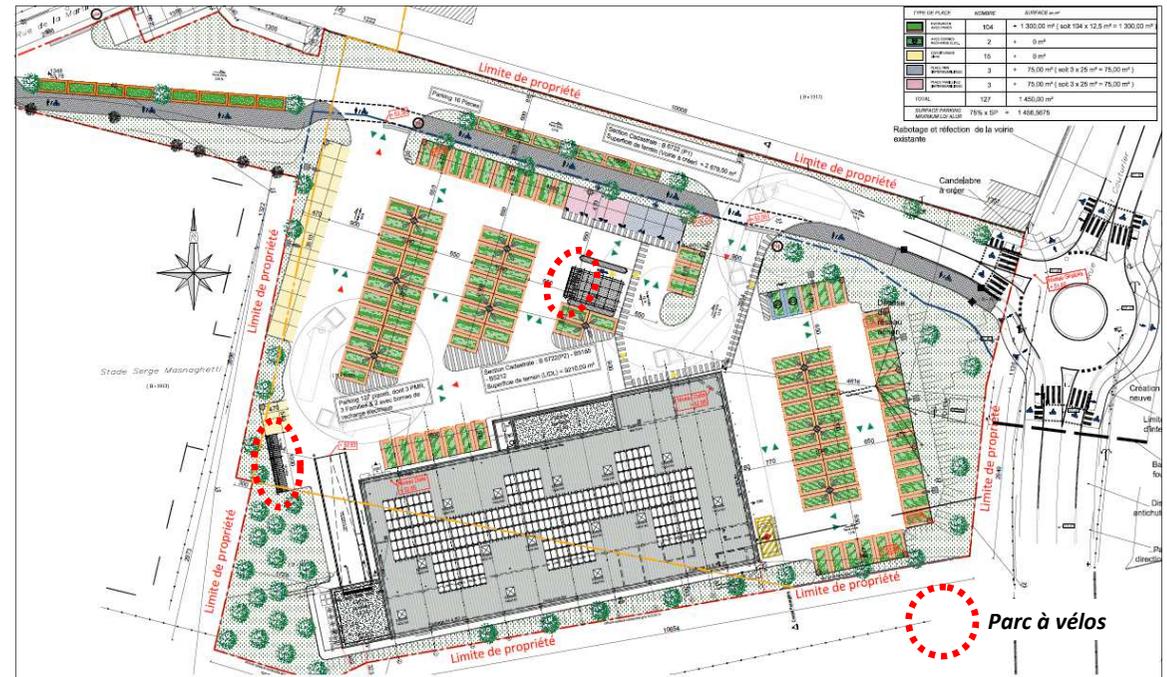
Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking. Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un parc de stationnement composé de places en pavés drainants et en evergreen, permettant l'infiltration.



- Des places destinées au covoiturage/auto partage

Afin de favoriser l'éco-citoyenneté, l'aire de stationnement du projet comporte 15 places destinées au covoiturage/auto partage.

Ces aires ouvertes à tous permettent à la communauté de se retrouver plus facilement pour partager un trajet et réduire de façon volontariste les déplacements individuels.



| TYPE DE PLACE | NOMBRE | SURFACE en m ² |
|---|-----------------|---|
|  EVERGREEN AVEC PAVES | 104 | + 1 300,00 m ² (soit 104 x 12,5 m ² = 1 300,00 m ²) |
|  AVEC BORNES RECHARGE ELEC. | 2 | + 0 m ² |
|  COVOITURAGE (places) | 15 | + 0 m ² |
|  PLACE PMR (IMPERMEABILISEE) | 3 | + 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²) |
|  PLACE FAMILIALE (IMPERMEABILISEE) | 3 | + 75,00 m ² (soit 3 x 25 m ² = 75,00 m ²) |
| TOTAL | 127 | 1 450,00 m² |
| SURFACE PARKING MAXIMUM LOI ALUR | 75% x SP | = 1 456,5675 |

- Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Une borne de rechargement, installée pour 2 places de stationnement (dont une PMR), sera aménagée sur le parking du projet de Marly.

Accessibles à tous et gratuites, elles proposeront une puissance de 22 kW.

Pour une heure de recharge, le client pourra bénéficier de 32km de parcours supplémentaires. Le trajet du client est ainsi offert.



Des bornes de recharge gratuites



- Places destinées aux personnes à mobilité réduite

3 places de dimensions 3,30 m x 5,00 m à destination des personnes à mobilité réduite sont aménagées dans le parking du magasin, selon la réglementation en vigueur.

Repérées par un marquage au sol et des panneaux de signalisation, et aménagées à côté de l'entrée du magasin, ces places sont desservies par un cheminement de 1,40m qui permet un accès facilité au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



- Places de parking famille avec enfants

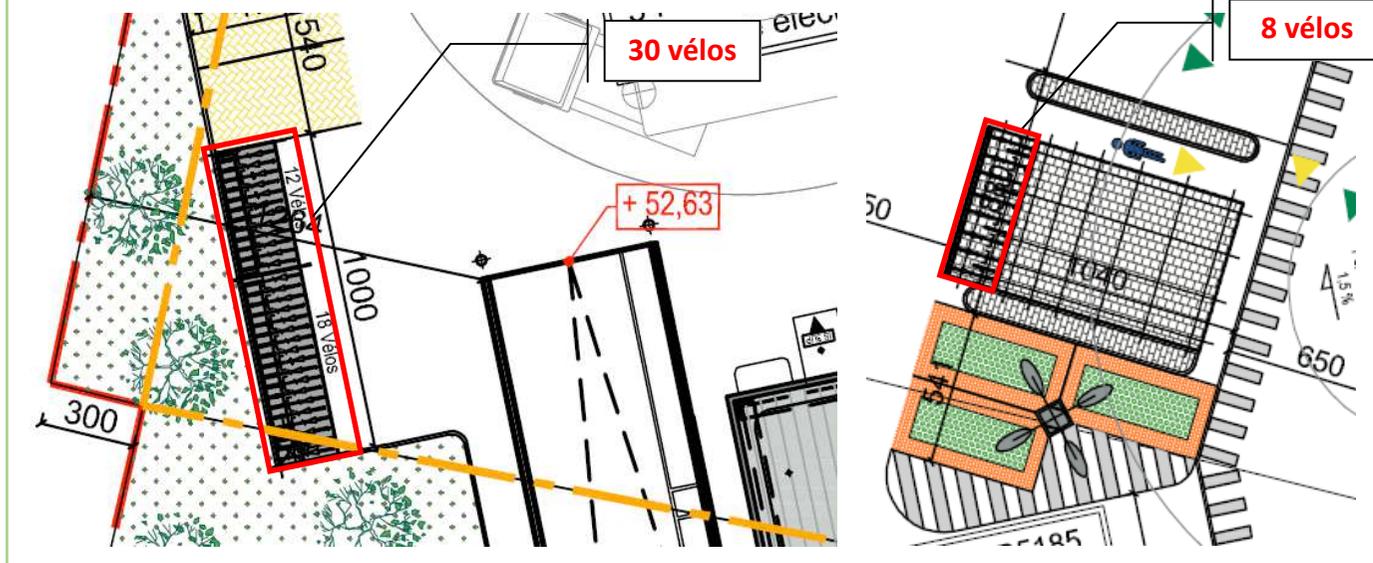
Le projet met à disposition des familles accompagnées d'enfants des places plus larges afin de faciliter l'installation ou la sortie de voiture des jeunes enfants.

Ces 3 places ont la même taille qu'une place PMR et sont situées dans le même îlot, proches de l'entrée du magasin.



- Le parking vélos

Deux espaces pour le stationnement des vélos couverts seront aménagés. Le nombre de places vélos prévues est de 38.



En résumé, le projet de construction d'une surface commerciale de 1 275 m², présente une surface de plancher au sol de 1 939,4 m², pour une aire de stationnement de 127 places réparties comme suit :

- Une aire de covoiturage/autopartage composée de 15 places,
- 2 places équipées de bornes de rechargements pour voitures électriques ou hybrides,
- 3 places destinées aux familles avec enfants,
- 3 places pour le stationnement des PMR,
- 106 places perméables (evergreen et pavés).

III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS

1) Flux de véhicules particuliers

Une étude prospective de trafic a été effectuée par la cabinet BERIM afin de valider les aménagements à créer.

Objectif de la mission :

La mission consiste :

- au cadrage des situations actuelle et future,
- à la génération de trafic liée au nouveau Lidl,
- à des préconisations quant à la gestion de ces nouveaux trafics, notamment pour l'aménagement des accès au magasin.

Hypothèse :

Travail sur la base :

- du plan « VRD_AVP_0001_A_20170223_Marly_girations-04_Girations » fourni le 16 mars 2017,
- des trafics réalisés par « Mobilis services » du 19 au 25 mars 2016 sur les rues P. V. Couturier et de la Martinique.

Périmètre d'étude :

L'étude est ciblée sur :

- la voie nouvelle de desserte du Lidl,
- les deux carrefours attenants avec la rue P. V. Couturier à l'Est (création d'un giratoire) et avec la rue de la Martinique à l'Ouest (débouché en « T »).



IMPLANTATION ET ACCÈS AU SITE LIDL

Voie de desserte et accès au site Lidl

Les plans fournis montrent à priori :

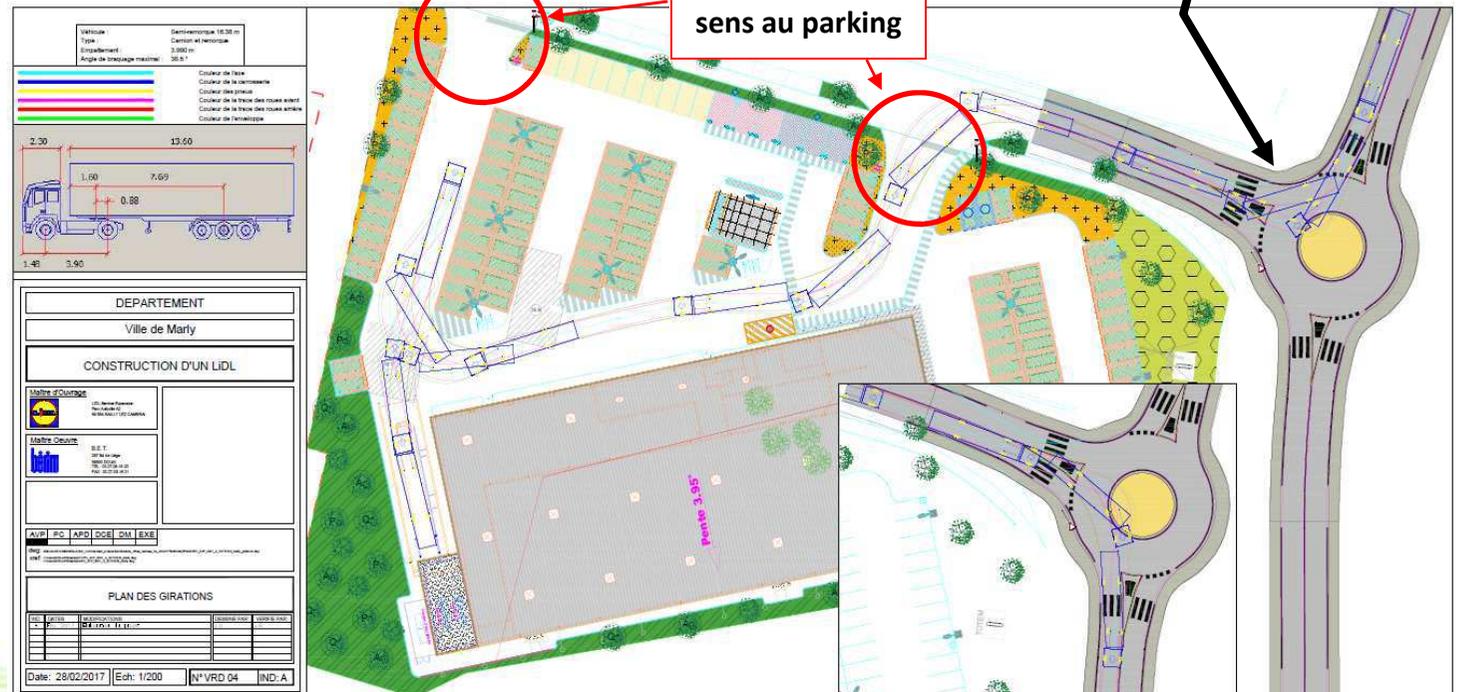
- la création d'une voie nouvelle entre la rue P. V. Couturier et la rue de la Martinique,
- le raccordement en giratoire à l'Est sur la rue P. V. Couturier,
- le raccordement à l'Ouest sur la rue de la Martinique (carrefour en « T » : Sortie en sens unique sur Rue de la Martinique).

À noter que toutes ces voiries sont en double sens à 2x1 voie de circulation.



Accès au parking Lidl

Création prévue de deux accès double sens pour les entrées/sorties du parking Lidl, depuis la voie nouvelle créée (avec sortie en STOP).



- Estimation des flux de voitures particulières actuels

TMJA (trafic moyen journalier)

Les trafics observés sur les voies d'accès à proximité du futur Lidl reflètent le niveau de hiérarchisation des voies, avec environ :

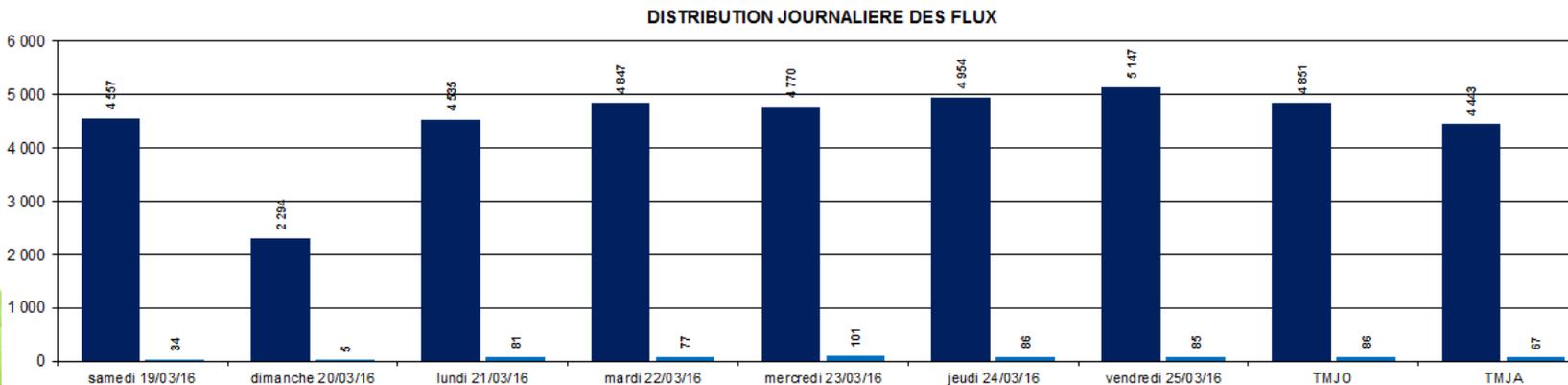
- ☑ rue P. V. Couturier : 4 500 à 4 700 v/j par sens de circulation, pour une voie structurante communale (accès à Valenciennes),
- ☑ rue de la Martinique : 80 à 110 v/j par sens de circulation, pour une voie riveraine de desserte très locale.

Répartition hebdomadaire

Rue P. V. Couturier : les trafics sont assez homogènes sur l'ensemble de la semaine, avec :

- ☑ le jour le plus chargé le vendredi : 5 200 à 5 600 v/j par sens,
- ☑ des flux restant conséquent le samedi proche des autres jours de la semaine : 4 500 à 5 200 v/j par sens,
- ☑ des flux plus faibles le dimanche : 2 000 à 2 300 v/j.

Rue de la Martinique : les volumes de trafics sont plus fluctuants, mais restent relativement homogènes (*nota : une analyse plus précise n'est pas réellement significative au vu des faibles trafics observés sur cet axe*).



Exemple de répartition hebdomadaire pour la rue P. V. Couturier

Trafic journalier

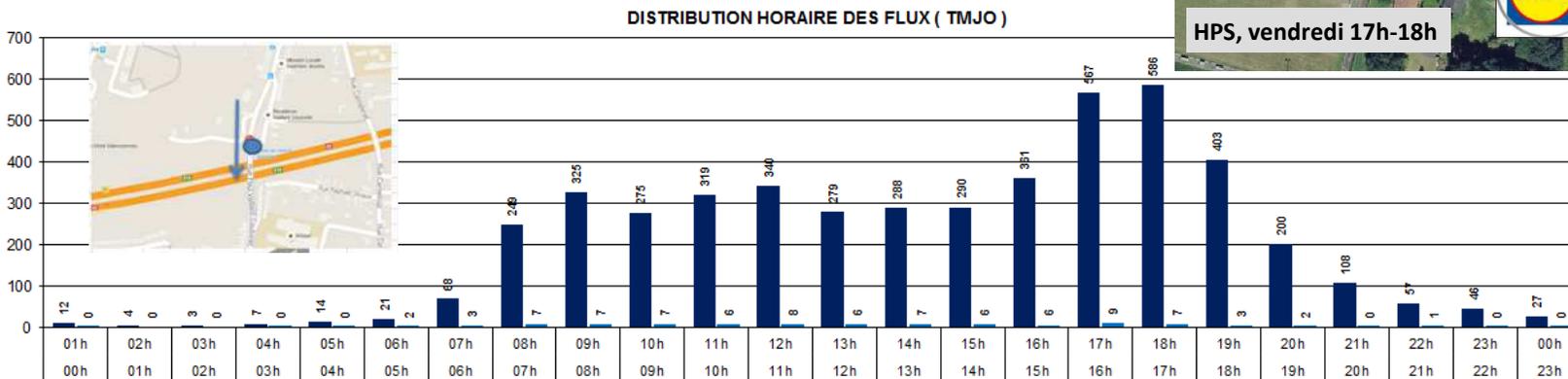
Rue P. V. Couturier : les heures de pointes (de semaine) sont relativement marquées sur cet axe structurant communale (accès à Valenciennes) :

☑ HPM : entre 7h et 9h, surtout pour le sens entrant à Valenciennes, avec environ 490 v/h (325 v/h dans le sens sortant),

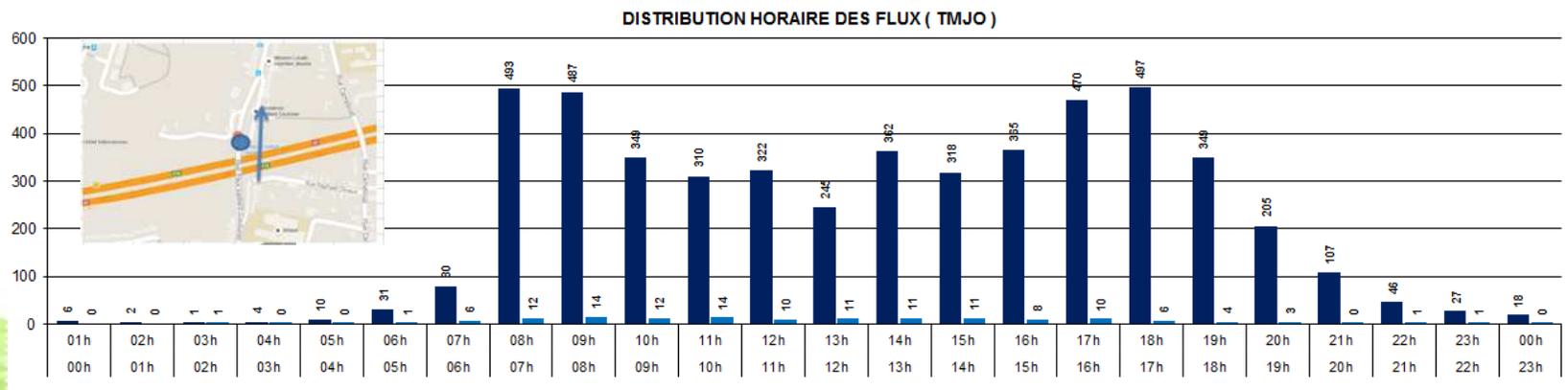
☑ HPS : entre 16h et 18h, surtout pour le sens sortant de Valenciennes, avec environ 590 v/h (490 v/h pour le sens entrant).

À noter que pour le samedi la pointe s'étale sur une plage horaire plus étendue entre 15h et 19h (avec un maximum de 390 v/h environ dans le sens entrant et 500 v/h dans le sens sortant de Valenciennes).

Rue de la Martinique : des trafics assez fluctuants qu'il est difficile d'analyser au vu des faibles volumes comptés.



Répartition journalière pour la rue P. V. Couturier



CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNANTES DU LIDL

Clientèle

- 6 500 clients / semaine sur 6 jours (donnée Lidl)
- Plage d'ouverture 8h30 – 20h30 du lundi au vendredi et 8h30 – 20h00 le samedi, avec la répartition de clientèle suivante :
 - o journalière (données Lidl ; pourcentage journalier par rapport à la clientèle semaine) : lundi au jeudi : 15% ; vendredi 18% ; samedi 23%
 - o horaire (hypothèses en heure de pointe : pourcentage de l'HPS selon clientèle journalière) : semaine : 10% ; vendredi : 15% ; samedi : 22% (hypothèses de fréquentations maximales, correspondant à la génération de trafic la plus défavorable).
- Part modale VL = 100% (valeur maximale en l'absence de donnée Lidl)

Caractéristiques du magasin en projet (données Lidl)

- Surface de vente : 1 275 m²
- 127 places de parking

Fonctionnement magasin en projet (données Lidl)

- Flux logistiques : 1 camion 38T / jour, entre 22h et 8h pour les livraisons,
- Environ 10 employés maximum, avec 2 équipes postées : 7h-14h et 14h-21h

- Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

TRAFIC GÉNÉRÉ PAR LE NOUVEAU LIDL

Méthodologie de calcul : les impacts se basent sur la génération de trafic la plus défavorable évaluée à partir de trois méthodes différentes (cf. détails en annexes).

Hypothèses d'affectation du trafic

Au vu de la commune d'origine de la clientèle (fournie par Lidl) et de la structuration du réseau viaire, il est considéré que :

☑ globalement : 92% du trafic généré par le Lidl provient de la rue P. V. Couturier, axe structurant desservant la majorité des communes alentours (et 8% de trafic plus local depuis la rue de la Martinique).

☑ plus spécifiquement, 67% des usagers viennent depuis le Nord de la Rue P.V. Couturier.

Trafic généré (cf. détails en annexe)

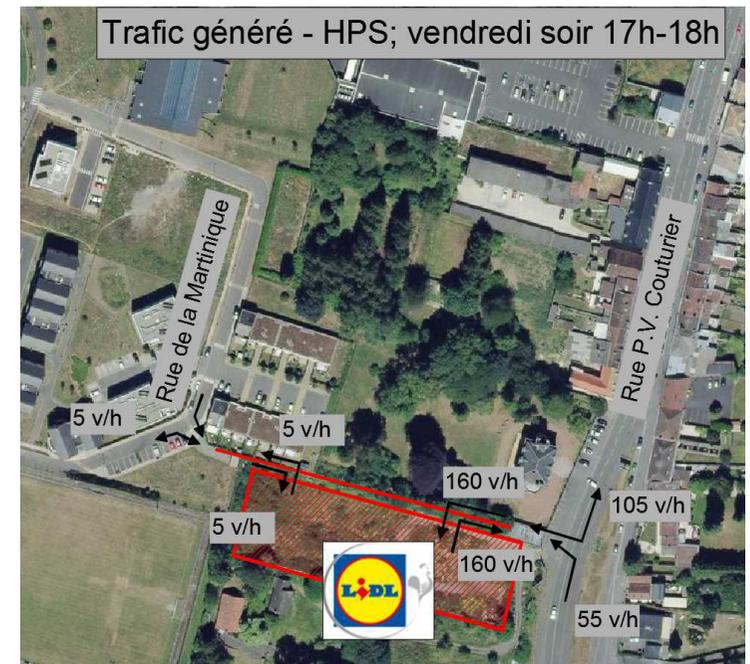
Il est ainsi retenu un trafic généré par le futur Lidl de 165 v/h en entrée et en sortie pour l'heure de pointe du vendredi soir et du samedi soir (et 235 v/h pour l'HPS du samedi ; cf. détails en annexes), soit :

- ☑ 10 v/h (par sens) sur la rue de la Martinique,
- ☑ 160 v/h (par sens) sur la rue P.V. Couturier (environ 20% du trafic actuel).

Capacité du parking

Avec une durée des achats de 30min, le parking de 127 places peut donc accueillir un maximum théorique de 254 véhicules sur une heure.

La capacité est donc suffisante pour accueillir la pointe la plus importante du samedi soir (même si avec un taux d'occupation de 90% du parking, quelques difficultés pour trouver une place peuvent être observées ; mais avec des impacts et perturbations limités sur la rue V.Basch du fait de la contre-allée permettant le stockage de 2 ou 3 véhicules).



IMPACTS DES TRAFICS GÉNÉRÉS (1/2)

Hypothèses générales

Les impacts sont calculés pour l'HPS du vendredi soir, qui représente l'heure la plus critique car concentrant un grand nombre de flux domicile-travail, loisirs et achats (l'heure de pointe du soir de samedi est plus marquée en terme de clientèle, mais il y a moins d'usagers « standards » sur le réseau routier : moins de conflits : cf. détails des trafics actuels en annexes).

Hypothèses en axe

En urbain les seuils pratiques de capacité pour une voie sont (pour un sens de circulation)

- ☑ voie nouvelle et rue de la Martinique (voie locale) : 600 à 800 v/h
- ☑ rue P.V. Couturier (voie structurante) : 800 à 1 000 v/h

Pour information les seuils théoriques sont de 1 800 v/h maximum (débit en section courante sans intersection) et d'environ 1 200 à 1 500 v/h maximum en urbain.

Impacts en axe

Au regard des trafics générés et donc futurs, il n'y a pas de difficulté particulière à attendre en section courante, avec :

- ☑ des réserves de capacité très importantes pour la voie nouvelle (environ 72% minimum) et rue de la Martinique (environ 98%),
- ☑ des réserves plus faibles (mais restant confortables) pour la rue P.V. Couturier (environ 25%), pouvant éventuellement occasionner quelques ralentissements ponctuels au quart d'heure de pointe le plus chargé.

Pour information des difficultés de circulations (congestions, remontées de files peuvent apparaître à partir d'une réserve de capacité de 25% à 15%).



Trafic futurs – HPS ; vendredi soir 17h-18h

Remarques sur l'affectation des trafics

L'ensemble du trafic généré par le magasin Lidl est reporté sur les voiries existantes, alors qu'il y a une part des clients potentiels qui circulent déjà sur la rue P.V. Couturier (trafic de « foisonnement »).

Le trafic affecté sur la rue P.V. Couturier est donc surestimé et les constats établis ci-avant le sont pour une hypothèse maximale.

Impacts des trafics générés (2/2)

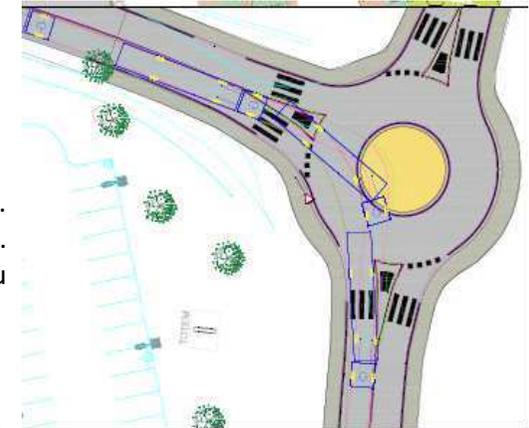
Intersection voie nouvelle / rue de la Martinique

Au vu des faibles trafics (10 v/h par sens sur la rue de la Martinique, 165 v/h par sens sur la voie nouvelle), il n'y a pas de difficulté particulière à attendre ni de problèmes de capacité pour les différents **mouvements tournants**.

Intersection voie nouvelle / sortie du parking de Lidl

Au regard de la possibilité d'accès par deux entrées différentes permettant de dissocier les flux venant de la rue P.V. Couturier et ceux venant de la rue de la Martinique, il n'existe, en théorie, pas de conflits entre les différents flux. Cependant l'ouverture de cette nouvelle voie va induire du transit local qui devrait rester modéré, ce qui est le but du projet (désenclavement du quartier de la Briquette).

Dans cette configuration les seuils des mouvements tournants (au maximum 160 v/h le vendredi soir et 225 v/h le samedi soir) reste en deçà du seuil critique (300 v/h pour un flux principal inférieur à 500 v/h) et permettra un écoulement correct des flux.

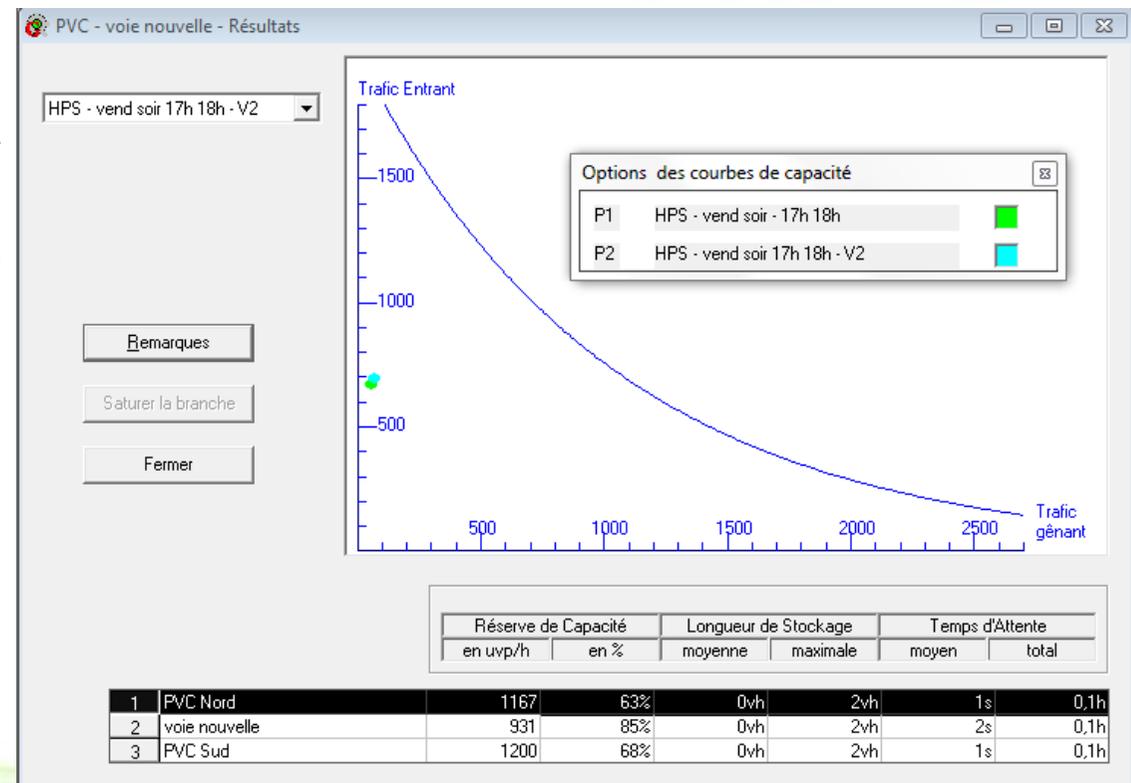


Giratoire voie nouvelle / rue P.V. Couturier

Avec affectation des trafics les plus défavorables (HPS du vendredi soir qui cumule des flux domicile-travail et achat les plus importants), un calcul par le logiciel Girabase (agrée Cerema) permet de rendre compte **de réserves de capacité importantes sur l'ensemble des branches** (63% de réserve minimum).

Pas de difficultés particulières à attendre.

➤ **Conclusions impacts** : pas de difficulté particulière à attendre, ni en intersection (*sortie du Lidl, voie nouvelle/rue de la Martinique, giratoire voie nouvelle/ rue P. V. Couturier*), ni en section courante (*voie nouvelle, rue de la Martinique et rue P. V. Couturier*).



- Les mesures prévues pour assurer la fluidité et la sécurité de la circulation routière

Aménagement et exploitation pour les accès au parking de Lidl

Au regard des générations de trafic, il n’y a pas de nécessité de création d’aménagements spécifiques (type voie de tourne-à gauche) : un carrefour en « T » standard avec stop à la sortie du parking Lidl est satisfaisant.

Il conviendra également de veiller aux triangles de visibilité (pas d’obstacle ou masque à la visibilité au droit des intersections).

Pour les autres intersections

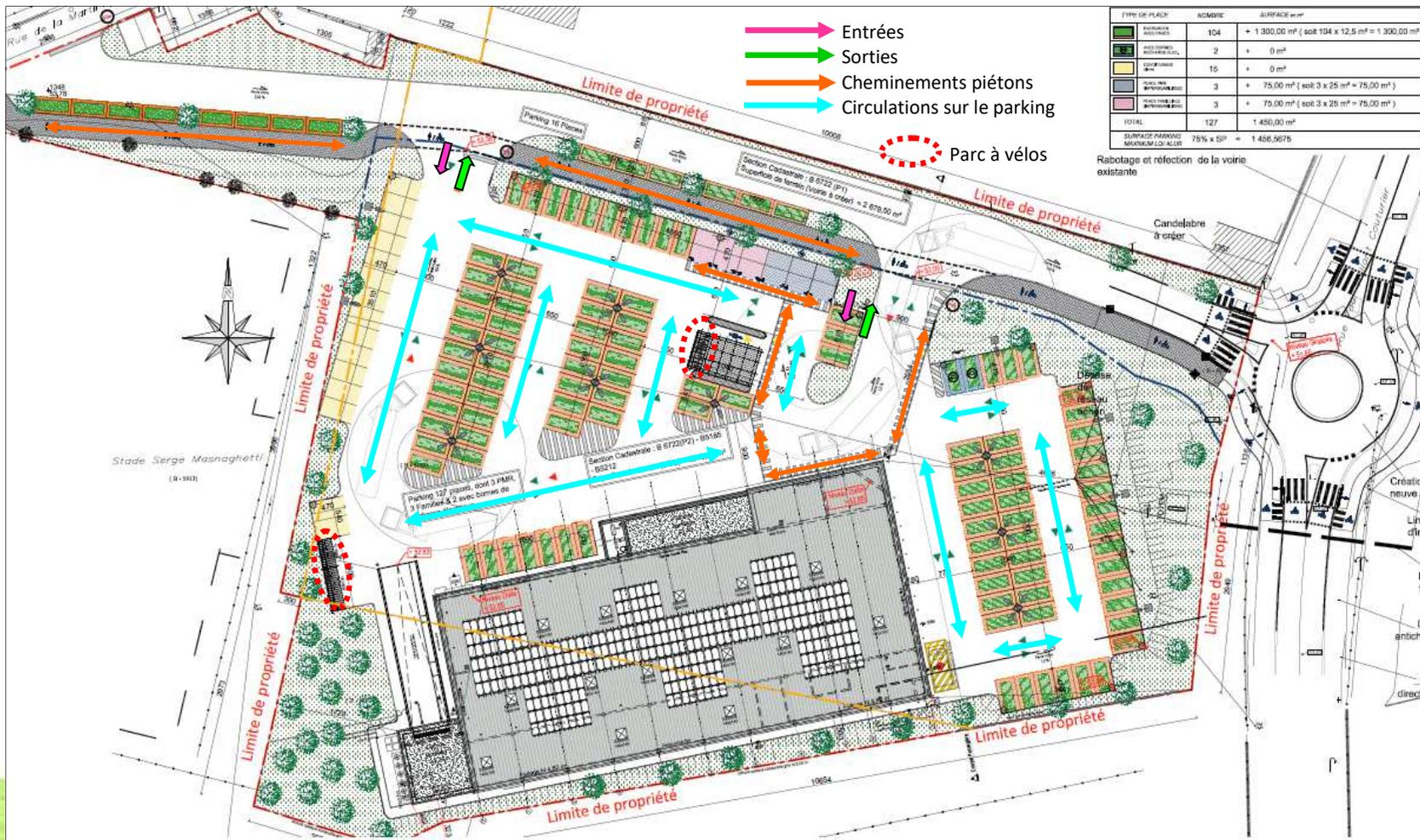
Pour les intersections entre la voie nouvelle et la rue de la Martinique (en « T ») et pour le giratoire avec la rue P.V. Couturier, les exploitations de trafic ont montré qu’il n’est pas nécessaire d’envisager des aménagements spécifiques complémentaires.



Dans le but de conserver une bonne accessibilité, une fluidité optimale ainsi qu'une bonne sécurité, certaines autres mesures seront prises :

⇒ **Circulation des clients du magasin et accès au parking**

- Le parking sera accessible via une entrée/sortie parfaitement dimensionnées débouchant sur un giratoire parfaitement dimensionné à créer.
- La circulation sur le parking permettra facilement d'accueillir les véhicules légers sans que ces derniers bloquent la voie publique.
- De plus, des marquages au sol permettront de sécuriser les déplacements sur le parking du magasin LIDL.
- Les voies de circulation ainsi que la dimension des places seront larges, les surfaces de stationnement parfaitement délimitées et les cheminements piétons signifiés par un marquage au sol.





| origine clientèle | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|--------------------------------|--------|-----------------------|----------------|--------------|--------|---------|---------------------|--------------|--------|---------|----------------------------|--------------|--------|-------|--|
| | trafic global | 100 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | hyp 1 réaliste | | | | hyp 2 maxi pour PVC | | | | hyp 3 maxi pour martinique | | | | |
| | origine | trafic | rue PVC | trafic | rue martinig | trafic | rue PVC | trafic | rue martinig | trafic | rue PVC | trafic | rue martinig | trafic | | |
| N | Marly | 42% | 42,00 | 97% | 40,74 | 3% | 1,26 | 99% | 41,58 | 1% | 0,42 | 95% | 39,90 | 5% | 2,10 | |
| S | Aulnoy les Valenciennes | 24% | 24,00 | 85% | 20,40 | 15% | 3,60 | 95% | 22,80 | 5% | 1,20 | 70% | 16,80 | 30% | 7,20 | |
| N | valenciennes | 22% | 22,00 | 97% | 21,34 | 3% | 0,66 | 99% | 21,78 | 1% | 0,22 | 95% | 20,90 | 5% | 1,10 | |
| S | trith | 5% | 5,00 | 60% | 3,00 | 40% | 2,00 | 80% | 4,00 | 20% | 1,00 | 40% | 2,00 | 60% | 3,00 | |
| S | autres communes | 7% | 7,00 | 95% | 6,65 | 5% | 0,35 | 98% | 6,86 | 2% | 0,14 | 90% | 6,30 | 10% | 0,70 | |
| | total | 100% | 100,00 | | 92,13 | | 7,87 | | 97,02 | | 2,98 | | 85,90 | | 14,10 | |
| | | | sur PVC | trafic | % | | | trafic | % | | | trafic | % | | | |
| | pour affectation sur giratoire | | entrée depuis le Nord | 62,08 | 67% | | | 63,36 | 65% | | | 60,80 | 71% | | | |
| | | | entrée depuis le Sud | 30,05 | 33% | | | 33,66 | 35% | | | 25,10 | 29% | | | |

Traffic générés

| trafic généré | | | | | | | | | | | | |
|---|------------|----------------|-------------------------|--|------|-------------------------|-----|--|---------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| surface de vente | | | | parking | | | | clientèle | | | | |
| hypothèses | surface m² | client/semaine | ratio client/m²/semaine | hypothèses | | | | hypothèses clientèle | | | | |
| magasin actuel | 680 | 5000 | 7,35 | parking | 130 | places | | actuelle | 5000 | clients/semaine | | |
| magasin futur | 1421 | 6500 | 4,57 | durée d'achat | 0,5 | h | | future | 6500 | clients/semaine | visée par Lidl | |
| augmentation non linéaire (montée en gamme des magasins Lidl) | | | | rotation | 2 | nb entrée + sorties / h | | pat VP 100% | | | | |
| part VP 100% | | | | occupation maximale du parking 260 clients / h | | | | hyp répartition journalière clientèle future | | | | |
| trafic généré à partir des ratio de génération de référence | | | | | | | | | | | | |
| jour ouvré | min | max | | entrées et sorties | | | | trafic | | | | |
| ratio | 1,2 | 2,7 | | hypothèse moyenne/faible | 50% | JO | 130 | en v/h | JO | 16% | 1040 | clients / jours |
| trafic actuel | 8 | 18 | en v/h | hypothèse réaliste | 70% | HP vend soir | 182 | en v/h | vend soir | 17% | 1105 | clients / jours |
| trafic futur | 17 | 38 | en v/h | HP réaliste forte | 80% | HP sam soir | 208 | en v/h | sam aprè | 18% | 1170 | clients / jours |
| vend soir | | | | HP exceptionnelle | 100% | HP noel | 260 | en v/h | hyp horaire - HPS 17h-18h | | | |
| ratio | 2,2 | 5 | | | | | | JO | 10% | 104 | clients / heure | |
| trafic actuel | 15 | 34 | en v/h | | | | | vend soir | 15% | 166 | clients / heure | |
| trafic futur | 31 | 71 | en v/h | | | | | sam aprè | 20,0% | 234 | clients / heure | |
| sam aprèm | | | | | | | | | | | | |
| ratio | 2,8 | 7 | | | | | | | | | | |
| trafic actuel | 19 | 48 | en v/h | | | | | | | | | |
| trafic futur | 40 | 99 | en v/h | | | | | | | | | |

Nota : les flux liés à la logistique et aux employés sont considérés comme négligeables au vu des très faibles volumes engendrés en heure de pointe.

Méthodologie de calcul

Le trafic futur est calculé avec 3 types d'entrées différentes, selon (hypothèses sont fournies par Lidl, alors que les ratios sont établis selon les recommandations du Cerema :

- la surface de vente : ratio de génération de véhicule / heure pour 100 m² de surface de vente,
- le nombre de places de parking : occupation et durée des achats (30min en moyenne),
- les prospectives clientèles fournies par Lidl : nombre de client par semaine, avec fréquentation journalière et horaire.

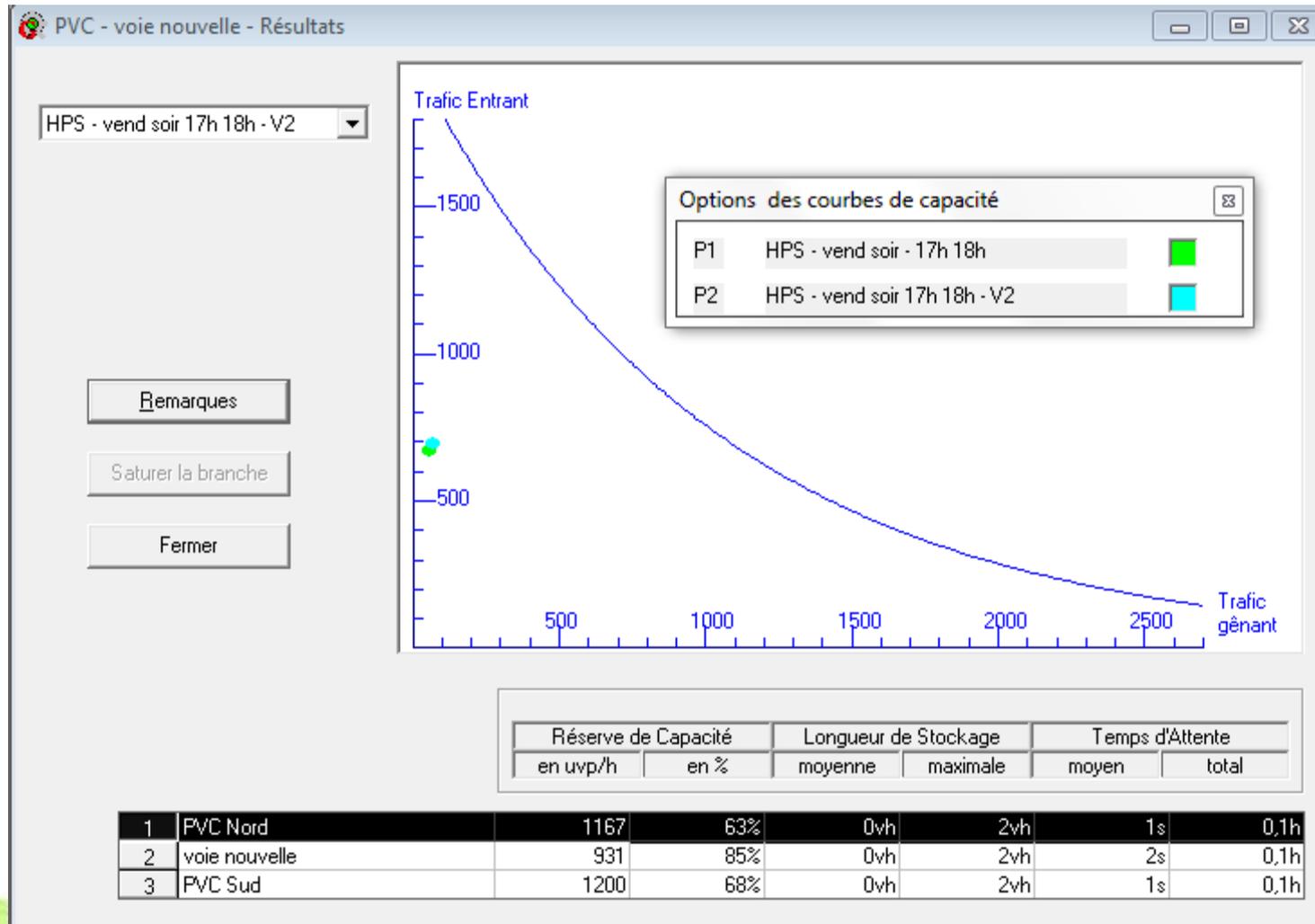
Trafic à l'heure de pointe la plus contraignante

Les impacts sont calculés pour l'HPS du vendredi soir, qui représente l'heure la plus critique concentrant un grand nombre de flux domicile-travail, loisirs et achats (l'heure de pointe du soir de samedi est plus marquée en terme de clientèle, mais il y a moins d'usagers « standards » sur le réseau routier : moins de conflits).

Il apparaît que le volume de clientèle est l'hypothèse la plus forte et **il est donc retenu un trafic de 165 v/h comme hypothèse maximale** pour l'étude des capacités en HPS du vendredi.

Calcul par girabase (logiciel agréé Cerema)

Résultat pour le vendredi soir 17h-18h lorsque la conjoncture des trafics clientèles Lidl et les autres trafics est la plus défavorable. (plus de clientèle le samedi soir, mais moins de trafic « standard » sur la rue PV. Couturier)



2) Flux de véhicules de livraison

- Estimation des flux de véhicules de livraison générés par le projet

Modalités de livraisons - Généralités

Le magasin LIDL sera livré **une fois par jour** par des véhicules de type 38T (camions aux normes Euro 5 et PIEK 2).

A noter que les livraisons s'effectueront moteur à l'arrêt pour limiter les nuisances sonores et la pollution.

Compte tenu du positionnement du magasin, à proximité d'axes parfaitement dimensionnés, et du faible nombre de camions de livraisons par jour, il n'y aura aucune retombée sur les axes limitrophes, d'autant plus que le magasin LIDL existant dans l'environnement très proche est livré à la même fréquence.

Au regard des trafics futurs en poids lourds sur les axes, de la configuration de l'environnement du magasin, du bon dimensionnement des voiries et de la création d'un giratoire, il n'y aura aucune répercussion ni problème dans la fluidité du trafic.

- Les mesures prévues pour assurer la fluidité et la sécurité de la circulation des véhicules de livraisons : Une livraison optimisée

☞ Les livraisons s'effectueront par l'aire spécifique située sur l'arrière du magasin sur un espace sécurisé, non accessible au public et adapté afin de faciliter la manutention.

☞ Le point de vente sera livré du lundi au samedi en dehors des heures d'ouvertures au public ce qui évitera les cisaillements avec des flux de véhicules légers.

- Description du cheminement des véhicules de livraison pour accéder au projet



- Une politique de livraison étudiée pour moins d'impact

LIDL a pour objectif continu de procéder à l'approvisionnement de ses sites de manière durable. A ce titre, l'enseigne dispose d'un entrepôt de stockage au sein de la commune de Sailly les Cambrai, située à 38 kms.

Par ailleurs, la société LIDL optimise continuellement ses flux logistiques par :

- ↳ Le choix de véhicules adaptés et « propres »,
- ↳ L'optimisation des plannings de livraison.

- Une flotte de camions parmi les moins polluants (norme EURO 5).

- Un retour des déchets des magasins par les camions de livraison (pas de voyage à vide).

- Un taux de remplissage des camions de 96%.



20% de la flotte est constituée de camions PIEK (certification attestant d'une moindre nuisance sonore).





Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et des
libertés publiques
Bureau de la réglementation générale et
économique
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 Lille Cedex

A Sully Lez Cambrai, le 7 Juin 2017,

Monsieur le Président,

Je soussigné, Sébastien RENAUD, agissant au nom de la SNC LIDL en tant que responsable immobilier, déclare prendre l'engagement de livrer le futur magasin sis, 58 Rue Paul Vaillant Couturier à Marly (59770) en dehors des heures d'ouvertures au public.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Sébastien RENAUD
Responsable Immobilier

Lidl SNC

Direction Régionale de Sully Lez Cambrai - Parc de l'Actipole de l'A2 - Avenue de la Selette - 59554 SULLY LEZ CAMBRAI

tél. 03 27 72 72 20 - Fax 03 27 72 72 40

Centre des Services Administratifs et siège social - 35 rue Charles Péguy - CS 30032 - 67039 Strasbourg Cedex 2 - Tel. 03 88 30 94 00 (adresse de facturation)

SNC au capital de 908 000 000 € - RCS Strasbourg 343 262 622 - Code APE 7010 Z - N° FR 85 343 262 622



IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE

- **Déplacements « Piétons - Cyclistes » :**

- Piétons : Zone d'environ 500 mètres autour du site comprenant principalement des habitations ainsi que des activités existantes - Nous retiendrons une population représentant environ 3 % correspondant aux habitants des premières maisons.

- Cyclistes : Zone d'environ 1,2 km autour du site - Nous retiendrons une population représentant environ 5 % au regard des aménagements cyclables à proximité et la possibilité de stationner son cycles sur le site.

- **Déplacements « Transports en commun » :**

La zone théorique « transport en commun » correspond au tracé des lignes du réseau « TRANSVILLE » desservant directement les arrêts les plus proches situés respectivement à 100 et 200 mètres du projet.

A noter qu'il existe des possibilités de rejoindre ces lignes via l'ensemble du réseau existant, mais, au regard des temps de déplacements constatés, des contraintes de changements à effectuer et de l'offre existante sur le territoire, nous estimons que la fréquentation via ce mode de transport sera limitée à la zone présentée dans les pages suivantes.

Nous retiendrons une population représentant environ 6 % fréquentant le site via ce mode de transport.

Un total de 14 % de clients est susceptible d'utiliser des modes de déplacement autres que la voiture.

- **Déplacements « Voitures » :**

Le réseau routier existant et les aménagements à venir rendent l'accès au magasin LIDL aisé et sécurisé depuis l'ensemble des quartiers et communes de la zone de chalandise.

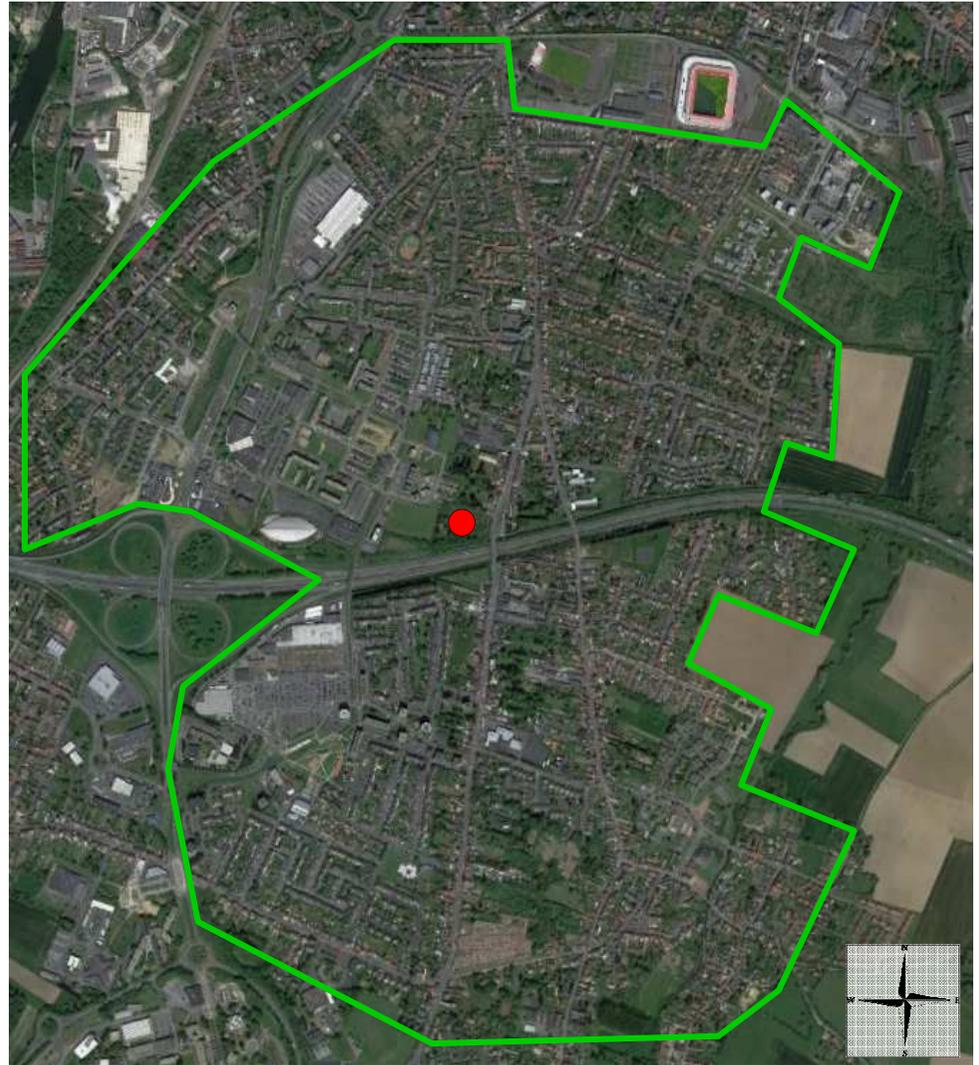
Nous estimons que le site sera fréquenté par 86 % de clients utilisant l'automobile.

Les cartes présentées pages suivantes présentent les zones théoriques de fréquentation par les différents modes de déplacements.

ZONES THEORIQUES « MODES DOUX »



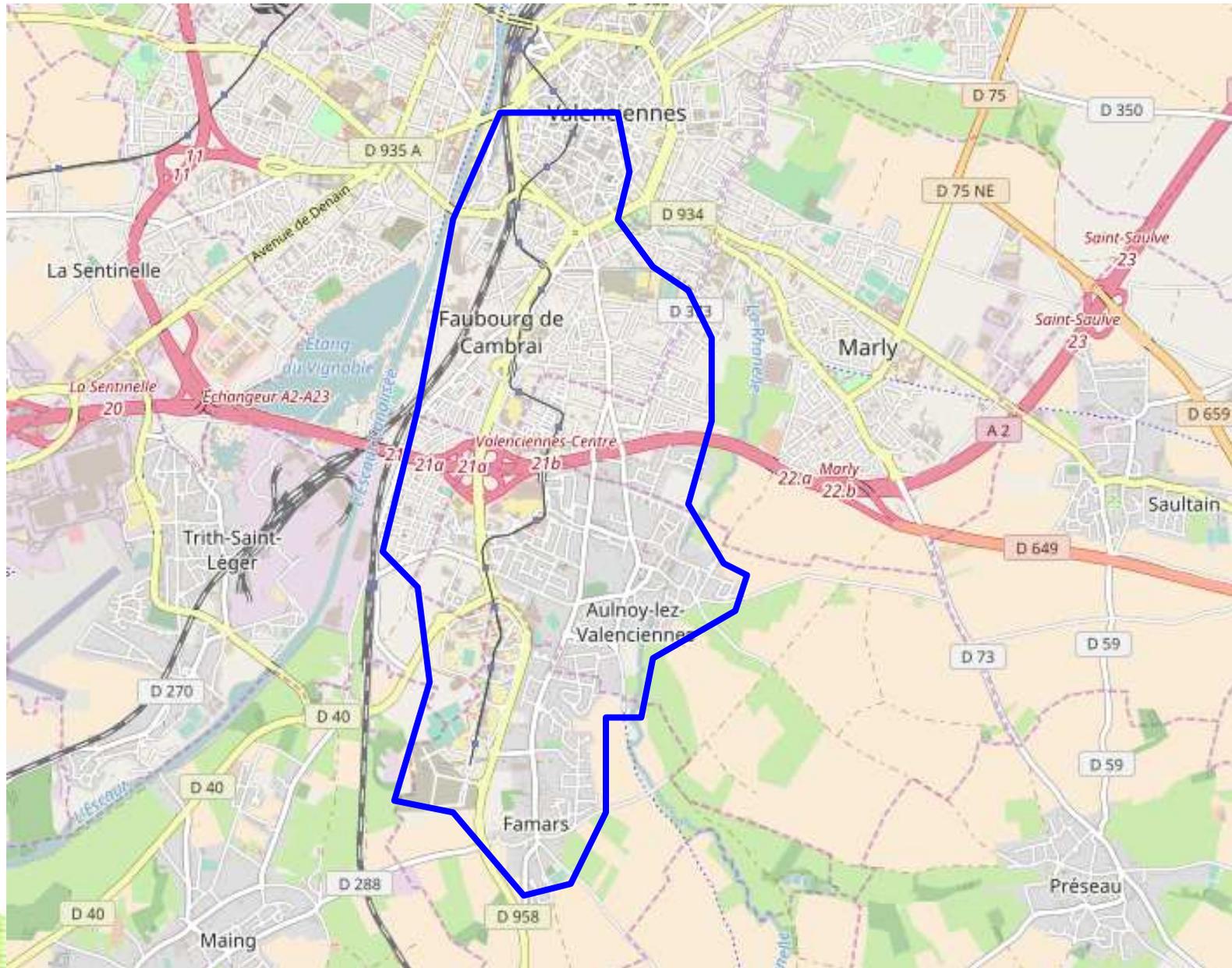
— Accessibilité piétonne
Environ 500 mètres



— Accessibilité vélos
Environ 1,5 km



ZONES THEORIQUES « TRANSPORTS EN COMMUN »

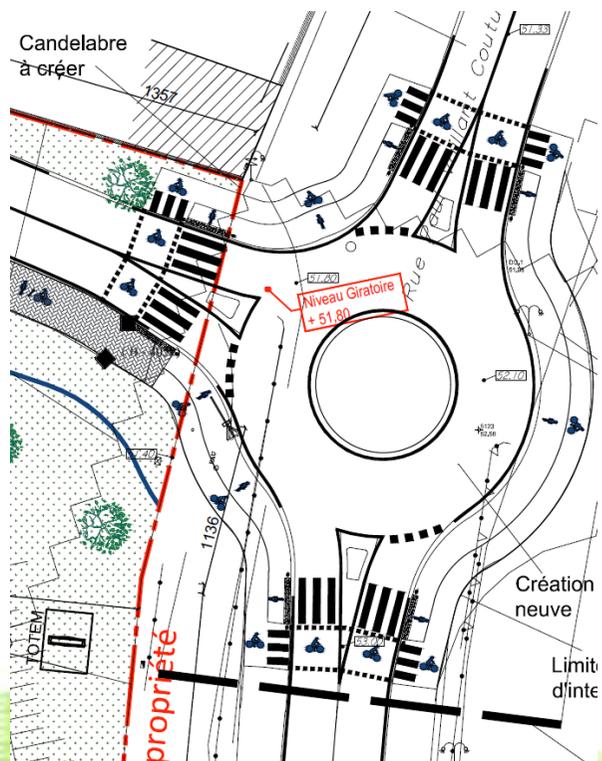


VI / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET

Un giratoire ainsi qu'une voie de liaison entre la rue Paul Vaillant Couturier et la rue de la Martinique seront aménagés dans le cadre du projet permettant la desserte du parking du magasin en toute sécurité et le désenclavement du quartier La Briquette.

Ce giratoire et cette nouvelle voirie ont fait l'objet d'un avis favorable de Monsieur Le Maire de Marly.

Ces aménagements feront l'objet d'une convention entre la Commune et LIDL afin de définir les modalités de l'opération.



République Française Département du Nord
Mairie de Marly

Fabien THIEME, Maire

à LIDL
Parc de l'actipole de l'A2
59554 Sailly Lez Cambrai

A l'attention de Mr Tristan COURBOT

Marly, le 22 Mars 2017

Objet : Projet : LIDL rue Paul Vaillant Couturier.

Aménagement d'un giratoire sur le domaine public communal, et création d'une voie entre la rue Paul Vaillant Couturier et la rue de la Martinique.

Monsieur,

Dans le cadre de votre projet de construction d'un nouveau magasin rue Paul Vaillant Couturier à Marly, et afin de vous permettre de déposer votre demande de permis de construire, je vous confirme que, sous réserve de l'accord des membres du conseil municipal, la Commune donne un avis favorable à l'aménagement d'un giratoire rue Paul Vaillant Couturier afin de sécuriser les accès au futur magasin, ainsi qu'à la création d'une nouvelle voie entre ce futur giratoire et la rue de la Martinique.

Il est bien entendu que les travaux liés à l'aménagement du giratoire sur le domaine public communal devront faire l'objet d'une convention avec la Commune afin de définir les modalités administratives, techniques, et financières de l'opération.

Restant à votre disposition pour tout renseignement,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire,
Vice-Président de Valenciennes Métropole,
Fabien THIÉMÉ

Hôtel de Ville de Marly – B.P. 39 – 59581 MARLY Cedex – Tél. 03 27 23 99 00 – Fax. 03 27 23 99 15
Site : www.marly.fr – e mail : mairie@marly.fr

(Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire)

NOUVELLE VOIRIE ET GIRATOIRE

Création et aménagements périphérique de la nouvelle voirie de liaison entre la rue Martinique et la rue Vaillant Couturier

Aménagement de cheminements doux pour les cycles et les piétons le long de la nouvelle voirie et autour du giratoire.



Création et aménagements d'un giratoire d'accès au projet et à la rue de la Martinique, depuis la rue Vaillant Couturier

VII / LES MESURES PRISES POUR LE DEVENIR DU SITE EXISTANT

LIDL est actuellement propriétaire du bâtiment et du foncier actuels.

Dans le cadre du projet de transfert, l'enseigne s'est approchée de Valenciennes Métropole afin d'évaluer quelles étaient les possibilités de reconfiguration du site.

Des discussions sont en cours pour la reprise du site par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais dans le cadre du programme national de rénovation urbaine.

Le site sera donc valorisé et sa destination (logements) participera aux évolutions locales souhaitées dans la mise en place du dispositif ANRU.

Il est important de rappeler que ce n'est pas la première opération de ce type entre LIDL et les organismes publics du Valenciennois. Il y a peu de temps, suite au transfert du magasin d'Anzin sur l'avenue Jean Jaurès, Valenciennes Métropole a racheté à LIDL le magasin fermé afin d'aménager l'entrée du site de la Serre Numérique.



N/REF : 0825-AF-CBQ-OP2195/B12136
Contact : Catherine BÉCU
c.becu@epf-npdc.fr - Tél : 03.28.07.25.63

Dossier suivi par Cyril CACHOT

Lille le 29 mars 2017

Direction régionale de LIDL
Parc Actipôle de l'A2

59554 SAILLY-LEZ-CAMBRAI

***A l'attention de Monsieur Tristan COURBOT,
Prospecteur immobilier LIDL***

Objet : Opération « NPNRU – la Briquette » sur la commune de MARLY

Monsieur,

L'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais (E.P.F.), créé par décret 90-1154 du 19 décembre 1990, est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et dont le siège est à Lille.

Il est habilité à procéder, pour le compte des collectivités des départements du Nord et du Pas-de-Calais, à toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, aux termes d'une convention de portage foncier, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et la commune de Marly ont sollicité l'intervention de l'E.P.F. pour rencontrer les différents propriétaires des biens nécessaires à la réalisation de l'opération citée en objet.

Parmi les biens identifiés figure l'ensemble immobilier appartenant à la société LIDL d'une superficie totale de 7 293 m², situé rues de Champagne et Paul Vaillant Couturier à Marly (état et plan parcellaires joints en annexe).

Aussi, mon collaborateur, Cyril Cachot, en charge du dossier est à votre disposition pour vous rencontrer afin de vous informer plus amplement sur cette opération. Pour ce faire, je vous remercie de bien vouloir contacter Catherine Bécu (téléphone mentionné ci-dessus) afin de convenir d'une date de rendez-vous.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Loranne BAILLY

Directrice générale

Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais
594 avenue Willy Brandt - CS 20003 - 59777 Euralille
Tél : 03.28.07.25.00 Fax : 03.28.07.25.01





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Juin 2016

Établi en préfecture le 20/06/2016
Reçu en préfecture le 20/06/2016
Affiché le 20/06/2016
ID : 050-214903832-20160620-001-16_48-19

Date de convocation

14 juin 2016

Date d'affichage

14 juin 2016

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....28
Votants.....33

N° DEL-16-48

Objet

Convention
opérationnelle entre
l'Établissement
Public Foncier Nord
- Pas de Calais, la
Communauté
d'Agglomération
Valenciennes
Métropole et la
Commune de Marly
- NPNRU, Quartier
la Briquette

L'An Deux Mille Seize, le 20 juin à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien **THIÉMÉ**, Maire de la Ville de Marly.

Étaient Présents :

Fabien **THIÉMÉ**, Maire – Marie-Thérèse **HOUREZ**, 1^{er} adjointe - Alain **MAMOLO**, Didier **CAYEZ**, Bernard **EVARD**, Virginie **MELKI-TETTINI**, Rita **CANNAS**, Laurence **MOREL**, Jérôme **LEMAN**, Jules **CAILLARD**, Adjoint – Yves **FLOQUET**, Christian **CHATELAIN**, Charaf **RIFAI**, Christian **HANQUET**, Serge **LEKADIR**, Conseillers municipaux délégués - Thérèse **ZAOUÏ**, Gilda **MASSART**, Emmanuelle **BOUGUERRA**, Carlo **DI MARCANTONIO**, Elisabeth **VAN-ACKER**, Françoise **LEGROS**, Audrey **LIONNE**, Jean-Philippe **VITRANT**, Stéphanie **SOYEZ**, Céline **PLATEEL-THUIN**, Marie-Laurence **DUPONT-JOLY**, Patrick **LEMAIRE**, Assia **COSTANZO**, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Francis **BROUET**, Conseiller Municipal Délégué, avait donné procuration à Fabien **THIÉMÉ**, Maire.
Hanna **SANNELLI**, Conseillère Municipale Déléguée, avait donné procuration à Didier **CAYEZ**, Adjoint.
Isabelle **JALAIN**, Conseillère Municipale, avait donné procuration à Laurence **MOREL**, Adjointe.
Francis **POIRIER**, Conseiller Municipal, avait donné procuration à Marie-Laurence **DUPONT-JOLY**, Conseillère Municipale.
Jean-Noël **VERFAILLIE**, Conseiller Municipal, avait donné procuration à Céline **PLATEEL-THUIN**, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Audrey **LIONNE**

Établi en préfecture le 20/06/2016
Reçu en préfecture le 20/06/2016
Affiché le 20/06/2016
ID : 050-214903832-20160620-001-16_48-19

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Juin 2016

Exposé :

L'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Établissement Public Foncier (EPF) et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la Communauté d'Agglomération.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,
- le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole figure l'opération « Marly – NPNRU, la Briquette ».

Par délibération en date du 10 avril 2015, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire les quatre projets retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur les communes d'Anzin, Condé-sur-Escaut, Marly et Valenciennes. Les quartiers identifiés feront l'objet jusque fin 2017 d'études de définition de projets en vue de mettre en place les conventions financières destinées à déterminer les programmes d'intervention et le montant des participations des différents partenaires (ANRU, Région, CAVM, villes concernées).

Parmi les quartiers repérés se trouve le quartier de la Briquette à Marly, reconnu d'intérêt régional et situé à l'entrée sud de l'agglomération depuis l'autoroute A2. Ce quartier, bien que desservi par le tramway, reste aujourd'hui très enclavé par la présence de l'autoroute, de grands équipements de loisirs et de foncier privé.

Dans ce contexte, le foncier situé à l'interface entre le tramway et l'avenue Paul Vaillant-Couturier a été identifié en secteur prioritaire au protocole de préfiguration NPNRU.

Il représente en effet un intérêt stratégique en vue de créer de nouvelles connections depuis et vers le quartier de la Briquette, qualifier l'entrée depuis la rue de Champagne au nord et assurer un lien de qualité entre les équipements de loisir et les secteurs d'habitation.

Sans attendre la fin des études programmatiques, la CAVM et la commune de Marly sollicitent l'EPF pour qu'il puisse se porter acquéreur du foncier au sein du secteur prioritaire au gré des mutations observées. Les sites d'un équipement de loisirs aujourd'hui à l'abandon et d'une moyenne surface commerciale sont d'ores et déjà identifiés comme stratégiques. A l'issue des études, les conditions et le périmètre d'intervention de l'EPF seront revus en fonction du projet qui aura été défini.

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et la commune de Marly arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, réalisation des travaux de finalisation par l'EPF, participation financière de la commune aux travaux de finalisation, cession des biens acquis par l'EPF à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Mme CANNAS,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- **DECIDE DE SOLLICITER** l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

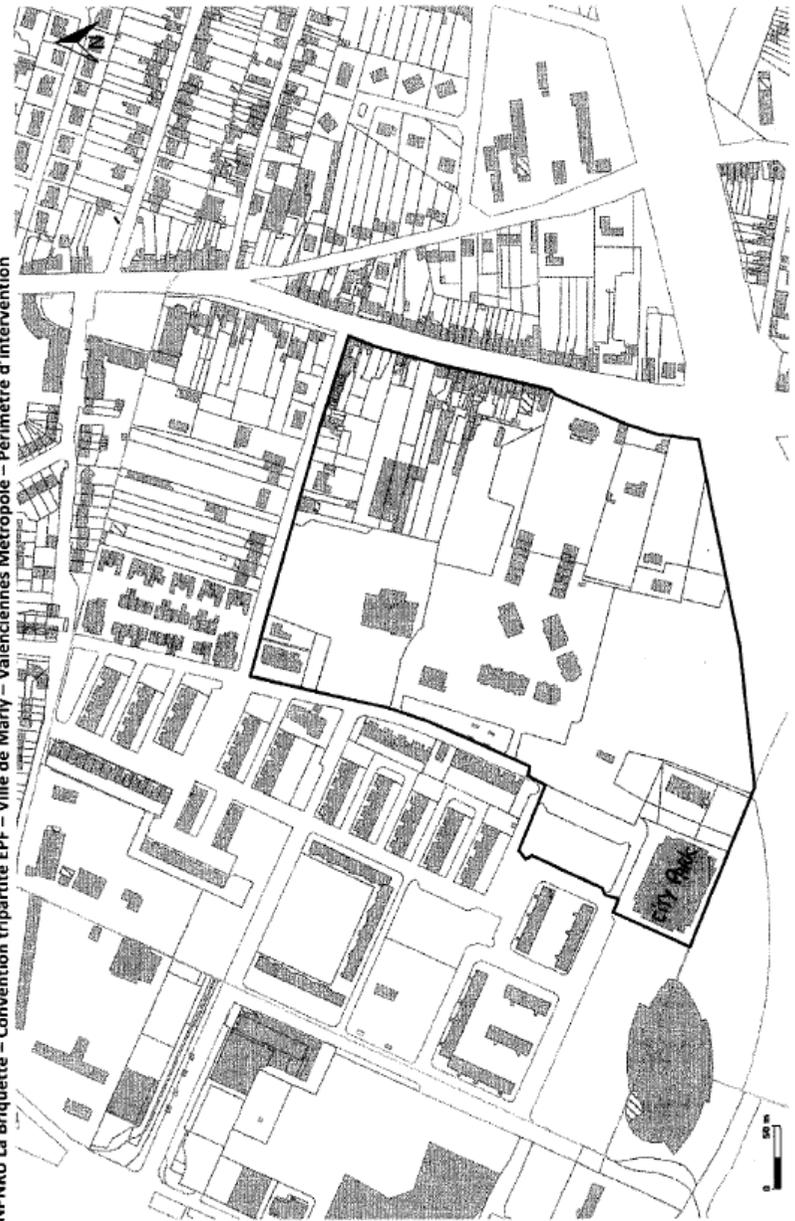
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
F. THIÉMÉ



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le :
Document exécutoire à compter du

Vu,
Le DGS



PARTIE 5

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**





En route vers la transition énergétique !

I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL



LIDL s'engage depuis plusieurs années dans un développement et un fonctionnement durables. Cet engagement se traduit par deux projets de grande envergure entrepris en 2015 : le projet Carbone et la création d'une politique énergétique nationale.

1) Démarche Carbone

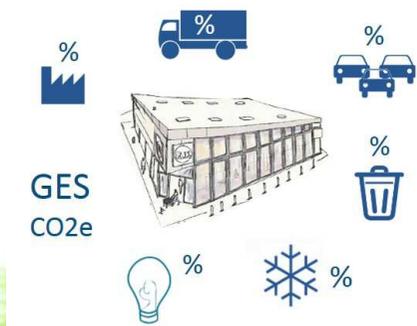
En 2015, LIDL France a entrepris la réalisation d'un second bilan de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Au-delà du simple respect des lois environnementales Grenelle I et II, la **démarche Carbone** de LIDL se veut proactive et porteuse de sens.

Une étude d'envergure nationale a été réalisée en 2015 sur les émissions de GES **sur l'ensemble des sites de la société** (plus de 1500 magasins et 25 entrepôts). Un **périmètre de calcul élargi**, qui dépasse les exigences réglementaires.

A partir de ces données, LIDL tient à jour un **plan d'actions**, basé sur la méthodologie Bilan Carbone (outil de référence créé par l'ADEME). L'objectif étant la **réduction des émissions** pour les activités les plus émettrices, la mise en place d'**indicateurs carbone** et un **suivi régulier**.

Ce projet pérenne et fédérateur, qui cherche à :

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de LIDL aux enjeux climatiques,
- Offrir aux clients et partenaires de LIDL une visibilité sur son empreinte carbone,
- Fournir aux territoires une estimation des quantités de GES émises par leur magasin LIDL...



2) Une politique énergétique nationale

Par ailleurs, LIDL France a élaboré et suit une politique énergétique complète pour l'ensemble des sites de sa chaîne logistique : entrepôts, magasins et Siège.

Cela s'est concrétisée en janvier 2016 par l'obtention de la **certification ISO 50001**, norme qui vise l'amélioration de la performance énergétique des organisations. Elle donne les lignes directrices pour développer une gestion méthodique de l'énergie afin de privilégier la performance énergétique.

Cette certification obtenue sur tous ses magasins l'a été grâce à un système de management de l'énergie basé sur 5 axes :

- Efficacité énergétique institutionnalisée,
- Saisie et évaluation des consommations,
- Saisie et évaluation des mesures d'optimisation,
- Information et Implication les collaborateurs,
- Respect des dispositions législatives et réglementaires.

Dans le cadre de cette politique, la **totalité des salariés sont formés et sensibilisés aux enjeux** afférents, en accord avec leurs attributions. En 2017, LIDL fera certifier ses entrepôts et son Siège social.



3) Des projets d'entrepôts et de magasins certifiés BREEAM

L'éco-responsabilité est omniprésente dans la conception des nouveaux magasins et entrepôts de l'enseigne. Ces projets intègrent en effet un certain nombre de dispositifs durables visant à réduire l'impact du bâtiment et de son activité sur l'environnement. Pour normaliser son action, LIDL s'est inscrit dans une démarche de **certification BREEAM pour ses chantiers d'entrepôts**.

Certification internationale pour les constructions durables (200 000 bâtiments dans le monde contre 1 000 pour la certification française HQE), le BREEAM est décerné aux **projets qui attestent du respect d'un cahier des charges en matière environnementale et sociale**.

2 évaluations sont effectuées par un bureau d'études indépendant, à la conception et à la réalisation du bâtiment, sur 9 thèmes de contrôle (santé et bien-être, énergie, déchets, pollution...). Les résultats satisfaisants octroient au projet une certification : « pass », « good » ou « very good ».

Entre 2016 et 2019, ce sont **9 nouveaux entrepôts qui devraient être construits sur le territoire français, et soumis à l'évaluation BREEAM**.

Par ailleurs, cette démarche BREEAM a également été étendue sur quelques chantiers de magasins, dont le premier a été certifié « Very Good » à son ouverture en mai 2016 à ARES (33). Pour obtenir cette certification, des actions spécifiques ont été mises en œuvre comme la mise en place d'une boîte aux lettres à disposition des riverains, l'affichage du planning indiquant les grandes phases du chantier, un tri sélectif renforcé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 % ou encore un suivi accru des bordereaux de matériaux...



ARES
Magasin certifié
« Very good »



BIENVENUE
DANS VOTRE NOUVEAU MAGASIN LIDL,
EN COURS DE CERTIFICATION BREEAM

Une fois de plus LIDL confirme son engagement sur la route du développement durable. Cette certification traduit notre volonté de réduire l'impact de nos constructions sur l'environnement dans 9 domaines

Chaque domaine regroupe un ensemble de critères de performance à atteindre

La certification BREEAM passe par les niveaux "pass", "good".
LIDL VA PLUS LOIN
PUISQUE NOTRE OBJECTIF EST D'ÊTRE VERY GOOD
CELA SE TRADUIT PAR L'ANTICIPATION DES BESOINS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU MAGASIN DÈS LA CONCEPTION

- VERY GOOD
 - Suivi des échanges avec les voisins
exemple : mise en place d'une boîte aux lettres
 - Communication sur l'avancement
exemple : affichage d'un planning indiquant les grandes phases du chantier
- GOOD
 - Un tri sélectif poussé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 %
- PASS
 - Respect de l'environnement, dès la sélection des matériaux

II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Pour la construction du projet de Marly, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à la sur-isolation du bâtiment, cela permet de **réduire au maximum les consommations d'énergie** et donc de réduire l'empreinte carbone.

1) Une isolation renforcée qui limite la consommation énergétique

La conception du projet est pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la réglementation thermique (RT) 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour :

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin LIDL, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de :

| Besoins bioclimatique (en nombre de points, sans dimension) | Projet | Bbio max | Gain en % |
|--|--------|----------|------------------------------------|
| | | | $(Bbio_{max} - Bbio) / Bbio_{max}$ |
| Coefficient Bbio | 161 | 195,1 | 17,5 |

| Consommations en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT}) | Projet | Cep _{max} | Gain en % |
|---|--------|--------------------|---------------------------------|
| | | | $(Cep_{max} - Cep) / Cep_{max}$ |
| Coefficient Cep | 232,1 | 417,3 | 44,4 |

**44,4% d'économie
sur la consommation d'énergie primaire**



**17,5% d'économie
sur les besoins bioclimatiques du bâtiment**



Réglementation Thermique 2012

Cadre standard de présentation du « Récapitulatif Standardisé d'Etude Thermique »

Opération : **LIDL MARLY**

Date génération RSET : 02/05/2017

Etude thermique du : 02/05/2017

Logiciel et version : **IZUBA énergies, Pleiades, 3.7.1.1**

Version moteur CSTB Th-BCE 2012 : 7.5.0.1 - Mode de calcul utilisé : **Th-BCE**

Cle : VbIXnAJWgTWR120V55nYT7JcZlDq3KnX92SVYVFLkn5af7xywqpeXaEbtz10ju5LOnrUO7Vkk4AolPDxhHH3w==

RÉCAPITULATIF STANDARDISÉ D'ETUDE THERMIQUE

Réglementation Thermique 2012



MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

www.logement.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

www.developpement-durable.gouv.fr

Chapitre 1 : Données administratives de l'opération

| | |
|-------------------------------------|--|
| Maître d'ouvrage | |
| Nom ou raison sociale | SNC LIDL |
| Adresse | 35 rue Charles PEGUY 67 039 - Strasbourg |
| Contact tél/mél | - |
| Maître d'oeuvre | |
| Nom | Architectoni |
| Adresse | Centre Jean Monnet II PLACE DE L'EUROPE 62400 - BETHUNE |
| Contact tél/mél | 03.21.61.26.57 - architectoni@wanadoo.fr |
| Bureau Etudes Thermiques | |
| Nom | RVI |
| Adresse | 3. rue des Pins 38100 - Grenoble |
| Contact tél/mél | 0476182608 - rvi@be-rvi.fr |
| Date de l'étude thermique | 2017-05-02 |
| Editeur de logiciel | IZUBA énergies |
| Nom logiciel / Version | Pleiades - 3.7.1.1 |
| Version du moteur Th-BCE | 7.5.0.1 |
| Bureau de contrôle | |
| Nom | |
| Adresse | - |
| Contact tél/mél | - |
| Opération | |
| Numéro Permis | EN COURS |
| Date du dépôt de demande de PC | --/-- |
| Date de PC | --/-- |
| Stade d'avancement | Stade Permis de construire |
| Nom | LIDL MARLY |
| Adresse | Rue Paul Vaillant Couturier 59770 - MARLY |
| Département | 59 - Nord |
| Zone climatique | H1-a |
| Altitude | Entre 0 et 400m inclus |
| Zone d'été | Intérieure (mer à plus de 10 km) |
| Nombre de bâtiments/zones de projet | 1 (Bât. 1 : 3 zones.) |
| Nombre de générations du projet | 6 (Bât. desservis : G1 : 1 bât. G2 : 1 bât. G3 : 1 bât. G4 : 1 bât. G5 : 1 bât. G6 : 1 bât.) |

Chapitre 2 : Expression des exigences de performance énergétique et des exigences de moyens

Données générales sur le bâtiment

| Identifiant Bâtiment | | LIDL MARLY | | | | | |
|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------|---|--|--|---|-------------------|
| S _{RT} | | 1 877,9 m ² | | | | | |
| Zone(s) du bâtiment | Usage zone | S _{RT} ^Z | Surface utile SU _{RT} ou surf. hab. SHAB | dont surface de type CE1 (m ²) | dont surface de type CE2 (m ²) | dont surface climatisée (m ²) | Nombre de groupes |
| Zone de vente | Commerce, magasin, zones commerciales | 1 347,4 | 1 224,9 | 0 | 1 224,9 | 1 224,9 | 1 |
| Zones de service | Industrie - 8h à 18h | 421,6 | 383,3 | 0 | 383,3 | 383,3 | 2 |
| Bureaux | Bureaux | 108,9 | 99 | 99 | 0 | 99 | 1 |
| Nombre de logements | Sans objet | | | | | | |
| Type de construction | Construction neuve | | | | | | |
| Ascenseur | Non | | | | | | |
| Parking | Non | | | | | | |
| Type de réseau urbain | Sans objet | | | | | | |

Exigences de résultats conventionnels

Exigences de performance énergétique

| Article 7 | Respect des exigences de l'arrêté pour le bâtiment | Conformité à la RT2012 |
|--------------------|--|------------------------|
| I - 1 ^o | Le coefficient Cep du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Cep _{max} | Conforme |
| I - 2 ^o | Le Coefficient Bbio du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Bbio _{max} | Conforme |
| I - 3 ^o | Pour les zones ou parties de zones de catégorie CE1 et pour chacune des zones du bâtiment, définie par son usage, la température Tic est inférieure ou égale à la température intérieure conventionnelle de référence de la zone, Tic _{réf} | Conforme |
| I - 4 ^o | Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens du titre III | Conforme |

Résultats du besoin bioclimatique conventionnel Bbio en énergie du bâtiment

| Besoins bioclimatique (en nombre de points, sans dimension) | Projet | Bbio max | Gain en % (Bbio _{max} - Bbio) / Bbio _{max} |
|---|--------|----------|---|
| Coefficient Bbio | 161 | 195,1 | 17,5 |

Le besoin bioclimatique conventionnel d'un bâtiment noté Bbio, est la somme pondérée des besoins conventionnels en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. Il est sans dimension et exprimé en nombre de points. Le coefficient Bbio est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats du calcul de la consommation conventionnelle d'énergie Cep du bâtiment

| Consommations en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT}) | Projet | Cep _{max} | Gain en % (Cep _{max} - Cep) / Cep _{max} |
|--|--------|--------------------|--|
| Coefficient Cep | 232,1 | 417,3 | 44,4 |

Cep représente la consommation conventionnelle d'énergie d'un bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, déduction faite de l'électricité produite à demeure. Le coefficient Cep est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats des calculs de température d'été (Tic) des zones ou parties de zones, groupes de catégorie CE1

| Zones ou parties de Zones (groupes) de catégorie CE1 | SHAB ou SU _{RT} m ² | Tic en °C | Tic _{réf} en °C | Tic - Tic _{réf} | Conformité à la RT2012 |
|--|---|-----------|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| Zone : Bureaux / Groupe : Bureaux | 99 | 28,2 | 34 | -5,8 | Conforme |

Tic représente la température intérieure conventionnelle de la zone atteinte en été. Elle représente la valeur maximale horaire en période d'occupation de la température opérative. Pour les maisons accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la période d'occupation considérée est la journée entière. La température Tic est calculée en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Au-delà du mode de chauffage utilisé, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments. En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas. Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- Isolation des longrines par l'extérieur

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principes des magasins LIDL proposent une **conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.**



Un isolant intégré à la longrine de soubassement



Une isolation permettant de supprimer les ponts thermiques

- Isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. **La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%.**

Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, au lieu de l'utilisation traditionnelle de mortier. Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et chaque linteau sont isolés.

Le béton cellulaire : matériau isolant & recyclable



Une charpente bois avec une façade en béton cellulaire

- Isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur

Le système de couverture prévu pour le projet de Marly est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide.

Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.



- Mur rideau en double vitrage isolant certifié

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment seront entièrement vitrés.

Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés.

Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de 37% en moyenne par rapport à un double vitrage thermique.

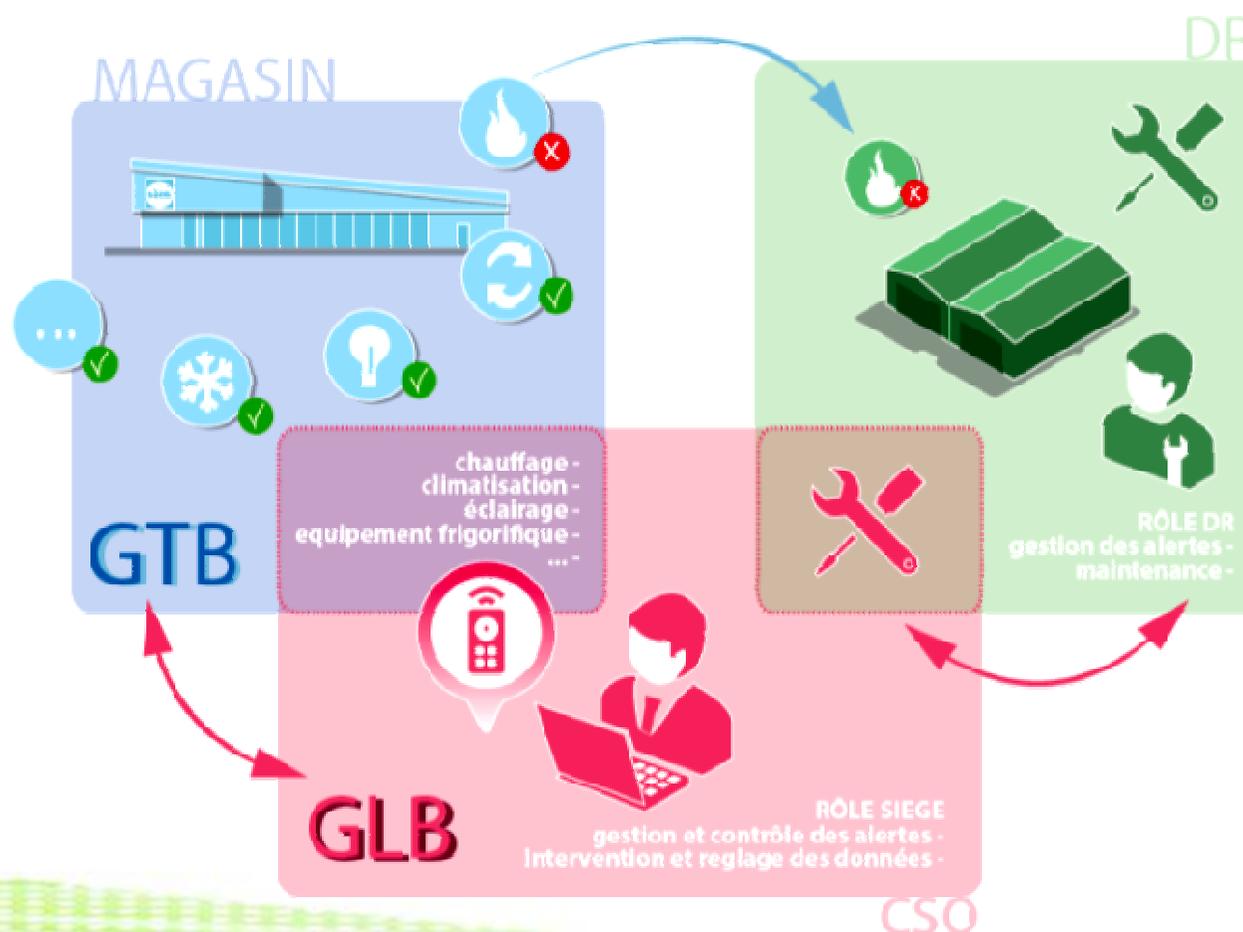
Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.

2) Un système de gestion de bâtiment (GTB) pour optimiser la consommation d'énergie

Le magasin de Marly sera équipé d'un système de gestion appelé Gestion Technique du Bâtiment (GTB). C'est un système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment.

La GTB est utilisée pour la lecture et l'analyse des consommations d'eau et d'électricité. Il permet le paramétrage à distance de la régulation autonome des bâtiments LIDL. ce qui a 2 avantages principaux :

- Pour l'environnement : une limite des surconsommations et des fuites éventuelles,
- Pour les salariés en magasin : un vrai confort apporté par la régulation automatique des températures des locaux et de l'éclairage, la mise en activité des brises-soleil...



3) Une politique d'éclairage économe en énergie

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe dans ses magasins un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ».

Dans la surface de vente, ce dispositif mêlant spots et tubes permet une réduction de la consommations d'énergie (économie annuelle de 1200€ en moyenne par magasin par rapport aux tubes néon).



**Extinction des enseignes :
13 000 kWh / an / magasin d'économie**

*Un magasin éclairé jusqu'à sa fermeture au public
totalement éteint après le départ du personnel*

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité : 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin et les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.

4) Des installations frigorifiques performantes

Les installations frigorifiques de dernière génération permettent d'économiser environ 50% d'énergie par rapport à des installations classiques.

Elles présentent plusieurs avantages :

- Les ventilateurs utilisés pour faire circuler l'air dans les meubles frais seront des ventilateurs « basse consommation » peu énergivores (environ 50% par rapport aux ventilateurs traditionnels).
- Les meubles sont équipés de portes vitrées à double vitrage : Un choix qui permet une économie d'énergie de 10% sur la consommation totale du magasin, en plus d'une amélioration de la fraîcheur des produits (gain d'1 °C à cœur) et d'un confort client plus grand dans les allées.



**Portes vitrées double vitrage:
Economie d'énergie de 10%
sur le magasin**

- Régulation de la production frigorifique :

La régulation générale de l'installation adapte son régime de fonctionnement aux températures extérieures et intérieures du magasin. La demande énergétique est toujours au plus proche des conditions du moment. Sans ce dispositif, la consommation serait alignée sur le régime de fonctionnement le plus défavorable (été).

Le compresseur peut faire varier sa fréquence et donc sa vitesse de fonctionnement. Il adapte donc sa puissance en fonction de la demande en froid.



- Bacs surgelés et bi-température

Les bacs surgelés, à bi-température, sont tous équipés de couvercles vitrés qui empêchent l'air chaud du magasin d'entrer dans les bacs.

Leur éclairage se fait uniquement au niveau du fronton. Tous les meubles sont munis de **luminaires LED équipés de ballasts électroniques** permettant une économie d'énergie significative.



LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU FROID

DU PRODUCTEUR AU CLIENT



PORTES VITRÉES

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
10 % PAR RAPPORT
À LA CONSOMMATION
TOTALE DU MAGASIN

7.500.000 € D'ÉCONOMIE
SUR LA FACTURE EDF/AN

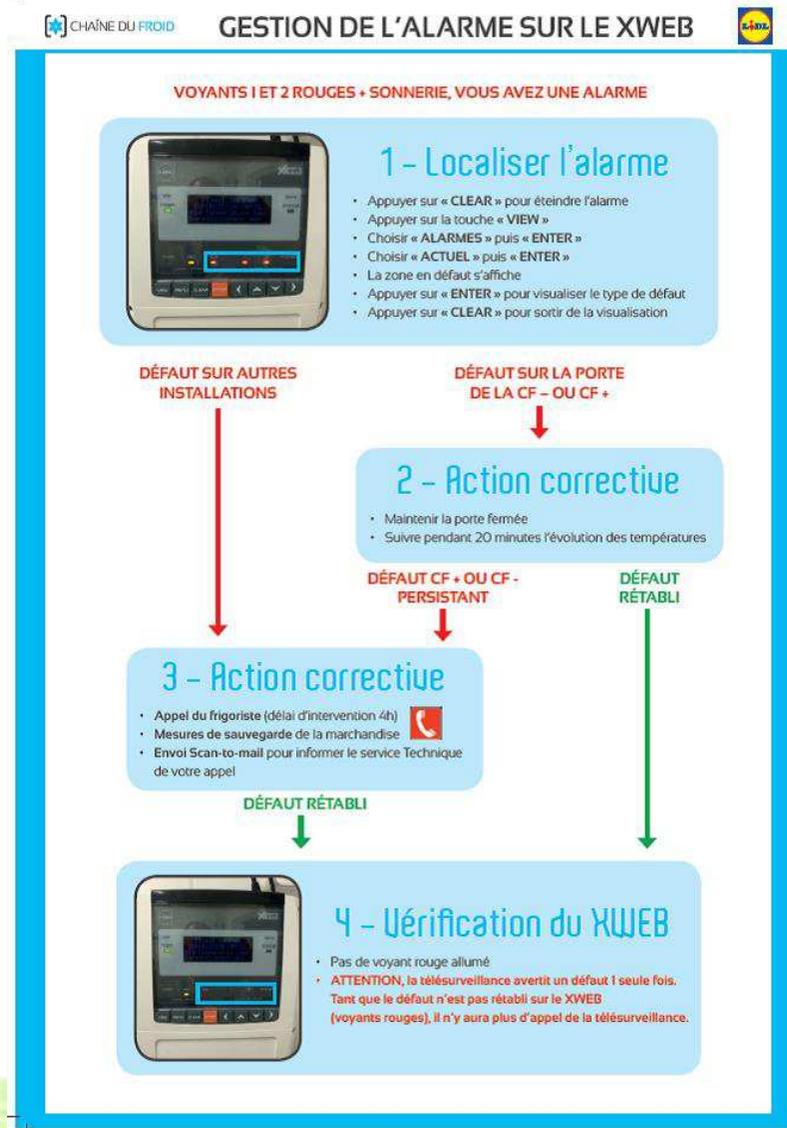


5) Un engagement Chaîne du Froid

De l'entrepôt au chariot du client, LIDL veille à garantir un respect scrupuleux de la chaîne du froid. Un véritable process a été engagé sur tout le cycle LIDL du produit, de l'entrepôt au magasin, avec pas moins de 10 contrôles pour les objectifs suivants :

- une sécurité totale sur la conservation et le transport des produits,
- la limitation des surconsommations énergétiques des installations frigorifiques.

Tout le personnel est formé régulièrement sur ces procédures qui représentent un engagement et un investissement nationaux.



III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

1) Une toiture photovoltaïque dans les régions au potentiel solaire d'au moins 1200 kWh/m²/jr

LIDL s'investit dans l'éco-responsabilité de ses projets, et n'a pas attendu l'entrée en vigueur de la loi Biodiversité pour s'engager. Pour rappel, la loi soumet la depuis cette année la construction de nouveaux bâtiments commerciaux à la condition qu'ils intègrent sur leur toiture un procédé de production d'énergie renouvelable, ou un dispositif végétalisé.

LIDL a pris le parti dès 2016 d'installer un équipement photovoltaïque sur ses constructions neuves comprises dans des zones d'ensoleillement suffisantes, et l'élargit à l'ensemble du territoire national depuis le 1er janvier 2017 conformément à la réglementation.

Pour être efficace un panneau photovoltaïque doit bénéficier d'un gisement solaire (GHI), c'est-à-dire d'une irradiation globale reçue sur un plan horizontal, estimé à au moins 1200 kWh/m²/jour.

| Région | GHI | |
|----------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| Ile de France | 1030 kWh/m ² /j | Photovoltaïque peu compétitif |
| Hauts de France | 1100 kWh/m ² /j | |
| Bretagne | 1100 kWh/m ² /j | |
| Centre Val de Loire | 1100 kWh/m ² /j | |
| Grand-Est | 1105 kWh/m ² /j | |
| Normandie | 1120 kWh/m ² /j | Photovoltaïque moyennement compétitif |
| Bourgogne Franche-Comté | 1130 kWh/m ² /j | |
| Pays de Loire | 1225 kWh/m ² /j | |
| Auvergne Rhône Alpes | 1265 kWh/m ² /j | Photovoltaïque compétitif |
| Aquitaine Limousin Poitou | 1295 kWh/m ² /j | |
| Grand Sud | 1400 kWh/m ² /j | |
| Provence Alpes Cote d'Azur | 1525 kWh/m ² /j | |
| Corse | 1575 kWh/m ² /j | |



A Marly, LIDL développera sur le projet une partie de toiture photovoltaïque.

Grâce à l'ensoleillement, mais aussi par l'orientation idéale du foncier, l'installation de cet équipement s'inscrit dans une démarche globale de promotion des énergies renouvelables.

Panneaux
photovoltaïques



IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION

1) Charpente bois

Pour le projet de Marly, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologique : naturel, son bilan carbone est positif (le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation), et sa valorisation facile en fin de vie est facile.

En effet, en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.



Charpente bois avec mise en œuvre d'un isolant respectueux de l'environnement

2) Bardage en Alucobond

Une partie des façades du projet sera recouverte d'un bardage en panneaux composites appelé Alucobond. C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en terme de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

C'est un matériau moderne, esthétique et isolant. L'Alucobond est **entièrement recyclable**, ce qui signifie que le noyau comme les tôles aluminium peuvent être refondus et utilisés pour la production d'un nouveau matériau.



Bardage métallique alucobond recyclable à 100%

3) Carrelage

Dans le magasin, les planchers seront recouverts d'un carrelage en grès cérame. C'est un produit durable, utilisant peu de solvants dans sa fabrication. Ce matériau est valorisable à 81% et plus durable que la résine.



4) Peinture

Bien avant l'arrivée de la nouvelle directive européenne (2004/42/CE) qui impose le respect de nouveaux seuils sur les composés organiques volatiles (COV) dans les peintures, LIDL favorise l'utilisation dès que possible, de peintures en phase aqueuse (sans solvant) dans ses nouvelles constructions.



5) Chauffage et climatisation

L'installation de chauffage et climatisation du futur magasin inclut la mise en œuvre d'un ensemble de pompe à chaleur équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Les locaux sociaux sont traités par une pompe à chaleur indépendante par air réversible (chaud et froid simultanés) à débit de réfrigérant variable (D.R.V).

Le coefficient de performance de ces pompes à chaleur, de 3.25, est supérieur à celui des roof tops habituellement utilisés dans ce genre de construction. En effet, l'installation permet d'avoir, en moyenne, pour 1 kW d'énergie électrique consommée, d'obtenir 3 à 4 kW de chauffage ou de climatisation.

3 à 4 kW de chauffage produits avec
1 seul kW d'énergie consommée.



Compresseurs pour la production de chauffage/climatisation

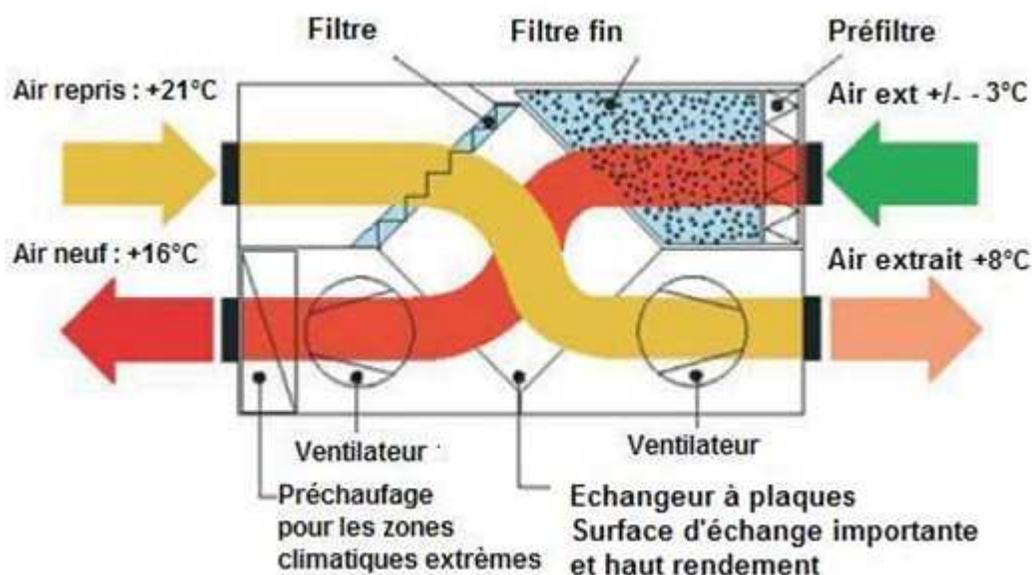
6) Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation seront assurés par une centrale de traitement d'air CTA double flux avec récupération d'énergie. L'air chaud extrait dans le bâtiment va transmettre une partie de ses calories à l'air neuf qui sera introduit dans le bâtiment via la CTA double flux à récupération d'énergie, avec un rendement de 78,5 %.

Cette CTA permet :

- d'augmenter le confort aux occupants du bâtiment avec un renouvellement d'air hygiénique permanent (diminution du Co2 et de l'humidité dans les locaux),
- et de réduire les consommations d'énergie **de plus de 10 %**.

Le débit d'air de la CTA est asservi à une sonde Co2 située dans la surface de vente, la CTA régule par elle-même l'air à introduire dans le bâtiment en fonction de l'occupation.



La CTA
= 10% de réduction de la consommation
d'énergie du magasin.

Schéma et photo d'une Centrale à Traitement d'Air double flux

V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

1) Limitation des espaces de parking conformément à la loi ALUR

Soucieux de lutter contre l'imperméabilisation des sols malgré les besoins liés à son activité, LIDL procède aujourd'hui à une **réorganisation des espaces extérieurs de ses établissements**. En effet, l'emprise au sol des surfaces affectées aux aires de stationnement représente moins des $\frac{3}{4}$ de la surface au sol du bâtiment, comme indiqué dans la loi ALUR. Y sont aménagées des places destinées au covoiturage et à la recharge de véhicules électriques :

☞ 127 places - 15 places de co-voiturages/auto partage - 2 places électriques* = 110 places

Il est indiqué qu'une place de parking vaut pour une place imperméable 25m² (surface de stationnement + surface de manœuvre) et qu'une place perméable en pavés joints enherbés ou en evergreen vaut la moitié d'une place imperméable soit 12,5m². La législation ne précisant pas la façon dont nous devons calculer les surfaces de stationnement vis à vis de la Loi Alur, il s'agit là du mode de calcul de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), plus haute autorité française en matière d'aménagement commercial :

☞ 104 places perméables (pavés drainants - Soustrait les 2 places électriques)**, soit $104 \times 12,5 \text{ m}^2 = 1\,300 \text{ m}^2$

☞ 6 places en enrobés (places PMR et Famille), soit $6 \times 25 \text{ m}^2 = 150 \text{ m}^2$

Soit dans le cadre de la réglementation un total de 1 450 m² développé pour les aires de stationnement du projet.

Avec une surface plancher de 1 942,09 m², soit pour 75% = 1 456,56 m², le projet respectera parfaitement la loi ALUR.

* Les places covoiturage/auto partage et les places électrique compte pour 0 m² dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

** Les places perméables ne compte que pour 50% dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

2) Un parc de stationnement perméable pour limiter l'artificialisation des sols

Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking.

Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un **parc de stationnement composé de places en evergreen cerclés de pavés drainants**, ce qui permettra l'infiltration.

De plus, la voirie sera dotée d'un **séparateur à hydrocarbures**. Cette installation permet de dépolluer les eaux qui sont ensuite dirigées vers un bassin d'infiltration, stockées pour l'arrosage des espaces verts ou rejetées dans le réseau public.



Photos de places perméables et schéma de récupérateur à hydrocarbures

VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE

1) Gestion des eaux (pluviales/usées)

- Récupération des eaux pluviales

Avec le type de toiture en mono pente prévue sur le projet, 80 à 95 % des eaux pluviales sont récupérées par le réseau d'eaux pluviales. La gestion de ces dernières se fera par la mise en place d'un bassin de rétention enterré.

Le rejet respectera le débit maximal autorisé. Il faut noter de plus que des places perméables seront créés participant à l'infiltration des eaux pluviales.

Une cuve de récupération de 5 m³ sera enterrée dans les espaces verts du projet afin de collecter et de stocker une partie de ces eaux dans la perspective d'une utilisation pour l'arrosage des espaces verts (Mise à disposition des services municipaux des espaces verts).

- Traitement des eaux pluviales de chaussées

Il sera installé, comme sur chaque magasin, un séparateur à hydrocarbures qui permettra de piéger, par différence de densité, les hydrocarbures présents dans les eaux pluviales du parking (huiles, carburants). Cette installation permet d'éviter la pollution des eaux pluviales du réseau public. Une société spécialisée est missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés.

Nous avons très peu de besoins en eau. En effet, notre seul besoin est le lavage des mains, soit quelques litres par jours. Nous avons donc décidé de mettre en place un appareillage adapté pour cette utilisation, soit un petit chauffe eau individuel électrique.

Les lave-mains présents dans les toilettes sont équipés de détecteurs infrarouge, ce qui permet de réelles économies d'eau.

En ce qui concerne la consommation d'eau (dont eau chaude), elle se divise en consommation d'eau destinée aux installations sanitaires et cuisine ainsi qu'au nettoyage du magasin (auto laveuse), soit environ 50 m³/an pour un magasin comme celui présenté.



Construction d'un bassin de rétention enterré



2) Traitement des déchets

- La réduction des déchets, une politique d'entreprise

Pour promouvoir l'éco-citoyenneté, LIDL a mis en place sa campagne « Mettez-vous au Vert ».

Pour valoriser le tri des déchets et le rendre plus efficace, la société a dans l'ensemble de ses lieux d'activité sensibilisé ses salariés à la pratique du tri, et redéployé des zones dédiées.

Dans les bureaux, en magasin et en entrepôt sont aménagés de véritables zones de tri (peintures aux murs et sols, signalétique).

Dans chaque entrepôt, un référent « Green Cycle » local se chargera de la mise en œuvre de ce process.

Le tri et la valorisation des déchets forment un cycle fermé, dont les salariés LIDL sont le premier maillon car c'est leur tri qui permet le recyclage des déchets engendrée par l'activité de l'enseigne.



« Mettez-vous au Vert », le tri : en magasin, en entrepôt, dans les bureaux



- Valorisation des déchets

LIDL France génère 200 000 tonnes de déchets chaque année, dont 130 000 tonnes de cartons.

70% de ces déchets sont actuellement recyclés, et l'objectif est atteindre plus de 90%. Cette politique « zéro déchet » s'inscrit dans la démarche « Mettez-vous au Vert » qui favorise le tri pour réduire les déchets mélangés (DIB) et maximiser la récupération des déchets valorisables. Sur le premier semestre 2015 par exemple, les résultats ont été une baisse de 1300 tonnes des DIB et une valorisation de 2400 tonnes de carton supplémentaires (triées et séparées des DIB).

En magasin et tout au long de la chaîne logistique, le personnel veille à effectuer un tri minutieux des emballages. Les emballages utilisés en magasin sont constitués de matériaux les plus responsables possibles : **carton ondulé à forte résistance 100% recyclé, caquettes bois 100% recyclé, films plastiques, 100% recyclés et palettes bois respectant les normes internationales NIMP15 (traitement écologique du bois) et EPAL (garantie d'interchangeabilité entre les fournisseurs et les transporteurs).**



Des emballages et cartons entièrement recyclés

Tous les types d'emballages sont scrupuleusement triés, pour permettre une valorisation optimale de chaque. Les équipements et signalétiques en magasin rendent aux salariés LIDL la tâche de tri très aisée.



+ de 130 000 tonnes de carton recyclés par an



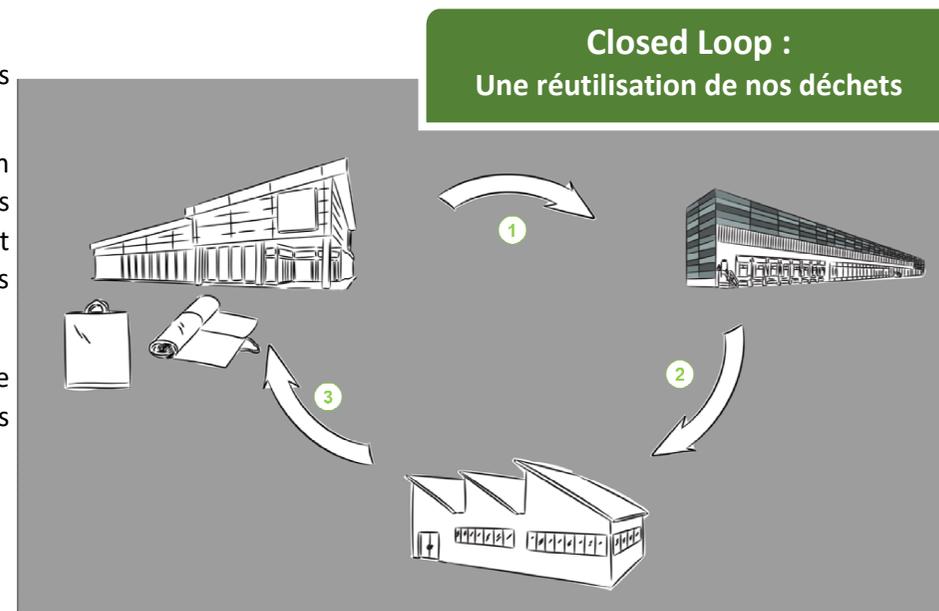
Ce tri poussé des matériaux permet une valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. C'est le processus de « Closed Loop », qui nous permet de proposer à nos clients des bancs issus de nos déchets plastiques recyclés, et d'approvisionner nos magasins en cartons, palettes et sacs poubelles bénéficiant d'une seconde vie.

Suite aux tris effectués en magasins, les emballages à valoriser suivent différents process :

- Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire situé en Union Européenne. Les films plastiques produisent des sacs poubelles, alors que les plastiques rigides peuvent servir à créer des palettes ou du mobilier. Les sas d'entrée de nos nouveaux magasins sont ainsi équipés de **bancs constitués à 100% de plastique recyclé**.

- Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation français. Ils permettent de produire de nouveaux cartons.

- Les fers sont eux collectés pour recyclage et utilisation externe.



Du mobilier créé à partir de nos déchets



- Les déchets fermentescibles : du « zéro gaspillage » en attendant le « zéro déchet »

Point de vente alimentaire de proximité, le magasin génère une part certaine de déchets fermentescibles, dont 40% du volume proviendra des fruits et légumes.

L'enseigne travaille activement à réduire le volume de ces déchets par 2 processus.

1 - Le « zéro gaspillage » :

Pour éviter de jeter des aliments encore consommables sans risque pour le client (yaourts dépaquetés, fruits et légumes amochés, produits à la date limite de consommation qui s'approche...), LIDL propose en magasin des bacs dans lesquels le client peut retrouver ces produits vendus à prix très bas.

2 – L'objectif « zéro déchet »

Pour que l'intégralité des déchets en magasin soit valorisée, LIDL accentue le tri en l'ouvrant aux produits alimentaires : bio déchets (fruits/légumes et pains/viennoiseries). L'enseigne a mis en place sur certaines Directions Régionales un processus de valorisation, ces déchets collectés étant distribués à des partenaires pour produire :

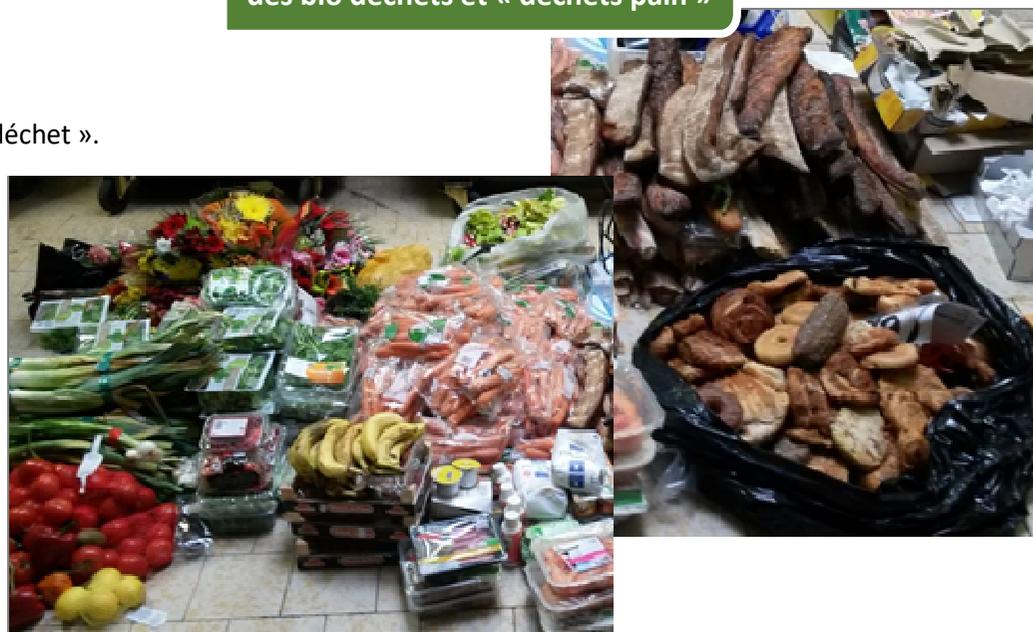
- des aliments pour animaux,
- de l'énergie (par méthanisation).

Concluant, ce process sera généralisé pour tendre vers un idéal de « zéro déchet ».

Il faut noter que LIDL développe dans la mesure du possible des partenariats avec des associations de dons alimentaires (Restos du Cœur...), afin de réduire le gaspillage alimentaire et encourager le développement durable.



Tri et valorisation
des bio déchets et « déchets pain »



- Un point de collecte pour les déchets clients

La politique « Mettez-vous au Vert » de gestion des déchets est aussi tournée en faveur des clients LIDL. Les magasins proposent dans leurs sas d'entrée des bacs de récupération des déchets plastiques, cartons et papiers, ainsi que des piles et ampoules. Ce dispositif facilite les velléités éco responsables des consommateurs. Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins.

LIDL récupère également les DEEE de ses clients (déchets d'équipements électriques et électroniques) : Pour tout produit électrique ou électronique acheté, les clients peuvent ramener en magasin un produit usagé de même nature. Les objets en fin de vie collectés en magasin sont ensuite envoyés en entrepôts pour être finalement traités par un prestataire habilité.

Bacs de récupération dans les sas de nos nouveaux magasins



Des bacs mobiles installés pour le même service dans nos anciens magasins



- Lien avec les Eco-organismes

Par l'intermédiaire des Eco-organismes, LIDL contribue au financement des filières de valorisation de produits en fin de vie spécifiques suivants :

- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (ECOLOGIC)
- Piles et accumulateurs (SCRELEC)
- Prospectus, tracts, catalogues, papier bureautique (ECOFOLIO)
- Ampoules (RECYLUM)
- Chaussures, vêtements, linge de maison (ECOTEXTILE)



- Des sacs réutilisables faits à partir de matériaux recyclables

LIDL s'inscrit activement dans la lutte contre les nuisances générées par les sacs plastiques sur notre environnement.

Ainsi, l'enseigne ne distribue pas de sachets plastiques gratuits en caisse, mais propose des sacs de meilleure facture, incitant les clients à les réutiliser.

Ces sacs à anses souples ont la particularité d'être constitués à 80% à partir de matériaux recyclés. Eviter d'utiliser des nouvelles matières pour leur fabrication permet de lutter pleinement en faveur de la préservation des ressources.



- La gestion des déchets sur le chantier

Durant le chantier, une politique de gestion et valorisation des déchets de construction sera mise en place.

Le tri concernera les différents types de déchets suivants :

- Les déchets inertes tels que la pierre, le béton ciment, les parpaings, la terre, les cailloux, les gravats... seront stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future après traitement.
 - Les déchets non dangereux tels que les métaux, papiers, cartons, plastiques et PVC rigides, bois non traités de classes A et B, polystyrènes, plâtres, emballages... seront stockés dans des installations appropriées.
 - Les déchets dangereux contenant des substances toxiques, tels que les huiles, peintures, bois traités vernis ou peints (classe C), ampoules ou néons.... seront stockés dans des installations appropriées. Le reconditionnement et le réemploi de ces-dits déchets concerneront les matières plastiques et métalliques.
- Ces différents types de déchets seront acheminés dans les sites d'accueil les plus proches et les plus adaptés.

En amont du chantier, un état des lieux et un diagnostic mettront en évidence les actions à mener comme le montage d'un budget, la mise en œuvre de procédures ou encore la mise en œuvre de procédures ou la mise en place d'une campagne de sensibilisation. Des réunions de préparation seront organisées avec les différents intervenants. Un responsable déchets sera en charge de sensibiliser et de contrôler les réflexes et les bons gestes.

Pendant le chantier, le tri se fera grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles par tous les corps d'états. Une signalétique visible et claire informera l'utilisateur.



3) Livraisons

L'objectif de LIDL est de toujours rendre ses livraisons plus rapides et moins polluantes. L'enseigne incite les transporteurs mais aussi son personnel et notamment ses propres chauffeurs à réduire leurs émissions de CO2 en agissant sur les quatre axes définis par une Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises :

L'organisation des flux de transport (Entrepôt-Service logistique Siège) : Mise en place d'outils de gestion de la flotte, optimisation des itinéraires et limitation des trajets à vide.

Le véhicule : modernisation de la flotte, bridage moteur pour réduire la vitesse maximale des véhicules, utilisation de lubrifiants synthétiques...

Le carburant : amélioration de la gestion et du suivi des consommations de carburant, utilisation de carburants alternatifs au gazole...

Le conducteur : limitation de l'usage du moteur à l'arrêt, du surrégime, formation des conducteurs à l'éco-conduite.

L'enseigne privilégie toujours les transporteurs locaux dans le choix de ses partenaires logistiques.

- Des moyens de transports toujours plus propres

Des camions Classés EURO : Nos prestataires sont équipés de véhicules aux normes technologiques Euro. Les normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Les classifications vont de Euro1 à Euro6 (Euro1 étant le plus polluant). Aujourd'hui, **92 % de nos transporteurs et 100% des camions LIDL sont Euro 5.**

Des camions Bi-températures : Ces camions disposent de deux compartiments séparés par une paroi afin de transporter dans le même temps des produits nécessitant une température de 6°C (fruits et légumes) et des produits demandant une température plus basse (produits frais). Ils offrent ainsi des **rendements de chargement optimisés** et permettent surtout de **limiter l'empreinte écologique.**



**Camion bi-température :
Réduction du nombre de déplacements**



Camions et Equipements Certifié PEIK : Pour réduire les nuisances sonores, LIDL développe dans son parc véhicules des camions certifiés PIEK. C'est une certification qui permet d'éviter la pollution sonore des villes. Avec 20% de son parc constitué de camions PIEK, LIDL livre certains de ses magasins de nuit et ainsi, réduit les émissions de gaz polluants en évitant les embouteillages la journée.

En parallèle, l'enseigne cherche à exploiter d'autres types de carburants à savoir les gaz naturels pour les véhicules (GNV) qui permettront de réduire de 96% les émissions de particules. Les premières livraisons en camions gaz sont actuellement en test.

- La gestion des flux de transport de marchandises et des déchets

Ces dernières années, LIDL a fortement limité les émissions liées aux livraisons grâce à de nombreux travaux d'optimisation ayant pour objectifs la baisse du nombre de trajets, et la réduction de la distance moyenne.

Le maillage de plus en plus serré du territoire national en bases d'approvisionnement limite les kilomètres parcourus. La moyenne nationale de distance entre un point de vente et sa plateforme de livraison est de 71.68 km. Le magasin de Marly sera lui à 38 km de sa plateforme située à Sailly les Cambrai. Pour réduire au maximum les déplacements liés aux livraisons, LIDL redécoupe régulièrement les territoires des différentes Directions Régionales pour s'adapter à l'évolution géographique de son parc magasins. Ce redécoupage a permis, **en moins de cinq ans, une réduction de plus de 15 % des kilomètres effectués en moyenne par tournée.**

Les **plans de livraison sont également revus chaque jour** par les services Logistique pour une optimisation maximale.

L'entreprise investit dans des porteurs de haute capacité (26 tonnes) qui permettent de gagner en sécurité et en charge utile par rapport à un porteur classique, de transporter plus de palettes et donc d'améliorer **le taux de remplissage**, qui **atteint aujourd'hui plus de 96%**. Cela diminue le nombre de camions sur la route, évite les livraisons multiples d'un même magasin ou d'avoir deux camions en attente de livraison.

Les déchets triés en magasin sont également renvoyés en entrepôts par les même véhicules qui livrent les points de vente. Ainsi, un camion ne roule jamais à vide, le nombre de déplacements est réduit au minimum.

Taux de remplissage des camions de 96%



VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES

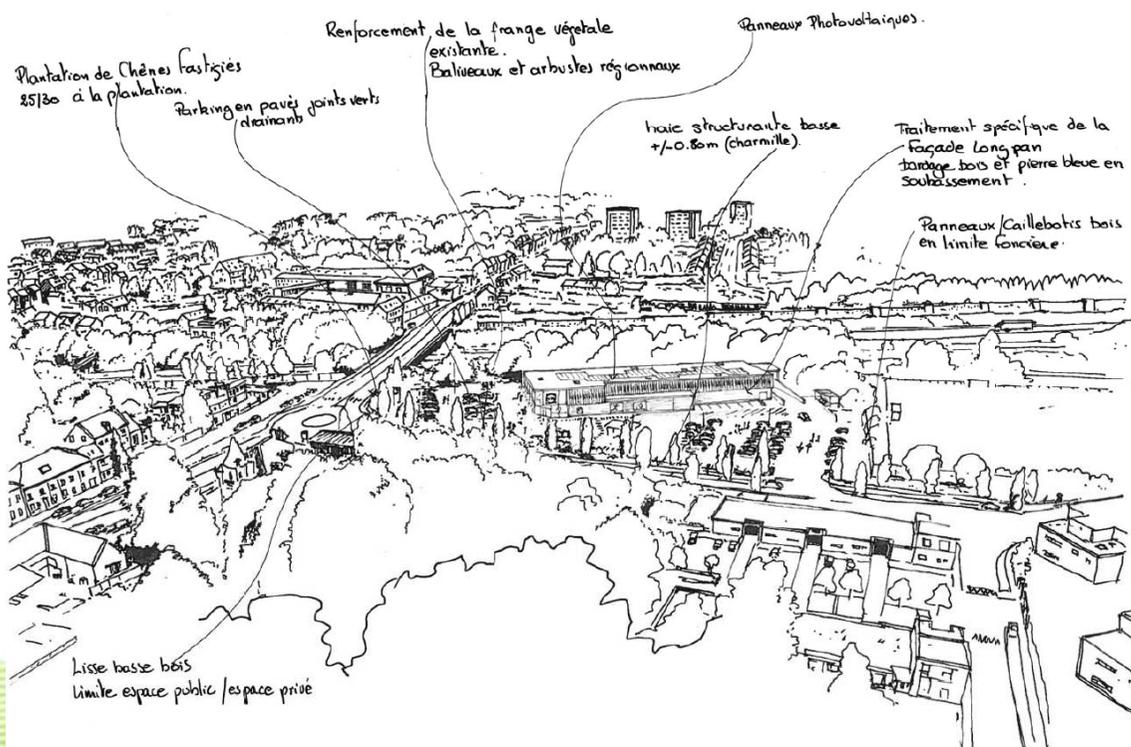
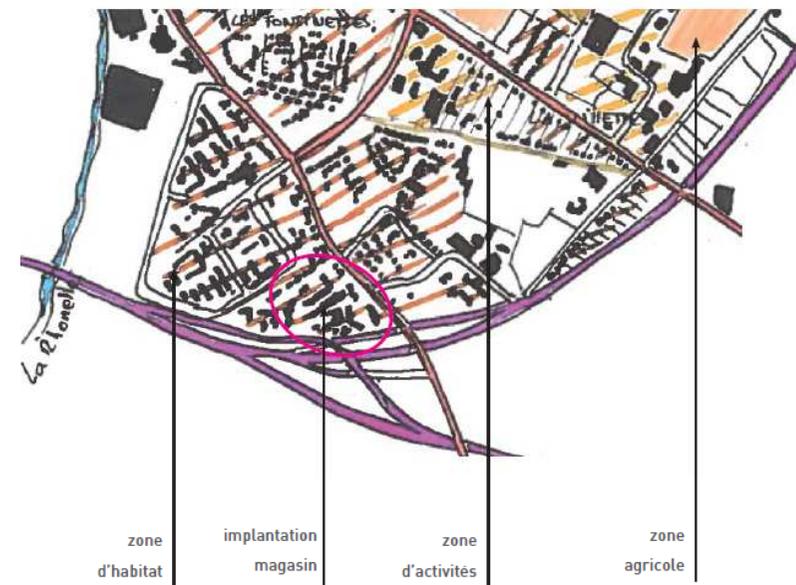
1) Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet s'insère dans un tissu fortement urbanisé et prendra place sur un espace peu valorisé le long de la rue Paul Vaillant Couturier et de l'autoroute A2.

L'implantation du magasin permettra un aménagement qualitatif de cette entrée de ville, apportera une image valorisante du secteur en proposant une architecture adaptée et un volet paysager de grande qualité.

A ce titre le projet sera une vitrine commerciale et participera à la dynamique du secteur bénéficiant d'un plan de rénovation urbaine.



Afin de limiter les nuisances visuelles, l'architecture du projet proposera des matériaux en phase avec son environnement :

- ⇒ Du bois sous forme de bardage ou posés sur des agrafes de couleur foncé ou clair pour créer du contraste tout en gardant une même matière.
- ⇒ Des briques d'élévation gris-bleu (en pierre bleue) viendront en parement au pied des façades
- ⇒ De l'alucobond qui viendra en partie haute des façades.

- Des matériaux durables pour un bâtiment résistant dans le temps

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en **éco matériaux**.

Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).



2) Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.

L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.

En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restant s'allument lors de l'ouverture du magasin au public.

L'éclairage de la surface de vente est équipé de système DALI qui permet une modification de l'intensité de l'éclairage en fonction de la lumière naturelle.

A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.



Enseigne et magasin s'éteignent progressivement le soir.

3) Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté.

Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

4) Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.
- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur.

VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

1) Les zones de protection de la faune et de la flore

Natura 2000 : Les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

- La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).

- La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Le site n'est pas concerné par une zone Natura 2000.

Arrêté de protection de biotope : Ces arrêtés préservent des biotopes pour la survie d'espèces protégées. Le terme biotope doit être entendu au sens large de milieu indispensable à l'existence des espèces de la faune et de la flore.

Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée (source : <http://www.ecologie.gouv.fr/Arretes-prefectoraux-de-protection.html>).

Les arrêtés de protection de biotope permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Ces biotopes peuvent être des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

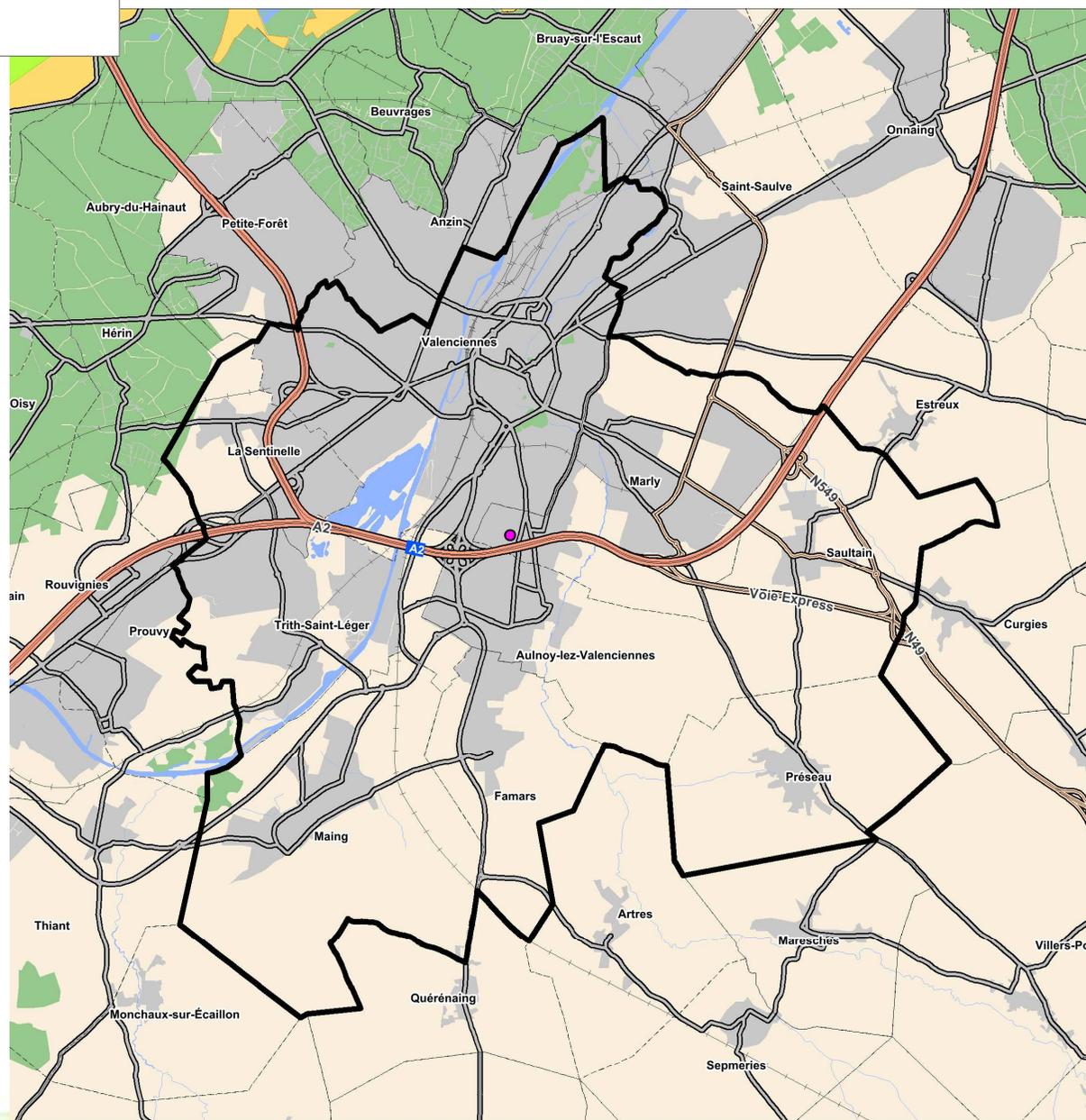
Des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux peuvent alors être interdites telles l'écobuage (défrichement avec brûlis de la végétation, en vue d'une mise en culture temporaire), le brûlage, le broyage des végétaux, la destruction des talus et des haies ou l'épandage de produits antiparasitaires.

Le site du magasin n'est pas concerné par un arrêté de protection de biotope.

CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 ET DE PROTECTION DE BIOTOPE



 **PROJET**



2) La valorisation de la faune et de la flore locale

Bien que le projet ne soit pas directement situé dans une zone de protection de la faune et de la flore, LIDL souhaite tout de même faire le maximum pour préserver et favoriser le biotope local.

- Des essences végétale locales

Nous prenons grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour nos espaces verts**. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique nous semble judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies de nos projets, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.



3) Un engagement de protection de la faune et de la flore à travers les produits

Au-delà de l'échelon local, LIDL veille à mener une politique produits responsable, en s'engageant notamment dans des produits qui veillent à respecter la faune et la flore.

- Moins d'huile de palme pour lutter contre la déforestation

La production d'huile de palme a un effet néfaste sur l'environnement, car elle contribue à la déforestation de mangroves, milieux naturels riches en espèces animales. LIDL donc a choisi de remplacer l'huile de palme par une huile de tournesol de qualité dans la gamme de chips « Crusti Croc » et dans de nombreux autres produits de biscuiterie salée. En plus de valeurs nutritionnelles plus bénéfiques (moins d'acides gras saturés), cette alternative à l'huile de palme a un coût écologique beaucoup plus favorable.



- Une pêche responsable pour préserver les espèces marines

L'écosystème marin est très fortement impacté par l'activité humaine, notamment par la surpêche qui épuise les ressources marines et menace de nombreuses espèces animales.

En faveur de la préservation de l'écosystème marin et des réserves de poissons, LIDL soutient les principes de la pêche durable et propose en ce sens un large choix de produits certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC). Le MSC est un label qui milite en faveur d'une pêche consciente de l'environnement et d'une exploitation raisonnée des ressources marines. Ainsi, ce sont 910 tonnes de produits issus de la pêche certifiée MSC qui sont distribués chaque année dans les rayons surgelés des magasins.

En parallèle, le label du Earth Island Institute, qui certifie les boîtes de thons LIDL depuis plus de 10 ans, garantit l'engagement pris pour la protection des dauphins dans le cadre de la pêche au thon.

- Moins de pesticides

70% des fournisseurs de fruits et légumes de LIDL respectent actuellement la norme européenne GLOBAL GAP, qui recense des objectifs en termes de sécurité alimentaire et de durabilité des productions, dont une utilisation moindre de pesticides. Pour les plus petits fournisseurs, qui ne peuvent assumer l'investissement représenté par l'adaptation de leurs exploitations, **LIDL s'est engagé à les accompagner pour que, d'ici 2017, 100 % des producteurs partenaires de l'enseigne soient certifiés GLOBAL GAP.** Des produits récoltés avec moins de pesticides, cela impacte moins la faune des milieux agricoles.

IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE OU DANS UN PROJET URBAIN

1) Contexte du site d'implantation

CONTEXTE PAYSAGER

L'ESSENTIEL : UN PAYSAGE DE TERRILS ET DE VALLÉES, MARQUÉ PAR L'ACTIVITÉ MINIÈRE

> Introduction

Marly se trouve dans le Nord-Pas-de-Calais, et se trouve dans les paysages miniers, à proximité de Valenciennes donc, plus précisément, dans le bassin du valenciennois. Ce paysage s'est formé grâce à la richesse géologique de son sol. Il est l'un des plus identitaires de la région et s'est construit entre le XIX^{ème} siècle et 1990, période de production intensive liée aux mines. Le bassin minier présente une amplitude est/ouest importante, tandis qu'il s'étend de façon longitudinale, avec une largeur Nord/Sud, étroite. Au nord, le bassin rejoint la Deûle et s'unit à son développement industriel, alors qu'au sud, le paysage lensois agricole forme une séparation très claire.

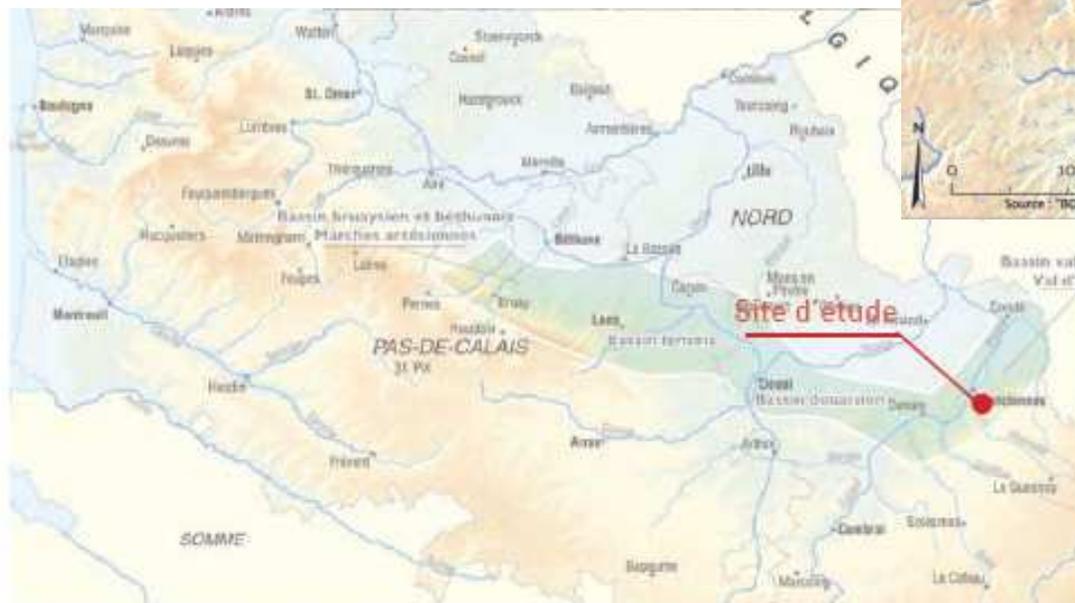
> L'activité minière et ses marques dans le paysage

Les terrils sont actuellement la plus importante preuve de cette activité minière, le reste des éléments qui témoignent encore de cette activité, sont plus l'organisation et le développement aussi bien rural, qu'urbain, du bâti. Ce paysage présente une densité urbaine et sociale importante, cependant, quelques ouvertures permettent une respiration visuelle. Il est clairement marqué par l'unique fonction qui l'a qualifié à l'origine, l'ensemble des éléments qui composent le paysage sont en effet au service de l'activité minière. Ainsi, on retrouve le triangle carreau-chevalement-terril. C'est un paysage répétitif, les carreaux/cités en sont un parfait exemple : on retrouve dans tout le paysage, cité sur cité sur cité, où les lignes de corons et les maisons mitoyennes se situent en plein champ. De plus, les cités ne possèdent pas de centralité. Ce paysage est formé par l'Homme et limité par la nature et le relief. En effet, la géographie, les plateaux, vallées et marches de l'Artois font varier les angles de vue et permettent des panoramas visuels, avec parfois, une forte amplitude.

> Le bassin valenciennois

Dans cet espace, l'activité industrielle et minière est la plus ancienne. On retrouve dans toute l'extrémité orientale du bassin, des traces de cette activité au travers de nombreuses friches industrielles. L'urbanisation s'est développée autour des axes de communication et des voiries, par exemple sur l'axe Sud-Ouest qui est le plus important et comporte les agglomérations de Trith-Saint-Léger et Thiant. Cette dernière est d'ailleurs une cité minière typique du bassin. L'espace s'est développé autour de Valenciennes, ville drapière qui se trouve entre la forêt, la vallée-plaine de l'Escaut et de riches terres à labour. Cependant, au fur et à mesure de l'essor de l'exploitation minière et industrielle, les agglomérations alentours se sont peu à peu développées, pour devenir finalement indépendantes.

Ce bassin est contrasté au niveau paysager, car il est d'une identité minière et industrielle certaine, qui s'oppose à la présence abondante de prairies permanentes et naturelles ainsi que la présence de l'eau, avec l'Escaut mais aussi de nombreux plans d'eau. C'est finalement un pays d'industrie, de mine, d'herbe et d'eau. L'Escaut structure et accompagne le bassin, il traverse les villes car il était le moyen de transport principal avant l'avènement du chemin de fer. Son industrialisation au niveau des berges est donc importante, cependant, on retrouve quelques parties rurales et calmes. A Denain, le fleuve est accompagné par des coteaux au relief beaucoup plus discret que celui des terrils.



Entités paysagères du Nord-Pas-de-Calais

Source : Atlas du Paysage



Plateau agricole entre les "cités"

Source : Atlas du Paysage



La ligne des terrils

PRÉSENTATION MARLISIENNE

UNE COMMUNE MARQUÉE PAR L'INDUSTRIE ET PRÉSENTANT UN FORT POTENTIEL

> Situation géographique

Marly est une commune du Nord-Pas-de-Calais qui se trouve à proximité directe de Valenciennes. C'est une commune qui a un fort potentiel car elle est à proximité de grandes agglomérations, elle se trouve notamment à 35Km de Maubeuge, à 45Km de Douai et à 60Km de Lille. De plus, c'est une ville proche de la frontière belge et d'agglomérations belges, comme Péruwelz qui n'est qu'à 25Km ou encore, Mons, à 40Km.

> Une économie très marquée par l'industrie

En effet, la ville est entourée par plusieurs zones industrielles. En effet, sur le territoire communal on peut citer plusieurs zones d'activités, comme la zone d'activités de la Rhônelle, la zone industrielle N°2, la zone industrielle des dix Muïds ou encore l'espace Création d'Entreprise.

Cette économie industrielle est ancrée dans l'histoire de la ville. Au XVIème siècle, la ville était célèbre pour son moulin d'huile, mais aussi, ses 5 à 6 brasseries. En 1737, Marly devait son essor à sa clouterie, qui, avec ses 54 forges, et 200 ouvriers, avait pris une ampleur démesurée.

De plus, en 1767, fut fondée la Société des Mines de Marly, car l'activité minière avait aussi son importance. Dès 1773, deux fosses furent mises en activité et une troisième vit le jour en 1838. Au XIXème siècle en général, la ville comptait une sucrerie, deux fabriques de chicorée, deux briqueteries et par la suite, une fabrique de noir animal. Par la suite, au début du XXème siècle, de nouvelles activités virent le jour à Marly, des carrières de pierre à chaux, avec fours, une distillerie qui fut transformée en aciérie, des fonderies et ateliers de mécanique ou encore, plusieurs ateliers textiles etc...

Marly a donc connu une activité extrêmement diversifiée et riche.

> Une commune parfaitement desservie

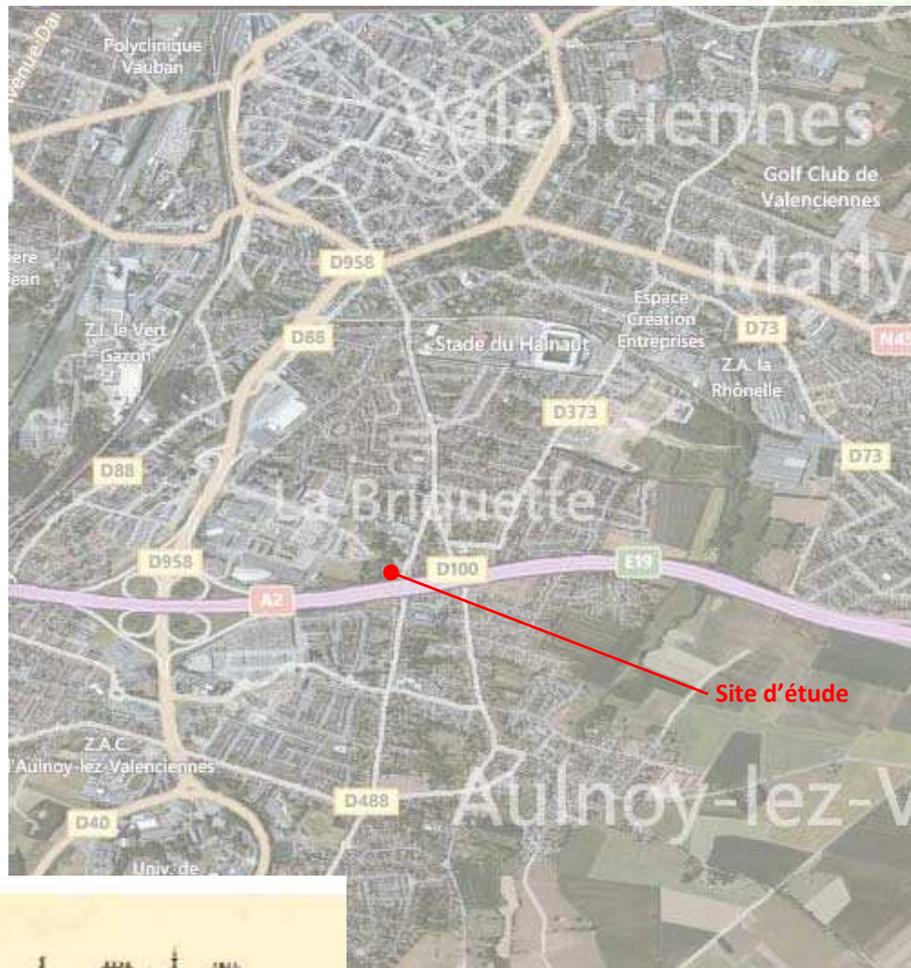
L'un des principaux atouts de la ville pour mener à bien cette industrie, fut le passage de la ligne de chemin de fer. Au XIXème siècle il était prévu de mettre en place un canal réunissant la Sambre et l'Escaut, mais ce projet n'a jamais abouti.

Actuellement, il ne reste que les traces du chemin de fer, car tout transport est supprimé, la gare est désaffectée. Le trafic routier s'est quant à lui développé avec la présence des échangeurs de l'A2 Paris-Bruxelles, mais aussi un maillage important de départementales, nous pouvons citer la D75, la D73, la D44 ou encore, la D373.

> Un patrimoine de qualité

Cet aspect industriel n'a pas freiné le patrimoine de la ville. Plusieurs éléments religieux offrent un cachet certain à Marly, comme l'église Saint -Jacques au gabarit impressionnant ou encore l'église Saint-Pierre, au style plus basique.

D'autres éléments marquants parsèment la commune, comme le moulin Souverain datant du XIIIème siècle, nouvellement restauré, ou encore la ferme de l'abbaye de Fontenelle qui possède un porche monumental.



Eglise Saint Jacques
Source : Ville de Marly



Eglise Saint Pierre
Source : Promenaz.free.fr



Le moulin de Marly
Source : lesmoulinunord.canalblog.com



Gare de Marly
Source : cparama.com

UNE COMMUNE DYNAMIQUE ET EN RENOUVEAU

LA VILLE MET TOUT EN OEUVRE POUR RESTER DYNAMIQUE, QUE CE SOIT DES PROJETS OU SON APPARTENANCE AU PN

> Une multitude de services et d'activités à Marly

La ville est active et possède une vie citoyenne de qualité. Pour y parvenir, elle bénéficie de nombreux services sur le territoire communal, comme par exemple les infrastructures d'enseignement, elle dispose de six écoles primaires, six écoles maternelles, un collège et un lycée professionnel. De plus, elle possède aussi le centre de formation des apprentis du bâtiment et des travaux-publics. La ville compte aussi un impressionnant nombre d'infrastructures sportives, avec pas moins de cinq salles de sport, trois stades divers, aussi bien pour le football que le rugby, mais aussi un boulodrome, une patinoire et un golf.

L'ensemble de ces éléments ont permis à la ville de ne pas devenir une simple ville dortoir de Valenciennes, mais bien une ville accueillante aussi pour les familles.

> De nombreux projets en cours

Afin de ne pas tomber dans un processus vieillissant, la ville met en place de nombreux projets, on peut citer la réhabilitation de l'ancien site de Marly Industries dans le quartier de la Rhônelle, où 66 logements collectifs verront le jour, dans une volonté de développement durable. On y trouvera, à terme, 268 logements en location, 213 logements en promotion privée, 64 logements en accession sociale, 75 lots libres, un EHPAD de 88 lits. Le but principal étant de créer une réelle mixité sociale.

Dans la même optique, la SA du Hainaut, promoteur, a mis en place à Marly un nouveau point d'accueil. Ce promoteur travaille en étroite collaboration avec la ville car il a une politique participative intéressante : l'importance du lien social est mise en avant, l'écoute des locataires est primordiale et la volonté environnementale est omniprésente.

De plus, les améliorations de la ville se passent aussi à grande échelle avec notamment, le quartier de Briquette, quartier vieillissant et peu mis en valeur. Actuellement, un grand chantier de démolition de maisons individuelles de 1963 est en cours, afin de relancer le quartier, de l'intégrer dans le reste de la ville et de créer un vrai lien, une mixité sociale.

Finalement, différents projets ponctuels permettent aussi de relancer la ville et sa vie de quartier. On peut citer la future Maison de Quartier rue de Champagne qui accueille un centre social et culturel, un foyer du 3ème âge, mais aussi certains services communaux, la maison des associations qui est rénovée sous le label HQE, la création d'une maison d'accueil spécialisée et un foyer pour autistes.

> Sa proximité avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

En effet, le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut compte 55 communes, 2 communes associées et 7 villes à la périphérie. Marly est une de ces villes périphériques, dites "villes portes" au même titre que Valenciennes, Denain, Anzin ou Petite Forêt.

Ainsi, la ville bénéficie des avantages du parc naturel, notamment en terme d'accueil de scolaires, de sensibilisation, de formation, d'information, de tourisme, d'actions diverses etc... Le but étant, sur toutes les communes, de préserver le patrimoine, de créer un cadre de vie et un accueil de qualité en ville, de mettre en place une démarche de développement durable.



Foyer d'accueil pour autistes

Source : Voix du Nord



Logements quartier de la Rhônelle

Source :Edouard Denis promotion



Collège de Marly

Source : ribecourt-dreslincourt



Point d'accueil SA du Hainaut

Source : Ville de Marly



QUALITÉ URBAINE



LES MATÉRIAUX

On trouve plusieurs types de matériaux sur la commune. Les habitations privées disposent de façades principalement en enduits, avec quelques empiècements en brique ou en pierre naturelle calcaire. Des maisons plus bourgeoises, en brique et pierre calcaire, complètent l'architecture. De plus, la colorimétrie est assez semblable, allant du beige/blanc et comportant parfois quelques touches de rouge brique.

LA STRUCTURE URBAINE

Marly présente une structure urbaine classique. En effet, la périphérie de la commune s'organise en quartier pavillonnaire et résidentiel avec des habitations individuelles. Au centre de la commune, les habitations sont plus denses et forment un front bâti continu.

DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

La commune dispose de plusieurs éléments marquants le patrimoine et attestant du passé de Marly. On trouve en effet, des tours et éléments industriels, témoins de l'activité de la commune. De plus, plusieurs habitations privées présentent une architecture typique de la région et apporte une touche de patrimoine dans un front bâti reconstruit.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE



LES ESPACES VERTS PUBLICS

La commune dispose de nombreux espaces verts qui ponctuent l'espace. On trouve aussi bien des espaces structurés que des espaces plus naturels, sortes de coulées vertes au coeur des espaces d'habitations. De plus, les coeurs d'ilots sont végétalisés ainsi que les abords des nouvelles constructions, ce qui crée un paysage urbain verdoyant et des ouvertures visuelles de qualité.

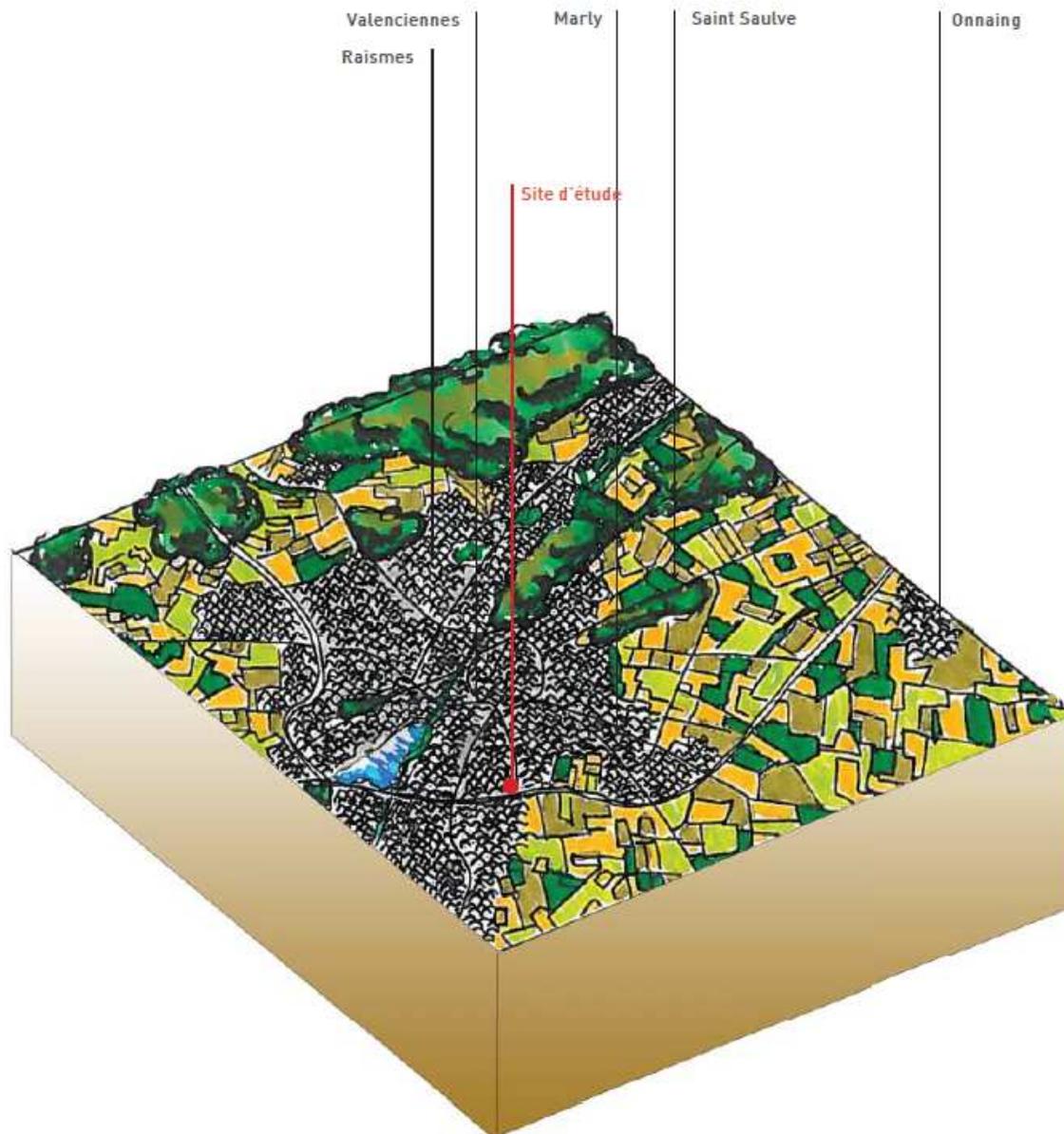
UNE STRUCTURE VÉGÉTALE URBAINE

La commune dispose d'une structure végétale de qualité et présente sur l'ensemble du territoire. On trouve en effet plusieurs alignement d'arbres qui sillonnent la ville et crée un réseau vert. Cependant, la densité bâtie rend ce réseau parfois discontinu. De plus, la végétation privative participe activement à la végétalisation de la commune.

DES ÉLÉMENTS PARTICULIERS

La commune dispose d'éléments particuliers qui participent à la verdurisation de la commune. On trouve notamment le tram, dont les rails sont engazonnés ce qui crée une coulée verte linéaire, aussi identitaire qu'agréable. De plus, la commune dispose de jardins partagés dynamiques et accueillants.

SYNTHÈSE PAYSAGÈRE

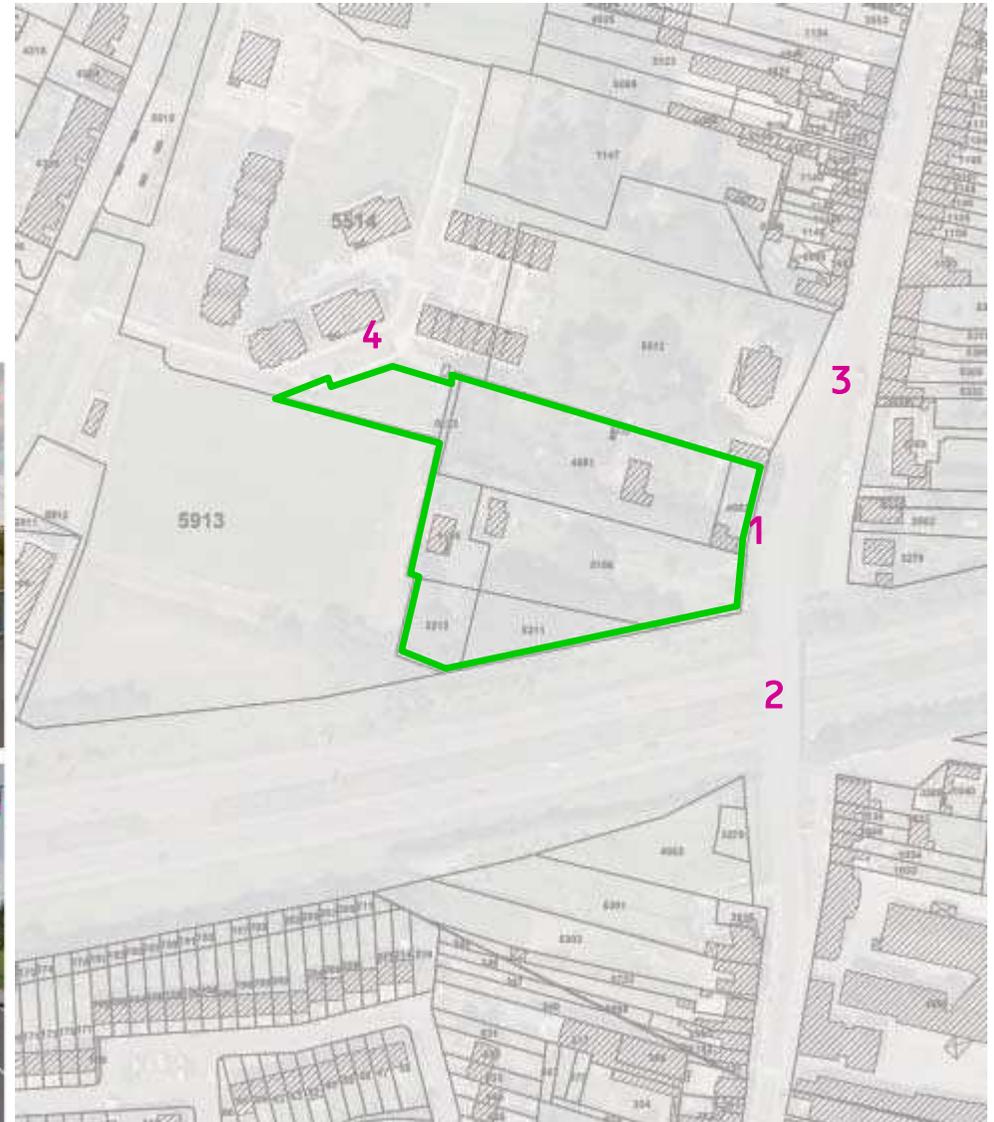
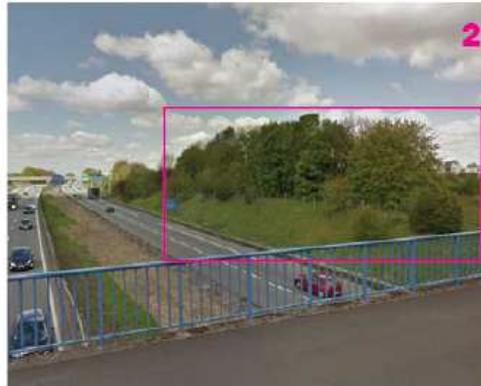


bassin valenciennois
paysage minier identitaire
terrils carreau chevalement
plateau vallée marches de l'Artois
urbanisation dense et linéaire
Valenciennes ville drapière
forêt agriculture industrie
réseau hydrographique **Escaut**

REPORTAGE PHOTO : ETAT DES LIEUX

PHOTOS DU SITE

- > 1 : Le site d'implantation est actuellement une friche
- > 2 : Le site se trouve sur un axe principal de la ville, offrant une desserte aisée et à proximité directe d'un axe majeur, l'A2
- > 3 : Le site se trouve intégré dans le tissu urbain dense
- > 4 : Le site prévoit de rejoindre la rue de la Martinique en créant un accès



2) Choix architecturaux

TRAITEMENT DES FAÇADES

GÉNÉRALITÉS: LA VILLE DE MARLY ET SES ALENTOURS



- patrimoine architectural diversifié: bâtiments attestant de l'identité de la commune et habitations privées typiques de la Région, présentant une organisation en front bâti continu en front à rue,

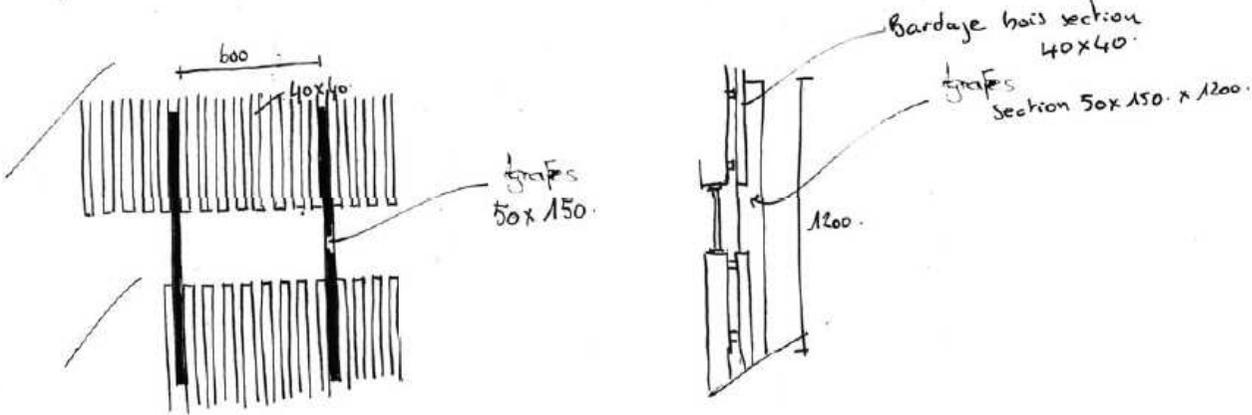
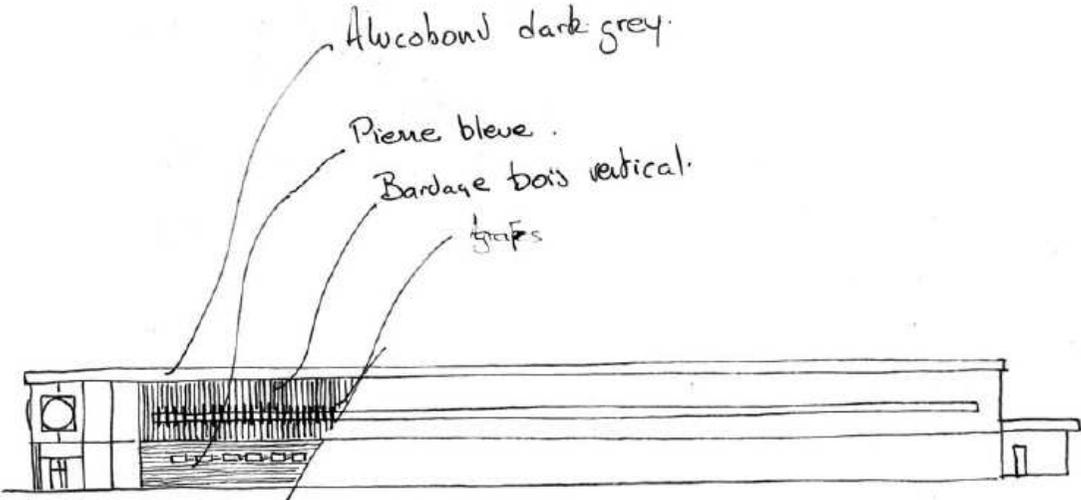
- qualité et homogénéité des matériaux employés: enduits peints, brique, pierre naturelle, pierre bleue, ardoise



palette chromatique des matériaux



PRINCIPE DE FAÇADES



→ image de référence : agrafes et bardage bois



→ image de référence : bardage bois

DES MATÉRIAUX CONTRASTÉS



→ image de référence : parement en briques gris bleu



→ image de référence : bardage bois foncé



→ image de référence : assemblage des matériaux briques et badage bois foncé



→ image de référence : assemblage des matériaux briques gris bleu et badage bois clair



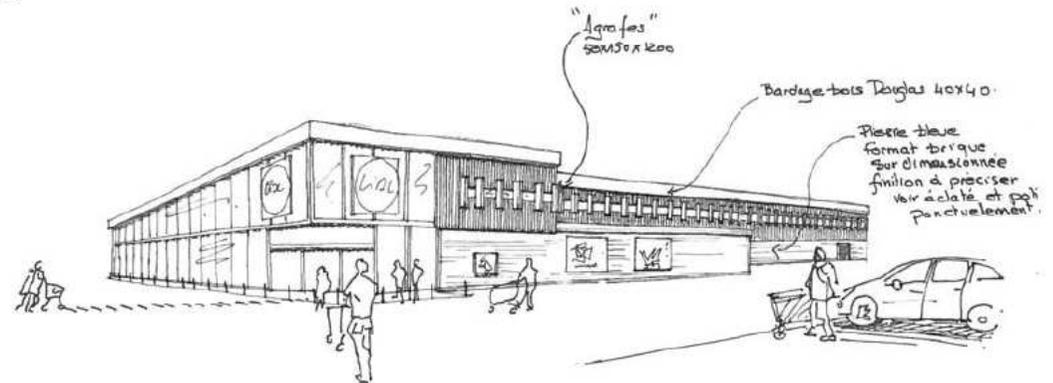
→ image de référence : agrafes bois sur support métallique



→ image de référence : agrafes bois sur façade en bardage bois

DES MATÉRIAUX PRENANT EN COMPTE L'INTÉGRATION DU BÂTIMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

- les matériaux utilisés sont le bois sous forme de bardage ou posés sur des agrafes de couleur foncé ou clair pour créer du contraste tout en gardant une même matière. Des briques d'élévation gris-bleu (en pierre bleue) viendront en parement au pied des façades.
- les agrafes apporteront de l'épaisseur à la façade tout en créant des percées lumineuses grâce aux fenêtres.



LA PIERRE BLEUE

LA PIERRE BLEUE, UNE IDENTITÉ RÉGIONALE

Le granit est une roche sédimentaire qui vient principalement du Hainaut, de Namur et de Liège, en Belgique. Il s'agit d'une pierre calcaire dure et solide, non poreuse et très compacte comme le marbre : la différence avec ce dernier est que la pierre bleue n'est pas métamorphisée).

Ce matériau est utilisé depuis longtemps en tant que pierre de taille. Elle constitue notamment la majeure partie de l'architecture traditionnelle de la région Wallonne. Sa première utilisation est religieuse, pour les fonts baptismaux de style roman fabriqué à Tournai. Par la suite, ils furent exportés en France et en Angleterre. Elle connut une utilisation massive durant l'aire du gothique scaldien. Elle fut d'ailleurs à l'origine de la richesse de la ville de Tournai au Moyen-Âge.

L'une des caractéristiques de cette pierre est la variation de son rendu selon le traitement de sa surface : passant du noir au gris clair en passant par le bleu gris et le bleu. Polie, elle devient brillante comme du marbre, alors que non polie, cette pierre est mate. De la même façon, sèche elle est de teinte claire alors que mouillée elle devient très foncée.



Centre ville, Valenciennes



Cour de marbre, Versailles



Cathédrale Notre Dame, Tournai



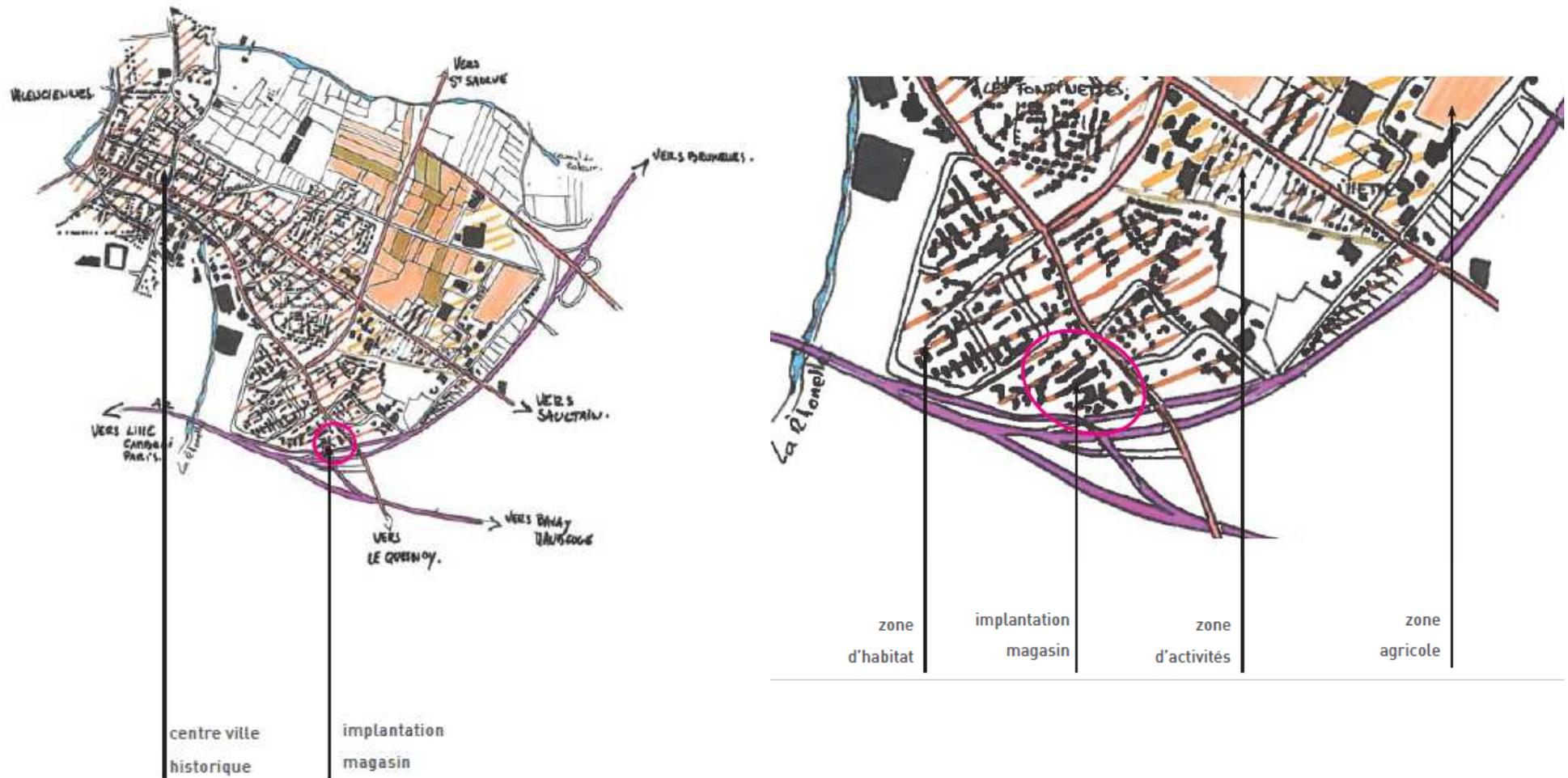
Gare, Tournai

2) Choix d'aménagements paysagers

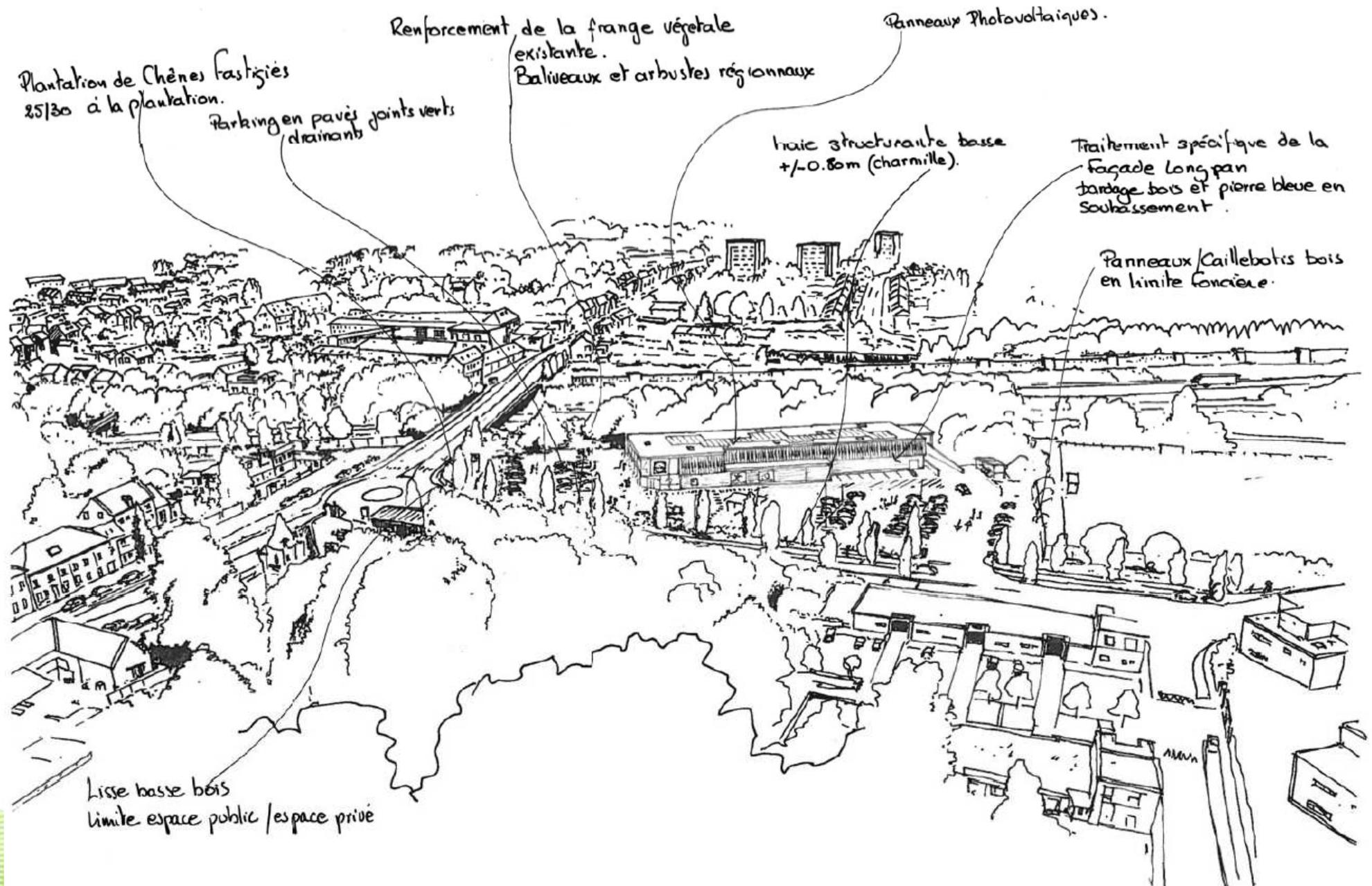
POTENTIALITÉS

L'ESSENTIEL : LE SITE EST IMPLANTÉ À L'EST DE LA VILLE DE MARLY EN ENTRÉE DE VILLE LE LONG DE L'AXE STRUCTURANT AVENUE HENRY BARBUSSE QUI RELIE LE CENTRE VILLE À LA VILLE DE SAULTAIN

- le site est implanté sur une extension de zone d'activités
- le site est implanté à proximité de l'A2



GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS



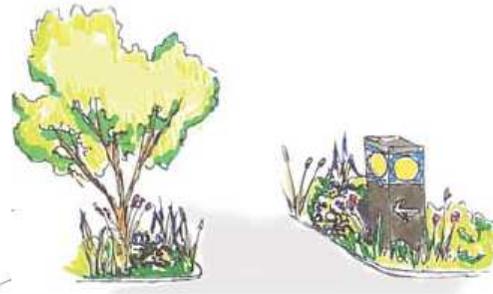
LES OBJECTIFS CIBLÉS DES ESPACES VERTS

L'ESSENTIEL :

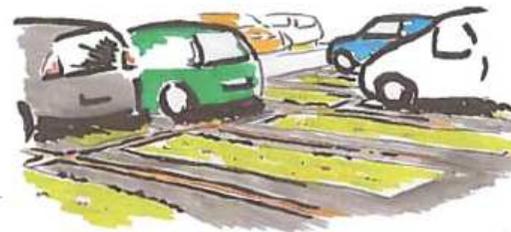
- > Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.
- > Le projet développe 127 places de stationnement dont :
 - 3 places PMR
 - 3 places famille
 - 15 places de co-voiturage
 - 2 places électrique
- > L'accessibilité aux équipements est assurée par un parcours PMR depuis la rue Paul Vaillant-couturier
- > Les parcs a vélo sont implantés le long du parcours PMR à proximité du parc à caddies, ainsi qu'en tête de parking
- > l'accès au magasin se fait depuis la rue Paul Vaillant-couturier
 - entrée sortie pour les piétons
 - entrée sortie pour les véhicules légers
 - entrée sortie pour les poids lourds et véhicules de livraisons
- > Le projet prévoit de planter 38 arbres conformément aux attentes du PLU
- > Le projet comporte la création d'une voirie entre le rue Paul Vaillant Couturier et la rue de la Martinique. Celle-ci sera plantée d'un alignement d'arbres et accompagnée de stationnement longitudinal



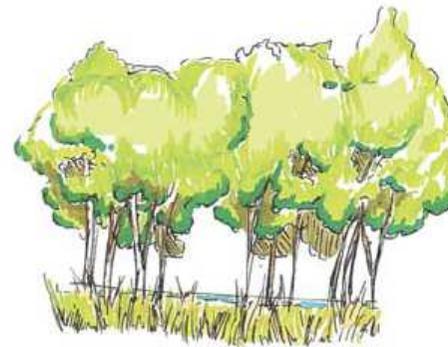
PRINCIPES MIS EN PLACE



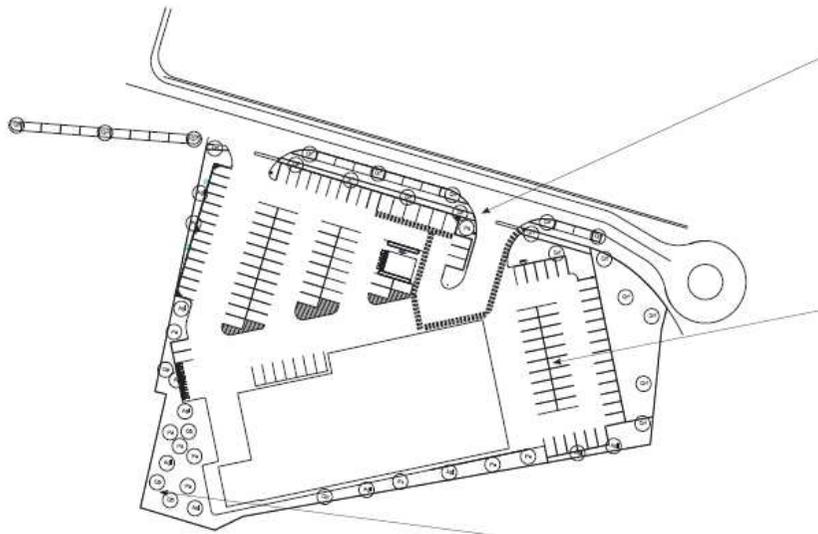
Une entrée verdoyante



Stationnement en pavés joints verts



Bosquet en fond de parcelle



PLAN DES PLANTATIONS

L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE.

INTÉRÊT AUTOMNALE - FLUIDITÉ - FEUILLAGES PERSISTANTS - EFFET DE MASSE - MOUVEMENT - FLORAISONS - ORIGINALITÉ

-  Agi *Alnus glutinosa* 'Imperialis' - motte 20/25 - tuteurage
-  Pa *Prunus avium* - cépée multitroncs - 250/300 ancrage
-  Qp *Quercus palustris* - motte 20/25 - tuteurage
-  Qrf *Quercus robur fastigiata* - motte 20/25 - tuteurage



Couvre-sol et arbustes

Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
Viburnum opulus - RN 60/80 - 6u/m²
 paillage e nchanvre naturel épaisseur 7 cm



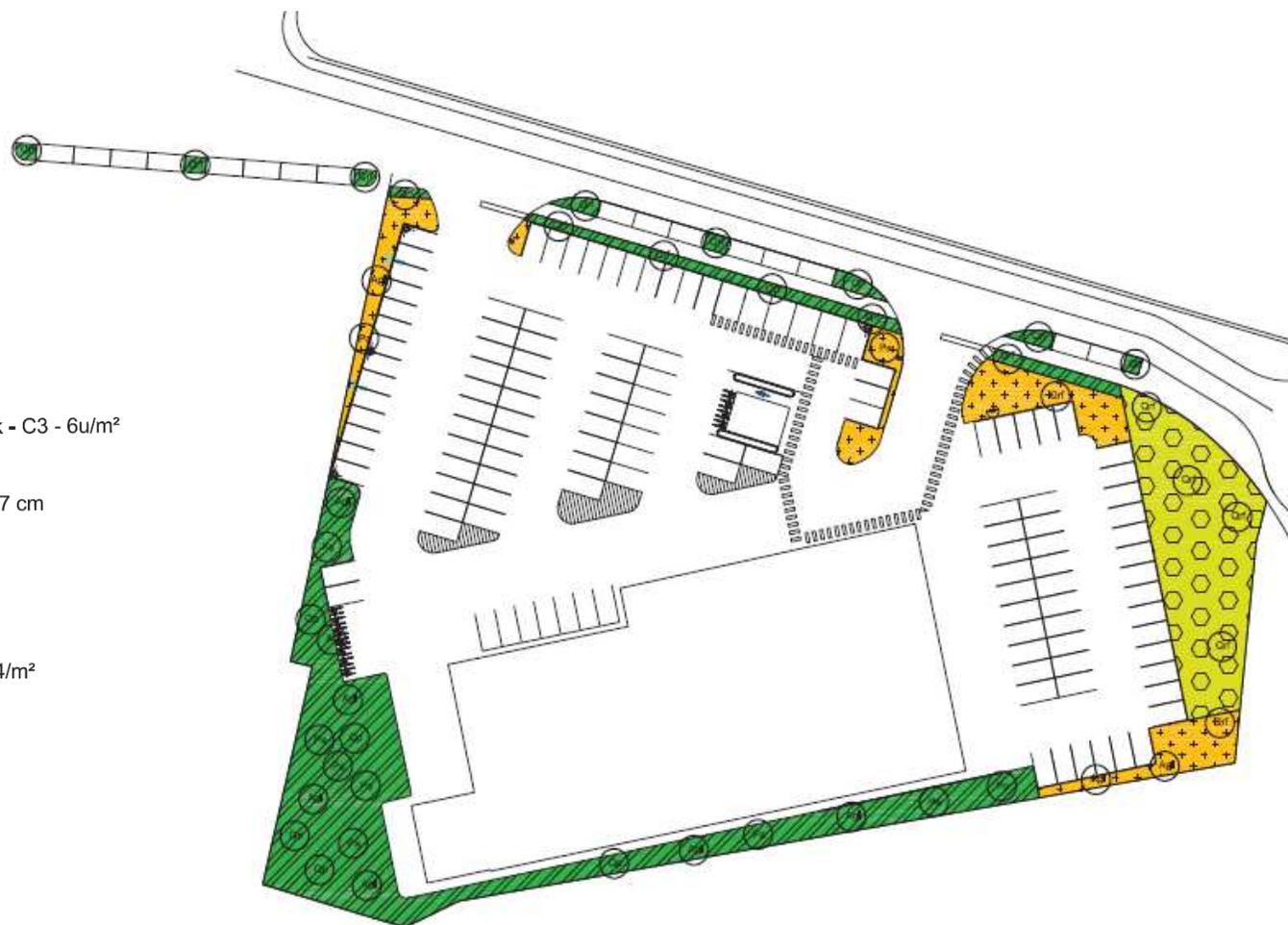
Graminées

Stipa gigantea - 3/m²
Imperata cylindra 'Red Baron' - 6/m²
Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²
Pennisetum alopecuroides - 4/m²
 paillage en chanvre naturel



couvres-sol

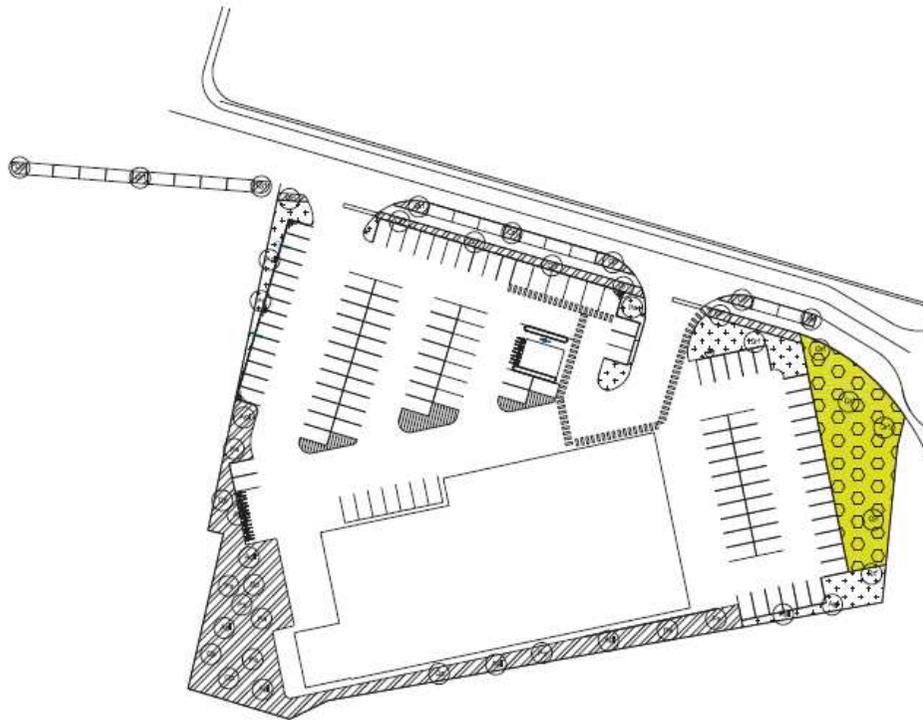
Bistorta amplexicaule - 4u/m²
Hedera helix "white Knight" - 3u/m²



PLANTATION D'UN COUVERT VÉGÉTAL

COUVERT VEGETAL SOUS LE TOTEM

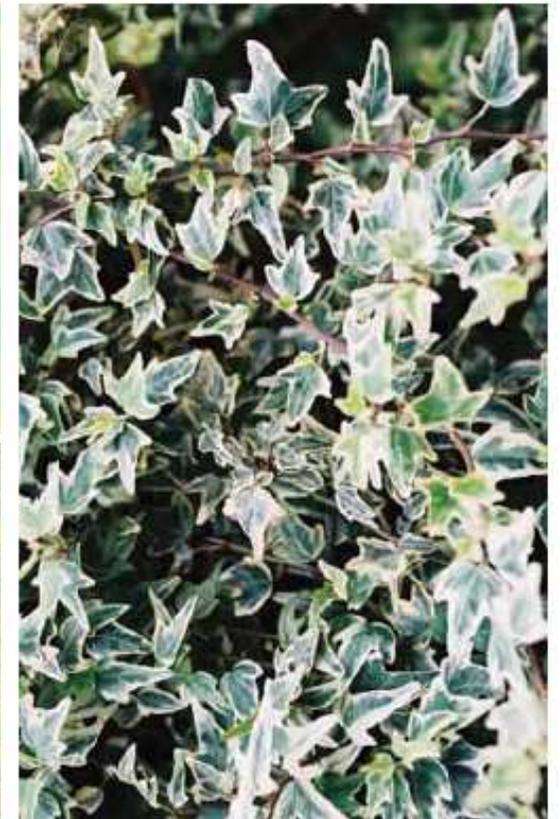
- Bistorta amplexicaule - 4u/m²
- Hedera helix "white Knight" - 3u/m²



couvres-sol
Bistorta amplexicaule - 4u/m²
Hedera helix "white Knight" - 3u/m²



Bistorta amplexicaule



Hedera helix "white Knight"

PLANTATION DE MASSIFS DE GRAMINÉES

MASSIFS DE GRAMINEES

- *Stipa gigantea* - 3/m²
- *Imperata cylindra* 'Red Baron' - 6/m²
- *Miscanthus sinensis* 'August Feder' - 4/m²
- *Pennisetum alopecuroides* - 4/m²
- paillage



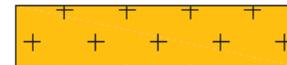
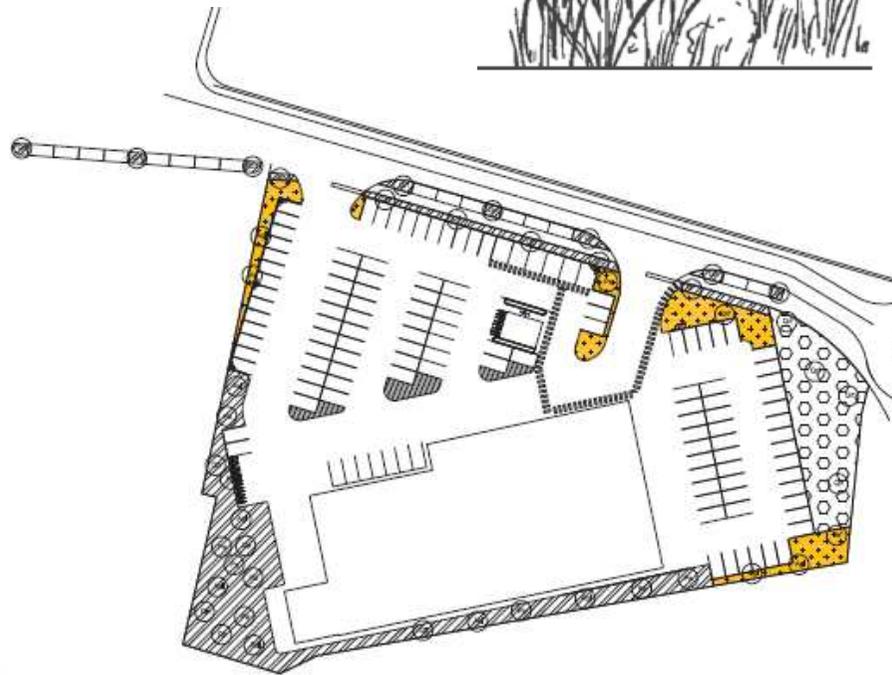
Stipa gigantea



Miscanthus sinensis 'August Feder'



Imperata cylindrica 'red baron'



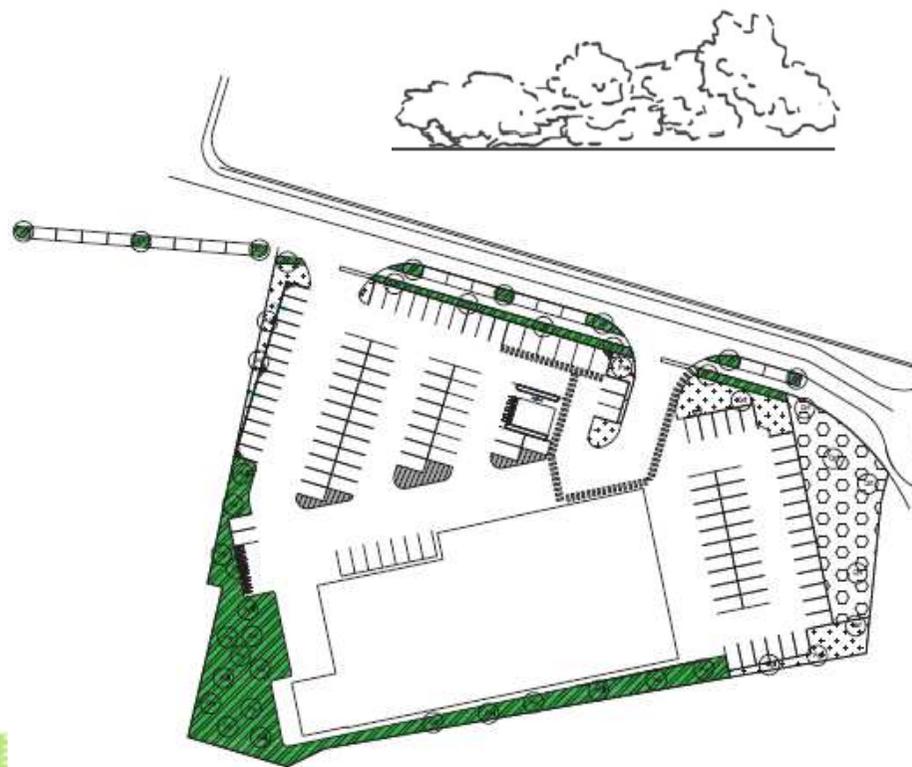
Graminées

- Stipa gigantea* - 3/m²
- Imperata cylindra* 'Red Baron' - 6/m²
- Miscanthus sinensis* 'August Feder' - 4/m²
- Pennisetum alopecuroides* - 4/m²
- paillage en chanvre naturel

PLANTATION DES MASSIFS ARBUSTIFS

ARBUSTES

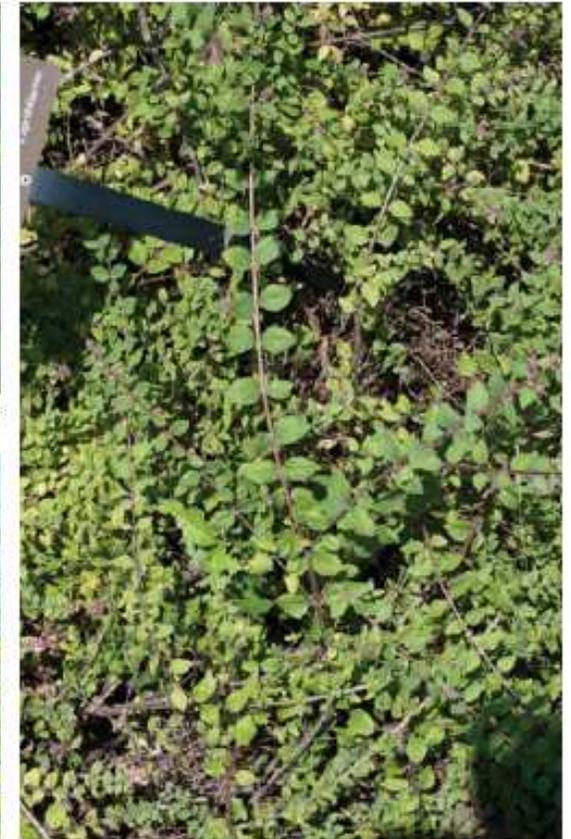
- Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
- Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
- Viburnum opulus - RN 60/80 - 6u/m²
- paillage plaquette de peuplier
- épaisseur 7 cm



Viburnum opulus



Carpinus betulus



Symphoricarpos x chenaultii handcock

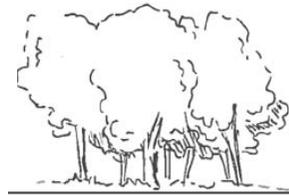
Couvre-sol et arbustes

- Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
- Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
- Viburnum opulus - RN 60/80 - 6u/m²
- paillage e nchanvre naturel épaisseur 7 cm

PLANTATION DE LA STRATE ARBORÉE

STRATE ARBOREE

- *Alnus glutinosa imperialis* - motte 20/25 - tuteurage
- *Quercus palustris* - motte 20/25 - tuteurage
- *Prunus avium* - cépée multitrONCS - 250/300 ancrage
- *Quercus robur 'fastigiata'* - motte 20/25 - tuteurage



Salix alba 'Limpde'



Quercus palustris



Acer rubrum

Agi

Alnus glutinosa 'imperialis' - motte 20/25 - tuteurage

Pa

Prunus avium - cépée multitrONCS - 250/300 ancrage

Qp

Quercus palustris - motte 20/25 - tuteurage

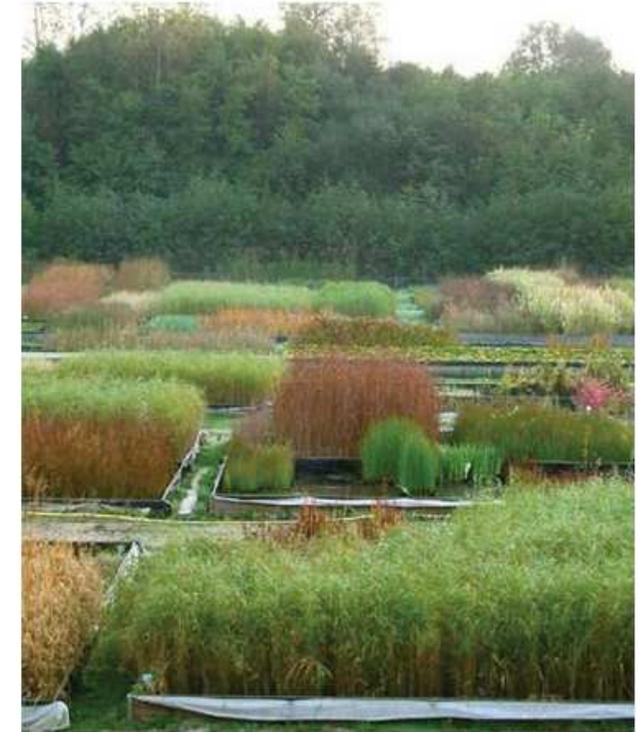
Qrf

Quercus robur 'fastigiata' - motte 20/25 - tuteurage

ENGAGEMENTS



une approche respectueuse de l'environnement:
aucun arrosage, palette végétale régionale et mellifère, toutes les surfaces plantées sont recouvertes d'un paillage .
Gestion différenciée des espaces verts, implantation de mobiliers écologiques à vocation ludique et pédagogique



marquage des végétaux dans une pépinière locale
(carré de plantes de milieux humides)

Plan coupe paysagère



Axonométrie 1



Axonométrie 2



Perspective depuis le futur giratoire rue Paul Vaillant Couturier



Perspective depuis le pont surplombant l'A2



PARTIE 6

EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE



IV / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

1) Evaluation des risques naturels, technologiques ou miniers

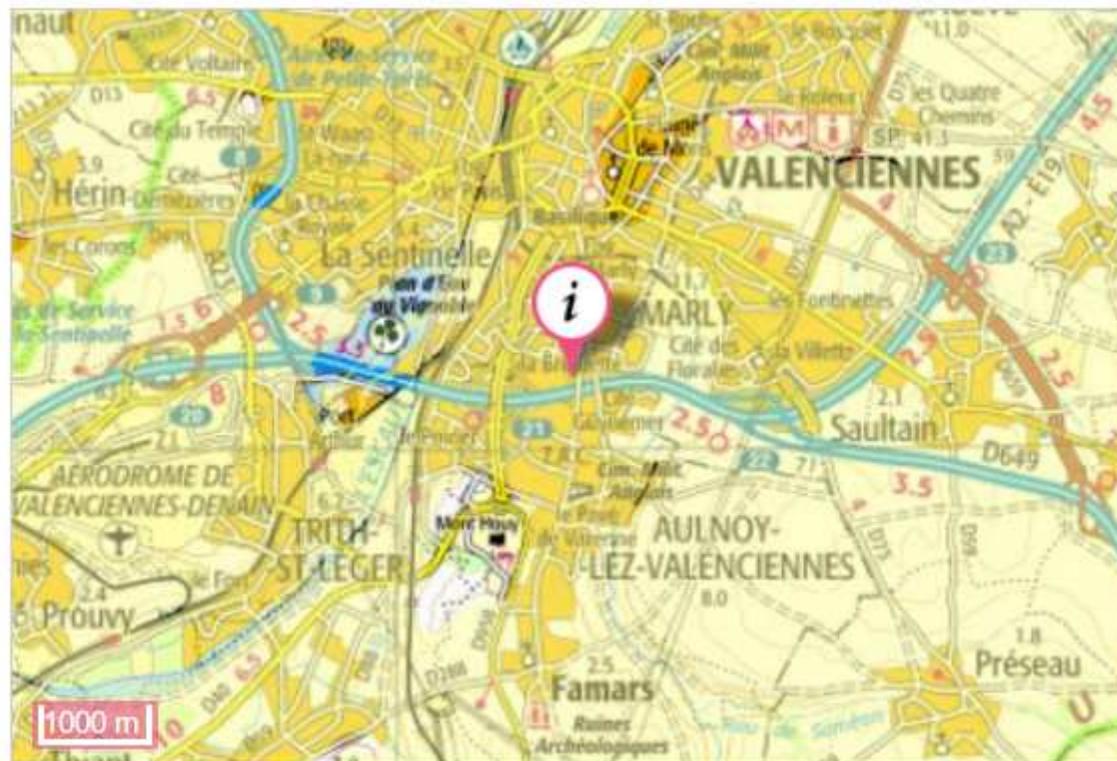
De manière générale, la commune de Marly peut être concernée par les risques suivants :

- Engins de guerre
- Inondations
- Mouvements de terrain (PPR approuvé le 21/01/2008)
- Zone de Sismicité niveau 3
- Transports de marchandises dangereuses

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place.

En l'état actuel, aucune mesure n'est nécessaire.

CARTOGRAPHIE DU RISQUE « RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES » Aléa faible



Source: BRGM-MEDDE

[Voir en détail](#)



CARTOGRAPHIE DU RISQUE « REMONTEES DE NAPPE PHREATIQUE »

Sensibilité très faible à inexistante et très faible

Localisation exposée à une remontée de nappe dans les sédiments : Oui

Type d'exposition : Entre Très faible à inexistante et Très faible



?

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes des formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

Source: BRGM

[Voir en détail](#)

CARTOGRAPHIE DU RISQUE « MOUVEMENTS DE TERRAIN »



-  PPR Mouvements de terrains prescrit
-  PPR Mouvements de terrains approuvé

Source: BRGM

[Voir en détail](#)



Informations générales sur les mouvements de terrain

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 200m : Non



Préfecture du Nord

DC/IAL 2013

code postal : 59770

Commune de MARLY

code Insee : 59383

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral n° du 24 juillet 2015 mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

| | | | | | |
|---|------------------------|---|---------|---------------------------------------|-------|
| 2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR | naturels | X | miniers | technologiques | non |
| PPRMT du Valenciennois | Approuvé le 21/01/2008 | | | Mouvements de terrain / affaissements | |
| modification sur la commune de Valenciennes | modifié le 13/06/2013 | | | | |
| Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : | | | | | |
| La note de présentation | | | | consultable sur Internet * X | |
| Le Règlement | | | | consultable sur Internet * X | |
| Les documents graphiques : extrait du zonage réglementaire du PPRMT | | | | consultable sur Internet * X | |
| Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux | | | | | |
| | | | | oui | X non |

| | | | | | |
|---|----------|---|---------|----------------------------|------------------------|
| 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR | naturels | X | miniers | technologiques | non |
| PPRMT | date | Prescrit le 26/03/1996 abrogé le 03/05/2007 | | aléa | Carrières souterraines |
| Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : | | | | | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux | | | | | |
| | | | | oui | non |

| | | | | | |
|---|----------|--|---------|----------------------------|-----|
| 2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR | naturels | | miniers | technologiques | non |
| | date | | | aléa | |
| Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : | | | | | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux | | | | | |
| | | | | oui | non |

| | | | | | |
|---|----------|--|---------|----------------------------|-----|
| 2.4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR | naturels | | miniers | technologiques | non |
| | date | | | aléa | |
| Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : | | | | | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| | | | | consultable sur Internet * | |
| Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux | | | | | |
| | | | | oui | non |

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

| | | | | | |
|--|--------|---------|----------|--------|-------------|
| La commune est située dans une zone de sismicité | Forte | Moyenne | Modérée | Faible | Très faible |
| | zone 5 | zone 4 | zone 3 X | zone 2 | Zone 1 * |

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

La commune entre dans le périmètre du Territoire à Risque Inondation de Valenciennes. Les cartographies sont consultables sur Internet* L'extrait de l'Atlas Régional des Zones Inondables de la Région est consultable sur Internet*

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

| | | | |
|-------------------------|--------|-----------------------------|--------|
| catastrophes naturelles | nombre | catastrophes technologiques | nombre |
|-------------------------|--------|-----------------------------|--------|

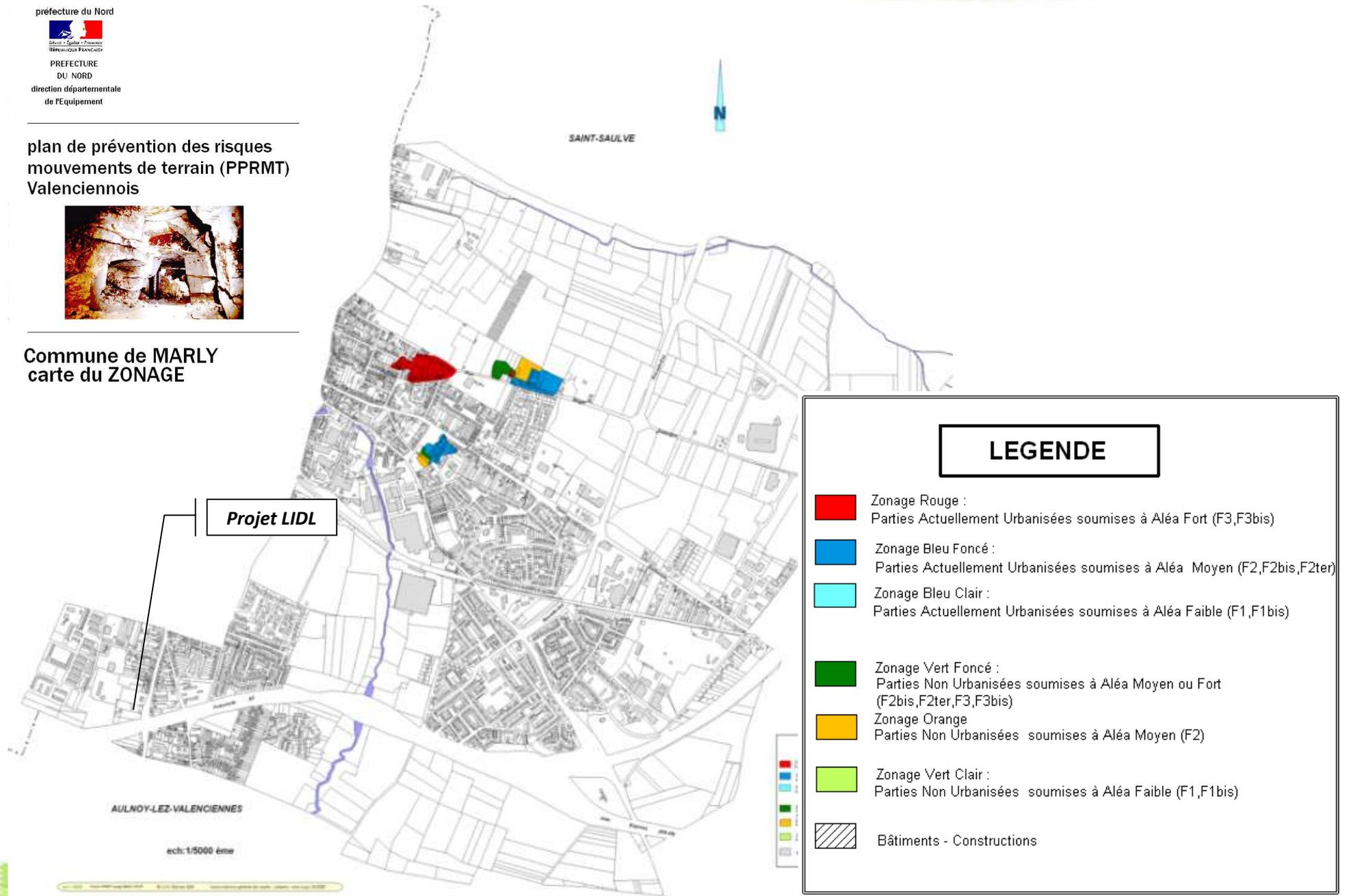
site* www.nord.gouv.fr

Le préfet du Nord

plan de prévention des risques
 mouvements de terrain (PPRMT)
 Valenciennes



Commune de MARLY
 carte du ZONAGE



LEGENDE

-  Zonage Rouge :
Parties Actuellement Urbanisées soumises à Aléa Fort (F3,F3bis)
-  Zonage Bleu Foncé :
Parties Actuellement Urbanisées soumises à Aléa Moyen (F2,F2bis,F2ter)
-  Zonage Bleu Clair :
Parties Actuellement Urbanisées soumises à Aléa Faible (F1,F1bis)
-  Zonage Vert Foncé :
Parties Non Urbanisées soumises à Aléa Moyen ou Fort (F2bis,F2ter,F3,F3bis)
-  Zonage Orange :
Parties Non Urbanisées soumises à Aléa Moyen (F2)
-  Zonage Vert Clair :
Parties Non Urbanisées soumises à Aléa Faible (F1,F1bis)
-  Bâtiments - Constructions

V / EVALUATIONS DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE EN PHASE CHANTIER

Le chantier du magasin sera protégé et placé sous surveillance. Une sensibilisation aux risques de malveillance sera prodiguée au personnel qualifié intervenant sur le site. La volonté d'excellence que LIDL développe se retranscrit à tous les niveaux.

Cela se traduit par un chantier :

- **Protégé** : car cloisonné par des barrières et placé sous alarme, avec au besoin la présence d'un vigile lors des phases les plus sensibles (plomberie, électricité). Une limitation et un contrôle des accès au chantier seront également mis en place, afin de prévenir les accidents liés à des intrusions et de limiter les dégradations. De même, les livraisons importantes seront l'objet d'une déclaration aux services des forces de l'ordre. Hors période d'activité, les outils et matériels de valeur seront retirés tandis que le matériel utilisé la journée sera stocké le soir dans des conteneurs cadenassés, hors de la vue des passants. Les engins seront également positionnés de manière à rendre plus difficile leur enlèvement, et bénéficieront d'un marquage physique ainsi que d'un relevé des numéros de série et signes particuliers afin de faciliter leur recherche.
- **Court** : grâce à la maîtrise du concept immobilier et au recours à un architecte et des entreprises locaux. Seront évités les approvisionnements trop à l'avance, notamment les veilles de week-end.
- **Limitant au maximum les nuisances** : avec une implantation étudiée et un flux de camions réduit à son strict minimum, notamment grâce au réemploi des terres sur site (déblai/remblai).



PARTIE 7

EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE



I / L'EMPLOI

1) Les emplois développés dans le projet

- **Le projet, un investissement économique et humain sur Marly**

Le projet de magasin prévoit la création de 12 emplois en supplément des 13 emplois existants sur le magasin actuel. Accessibles à tous, ces emplois seront proposés en contrats à durée indéterminée.

Le développement des magasins LIDL engendre également la création d'emplois indirects chez les prestataires locaux auprès desquels l'enseigne est consommatrice de services, à savoir les transporteurs, les entreprises de sécurité, d'entretien des espaces verts, de réparations et multi-services...

- **Nos chantiers, des emplois et de l'activité pour les entreprises de construction locales**

LIDL, pour la construction de ces magasins, travaille en étroite collaboration avec de grands groupes comme VINCI mais également avec des entreprises locales .



2) Les accords avec les services locaux de l'Etat chargés de l'emploi

- LIDL recruteur majeur en France

LIDL est aujourd'hui le **6^{ème} recruteur de France, avec pas moins de 2500 embauches en 2016**. Pour cela, l'enseigne s'investit pour le recrutement sur un maximum de biais possibles.

Le site Internet dispose d'un volet « Carrières » où sont recensées toutes les offres d'emplois. Une personne en recherche peut y visualiser les structures magasin, les différents métiers et y lire des témoignages de salariés. Elle peut candidater directement dans les magasins qui sont proches de son lieu d'habitation.

LIDL a une politique « Candidat » qui l'engage à ce que chaque candidature sur le site ait une réponse dans les 3 semaines suivant son dépôt.

LIDL est également présent sur les réseaux sociaux LinkedIn et Viadeo.



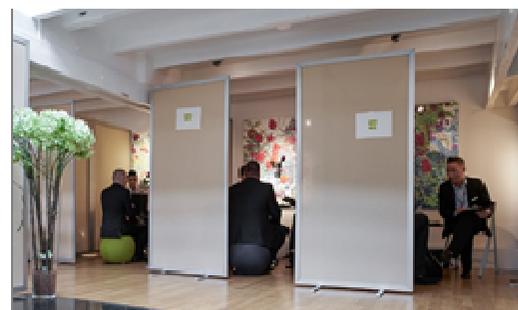
Bienvenue sur la page carrières Lidl France !
Lidl, distributeur d'avenir !



- LIDL s'investit pour l'emploi

LIDL participe chaque année à **plus de 200 manifestations d'emploi dans toute la France**, autant d'occasions qui permettent aux personnes en recherche d'emploi de rencontrer localement les RH de l'enseigne ainsi que des opérationnels présentant leur métier.

En plus de participer à des salons comme exposant, l'entreprise bouscule les codes du recrutement habituels et organise ses propres événements Emploi, sous formes d'ateliers ludiques et speed dating.



13 OCTOBRE 2015
DE 17H À 21H30
À PARIS
JOB DATING
SUR PÉNICHE
LIDL RECRUTE
DES RESPONSABLES
DES VENTES SECTEUR
SUIVI D'UN DÎNER
30 CANDIDATS SÉLECTIONNÉS
Vous êtes diplômé(e) (BAC+5 type ESC commerce/gestion/management)
Vous êtes débiteur(e) ou avez une première expérience professionnelle



Jobdating au Studio Cyclone : Lidl bouscule les codes du recrutement !

Le 13 juin prochain, Lidl convie **160 candidats au poste de manager de magasin**, répartis en 2 sessions de jobdating dans un lieu trendy parisien pour surpasser le cadre des entretiens d'embauches traditionnels. Théâtre d'entreprise et atelier culinaire seront également au programme de ce rdv branché.

- Une mise en relation en amont avec les services de Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi.

Dans le cadre de projet d'ouverture de nouveau point de vente, LIDL s'efforce de prendre contact le plus en amont possible avec les administrations locales de l'Etat compétentes en matière d'emploi, ainsi qu'avec les collectivités, notamment lorsqu'elles ont mis en place des Maisons de l'Emploi ou d'autres structures similaires.

Pour le projet de Marly, la Direction Régionale qui sera en charge de l'exploitation du magasin se rapprochera de l'agence Pole Emploi de Valenciennes ainsi que de la Mairie et de l'intercommunalité pour publier la liste des postes qui seront ouverts. Ceci dès que le projet sera confirmé dans sa phase opérationnelle et que la prévision d'ouverture du magasin sera validée



- Des engagements pour l'emploi auprès des territoires.

En plus de ces partenariats avec les structures locales pour l'emploi du futur magasin, LIDL s'engage également avec les territoires pour offrir de l'emploi à tous et notamment aux personnes en difficulté sociale.

L'enseigne signe localement des chartes et conventions avec les préfectures ou collectivités, pour s'engager sur l'emploi d'insertion.

En plus de s'investir quantitativement pour l'emploi, LIDL souhaite se positionner comme acteur de l'équité des habitants du territoire, en s'intégrant aux démarches et objectifs des collectivités.



3) LIDL, une politique RH responsable qui valorise les compétences de chacun

- L'emploi pour tous.

De par son activité, l'enseigne propose un grand nombre de postes très divers dans toute la France continentale : en magasin, en Direction Régionale, ou dans les services opérationnels et administratifs centraux. Un emploi y est donc accessible par l'ensemble des personnes, même celles ne disposant d'aucune qualification.

LIDL propose 4 types de postes en magasin :

- ⇒ Employé libre-service « CELS »,
- ⇒ Chef caisse,
- ⇒ Adjoint Manager,
- ⇒ Responsable et Directeur de Magasin.

Pour garantir l'équité des candidats lors des recrutements, ce sont des sessions collectives avec tests et mises en situation qui sont organisées. Ce procédé, dit d'« Assesment center », permet au service recrutement de présenter la société plus en détail, ainsi que les postes et missions, et à chaque candidat d'exprimer son potentiel, indépendamment de son simple CV.

LIDL France, c'est :

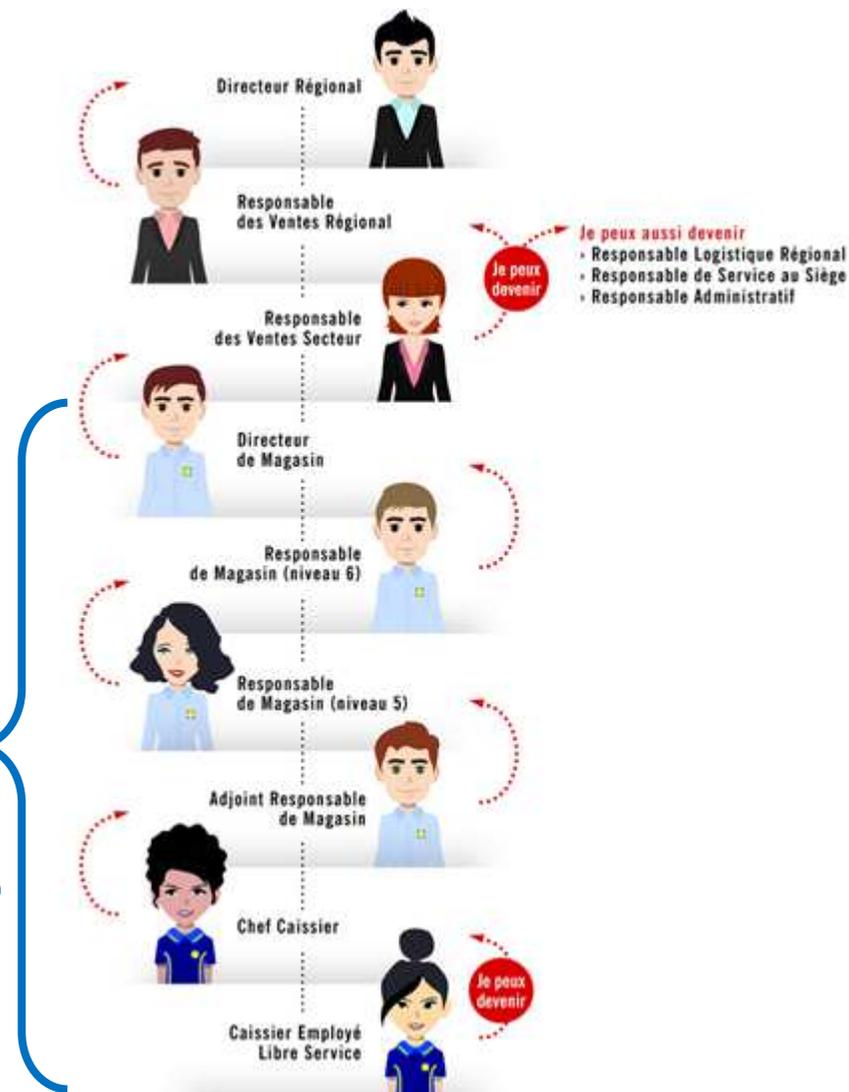
95% de CDI.

109 nationalités.

60% de femmes.

Objectif 100%

Postes en magasin



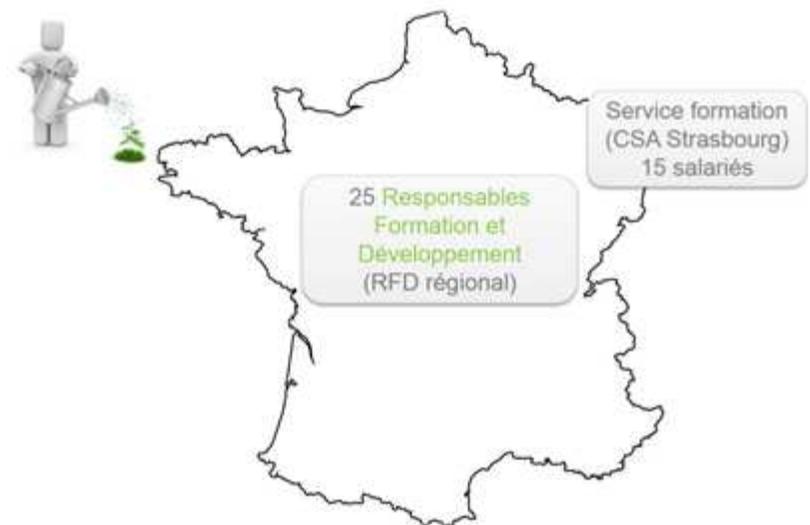
- Un accompagnement continu des salariés

Chaque nouvel embauché reçoit à la signature de son contrat un « pack intégration » et un parcours de formation, qui varie de 2 semaines pour un poste de CELS à 4 mois pour un poste de Responsable de Magasin. Ces parcours sont très complets et permettent à chaque nouvel embauché d'apprendre ses missions et les procédures nécessaires.

Le premier jour est consacré à une Journée d'Accueil, destinée à l'intégration du nouvel entrant. A cette occasion lui sont présentés la société, l'organisation de la DR, les interlocuteurs RH, les produits ... et son parcours de formation. Ses vêtements de travail et ses équipements de sécurité lui sont remis et il est notamment sensibilisé aux postures optimales de travail, à la sécurité en magasin et au braquage.

Après la prise de poste, le salarié bénéficie tout au long de son parcours professionnel de formation continue. A tout moment, ce sont **33 % des effectifs de la société qui sont en formation**. Elle est dispensée à 90% par des formateurs internes, opérationnels au quotidien, formés et habilités. Le salarié est formé régulièrement tout au long de sa carrière, à chaque évolution de process ou de produits et dans le cadre de son évolution interne.

Dans chacune des Directions Régionales, un Responsable Formation & Développement (RFD) est en charge du suivi des formations et de l'évolution des salariés : un interlocuteur de proximité, directement accessible, pour répondre aux questions et accompagner le personnel.

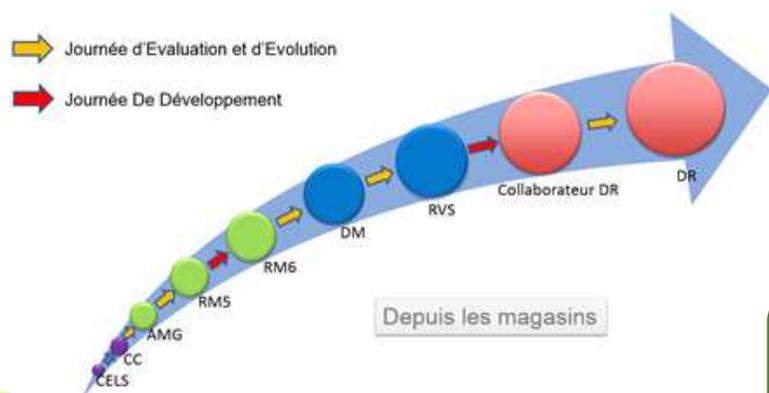


- Une évolution interne facilitée

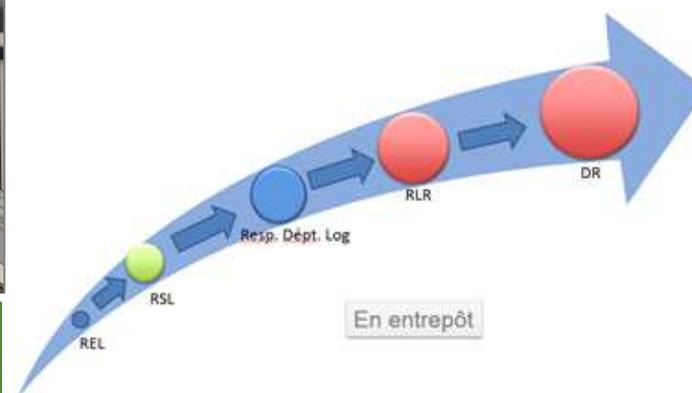
LIDL a prévu des parcours d'évolution interne pour tous les métiers (magasin et entrepôt). Chaque salarié peut postuler à un poste supérieur en remplissant un dossier de candidature interne. Si son dossier est validé par son manager, il est invité à passer une Journée d'Evaluation et d'Evolution (JEE).

Cette JEE se déroule devant un Jury composé d'opérationnels et de RH. Elle est structurée de différents exercices (mises en situations et analyses de documents), qui permettent au jury de confirmer la capacité du salarié à évoluer et les axes de développement nécessaires. Si le salarié est validé, il intègre un parcours d'évolution interne structuré qui lui permet d'être formé tant sur la partie technique que managériale.

Concernant les postes opérationnels et administratifs au Siège et dans les Directions Régionales, la structure de la société permet de proposer de nombreuses passerelles transversales entre les différents services : vente, immobilier, logistique...



1794 salariés ont bénéficié d'une évolution en 2015



- Des conditions favorables

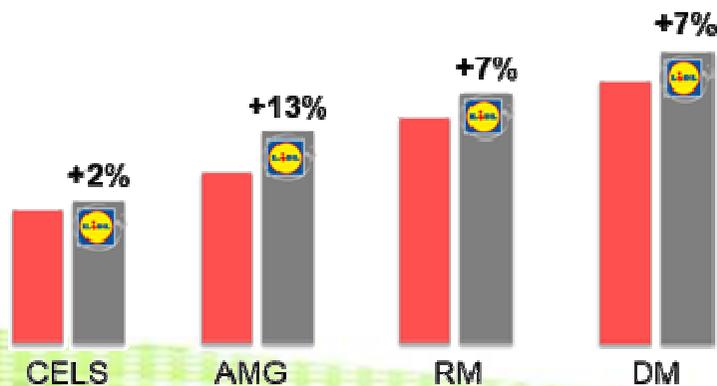
Consciente que ses ressources humaines constituent sa première force, LIDL s'efforce de valoriser au mieux les conditions de travail. En termes de rémunération fixe, l'enseigne propose une grille avantageuse avec les dispositions suivantes :

- ☞ un **salaires minimum** pour le poste de CELS **supérieur au SMIC de 16 %**,
- ☞ un 13^{ème} mois accessible dès 6 mois d'ancienneté,
- ☞ des primes d'ancienneté annuelles à partir de la troisième année d'ancienneté et des primes de fidélité spéciales après 10 et 25 ans,
- ☞ des primes de fidélité spéciales à 10 et 25 ans d'ancienneté,
- ☞ depuis 2015 une prime de participation aux résultats (intéressement),
- ☞ une carte de fidélité avec remise de 7% sur les achats.

LIDL s'efforce également d'améliorer le confort de travail de ses salariés en magasin et en entrepôt. Ainsi, elle redéfinit régulièrement son concept de locaux sociaux afin de l'optimiser toujours plus et le rendre plus confortable.

La société a créé en 2012 un service HSQE national (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement), qui a pour objectifs la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Ces thématiques sont suivies régulièrement dans chaque Région, avec la tenue tous les 3 mois des réunions ordinaires CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Etude AON HEWITT



- La lutte pour la parité et contre les discriminations

Enjeu indissociable de ses valeurs, l'enseigne met un point d'honneur à soutenir la parité dans ses équipes, et dans les évolutions professionnelles. Ainsi, **74% des Adjoints Managers et 54% des Responsables de magasins sont des femmes**. Par ailleurs la grille de rémunération garantit un salaire des hommes et femmes strictement identique à poste et ancienneté équivalents.

Cette promotion de la parité a été reconnue notamment par le Trophée des Femmes de la Distribution, qui a été remporté en 2014 par la Responsable d'un magasin parisien (catégorie « Coup de coeur »).



La responsable du magasin de Paris Strasbourg lors de la remise du Trophée (à droite sur la photo), et avec son équipe magasin.

Un salaire minimum supérieur au SMIC de 16%
Et des salaires supérieurs à ceux de la concurrence sur tous les postes magasin.

II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCES DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES



1) LIDL, un engagement de solidarité

LIDL contribue au soutien d'associations qui luttent chaque jour en faveur des personnes en difficulté, comme le Secours Populaire, Emmaüs ou la Croix Rouge. Son engagement de solidarité, qui fait partie des valeurs indissociables de l'entreprise dont le concept a toujours été d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à un maximum de produits à moindres frais, se traduit par des actions régulières en magasin.

- Un soutien à ELA

L'enseigne est également partenaire de l'association ELA, qui soutient les enfants atteints de leucodystrophie, une maladie génétique invalidante et particulièrement destructrice. Créée en 1992, l'association mène son combat sur plusieurs plans : l'aide et le soutien aux familles concernées, le développement de la recherche grâce à sa propre Fondation, et une sensibilisation de l'opinion publique.



- LIDL, partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires

Pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin, LIDL est également partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires. Plusieurs fois par an, elle associe ses salariés et ses clients lors de collectes en magasins où toute liberté est laissée aux bénévoles des associations.

Pour accompagner la bonne action des clients, LIDL applique lors de ces jours une réduction de 15% sur les produits alimentaires de première nécessité (action unique dans la grande distribution).

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, LIDL a lancé en 2016 la cagette de fruits abimés ou défraîchis, à 1€. La moitié des gains générés par cette opération ont été reversés aux Restos du Cœur (300 000 € en 2016).



2) Une entreprise partenaire de nos étudiants

LIDL développe depuis 2013 sa politique de relations et partenariats écoles. L'enseigne est **partenaire officiel de 3 des plus gros événements étudiants d'Europe : le 4L Trophy, Altigliss et la Course Croisière de l'Edhec**. Outre le moyen de rencontrer les étudiants et de se retrouver autour des valeurs du sport, c'est aussi l'occasion pour l'entreprise de s'associer avec des associations caritatives telles que « Les enfants du désert ».

LIDL a également des partenariats avec les écoles de premier et deuxième niveau : HEC, Edhec, Essec, ESCP, Skema, Neoma, Kedge, ParisTech... Cela signifie l'embauche d'étudiants en alternance et la participation ou organisation d'événements professionnalisant de tous types : rencontres métiers, visites techniques, coachinf RH, business unch & afterschool...

LIDL est aussi le **parrain d'une promotion d'apprentis de l'ESC Dijon (2015/2019)**. L'entreprise s'est engagée à accompagner pendant toute la durée de leur apprentissage une promotion d'étudiants. Cela consistera, en plus des forums emplois, en la participation régulière de l'un de nos dirigeants en tant que parrain à des cours ou séminaire.



3) Supporter officiel du handball français

En 2012, lorsque Lidl a réuni ses salariés et annoncé son changement de positionnement et sa nouvelle stratégie de sortie du hard-discount, l'enseigne avait fait appel à Claude Onesta, entraîneur de l'équipe de France de Handball. Un symbole fort pour l'enseigne qui, trois ans plus tard, s'associe avec la Ligue Nationale de Handball et en devient le **fournisseur officiel**.

En soutenant la LNH, Lidl fait un pas de plus en devenant «supporter» du Made in France. Le handball est en effet le sport collectif où la France excelle, avec pas moins de 7 titres mondiaux et olympiques depuis 2000, et 3 titres européens. Soutenir le handball français, c'est soutenir l'excellence française, comme LIDL le fait pour ses produits.

En 2016, LIDL accroît son implication dans le handball français en devenant partenaire de la Fédération Française de Handball et sponsor officiel de la Ligue Nationale. Cet engagement se traduit par le premier naming du championnat de handball professionnel. Ainsi le championnat de première division devient la LIDL Starligue dès la saison 2016-2017.



4) LIDL, Partenaire du territoire

Acteur impliqué des territoires où elle est implantée, LIDL développe partenariats et actions sous plusieurs formes pour des bénéficiaires divers.

Dans la continuité de son engagement dans le handball, l'enseigne promeut aussi le sport au niveau amateur. Dans le cadre des ouvertures de nouveaux magasins, elle lance des opérations à destination d'un club de la commune ou à proximité. Lors des 4 premiers jours, LIDL verse 50 centimes par transaction de plus de 15€ dans une cagnotte qui sera reversée sous forme de chèque au club. Un kit handball, comprenant une paire de buts gonflables, des chasubles et des ballons, est également donné au club une semaine avant la remise du chèque, qui se fait lors d'un goûter organisé sur le nouveau magasin. Cette initiative permet d'apporter un petit plus aux associations sportives locales, qui transmettent au quotidien les valeurs du sport collectif aux enfants.



Communiqué récapitulatif d'une collecte en magasin et sponsoring d'un tournoi sportif amateur..

